

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026

- - - o O o - - -

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 février 2026 s'est réuni le jeudi 19 février 2026, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE,

Adjoints

Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Jules NGUBU, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Eric TORTILLON, M. Jason DEVOGHELAERE, Mme Catherine ASDRUBAL (à partir du point n° 16), M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND (jusqu'au point n° 23), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Giovanni RECCHIA, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND (à partir du point n° 24).

REPRESENTES :

Mme Aude ROUFFET donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO donne pouvoir à Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA

M. Michel ROBERT donne pouvoir à Mme Semra KILIC

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. Mohammed HADBI donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION (jusqu'au point n° 15)

SECRETARE : Eliana VALENTE

Monsieur Mebarek : Avant la désignation du secrétaire de séance, on va faire ça en début de séance. Madame Luquet a souhaité... à moins que vous vouliez vous exprimer peut-être ? Allez-y.

Madame Luquet : Effectivement Monsieur le Maire, je vous ai adressé un mail, ainsi qu'à l'ensemble des élus de la Ville de Melun pour qu'on puisse avoir une minute de silence au regard de ce qui se passe, et qui s'est passé à Lyon. Pour moi, il s'agit en fait de dire qu'en tant qu'élus de la République, on doit avoir une expression sobre et digne face à la violence d'où qu'elle vienne et qu'on doit surtout la refuser. Et, c'est en quelque sorte, dire aussi aux habitants de Melun que nous avons cette position qui est de condamner sans distinction toutes les violences et qu'on ne peut pas mourir pour ses opinions. Donc, c'était l'objet de ma sollicitation. Et c'est dans notre – je le rappelle, et je le redis, on est là pour prendre notre responsabilité d'élus de la République et de rappeler notre refus de la violence, quelle qu'en soit l'origine.

Monsieur Mebarek : Ca demande la parole derrière. Monsieur Devoghelaere.

Monsieur Devoghelaere : Bonsoir. Tout d'abord, nous prenons la précaution de rappeler que toute justification ou relativisation de ce crime abject, au regard des idées ou actes de la victime est inacceptable. C'est à la justice d'identifier, de condamner sévèrement ses responsables, son travail devant être scrupuleusement respecté, loin de toute conclusion hâtive et de toute récupération partisane. En cela, la demande de Madame Luquet nous a interrogés. Instrumentaliser la mort d'un jeune homme de 23 ans serait une faute. Fermer les yeux sur la montée des violences politiques en serait une autre. L'article du journal l'Huma titrait : « de Clément Méric à Quentin Deranque, comment notre démocratie a échoué à désamorcer la violence politique ». Aucune vie ne devrait être fauchée par la violence politique. Aucune. Nous pensons à Quentin Deranque aujourd'hui, comme nous pensons à toutes les victimes de violence d'extrême droite ces dernières années, parmi lesquelles Clément Méric, 19 ans, pour lequel aucune minute de silence institutionnelle n'avait été observée. Le drame de ces derniers a provoqué une condamnation unanime de la classe politique ; cette concorde était loin d'être le cas en 2013. La justice doit établir les faits avec rigueur. Nous ne nous substituons pas à l'enquête, mais une chose est certaine : les méthodes de groupes violents, organisés pour l'affrontement n'ont pas leur place dans notre République – qu'ils soient d'extrême droite comme d'extrême gauche. En rappelant seulement les termes employés par les racistes : « que les ratonnades » qui sévissent à Lyon depuis des dizaines d'années ne sont pas du fait de la France Insoumise. La période est lourde de tension. Notre responsabilité collective est d'apaiser, de défendre l'état de droit et de refuser toutes les logiques de milices et de rues. La République est fragilisée quand la violence devient un mode d'expression politique. Elle doit restée ferme, lucide et protectrice. Je vous remercie.

Monsieur Mebarek : Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : Merci. Et merci Jason pour ces paroles aussi. Alors, si on condamne évidemment toutes les violences politiques, d'autant plus quand elles mènent au pire, au décès de ce jeune homme, il n'en demeure pas moins qu'il est hors de question que ce drame serve d'outil politique. Rappelons que notre rôle d'élus est de garantir la sérénité républicaine. Aussi, accepter une minute de silence pour dénoncer les violences politiques en général est un acte de dignité. Mais ici, elle ne doit pas valider le récit biaisé d'une extrême droite qui se pose en victime tout en attisant la haine, les braises de la division. Ce climat de violence, disons-le

clairement, c'est un climat de violence entretenu par l'extrême droite. Rappelons que ce jeune homme était d'accointance avec l'extrême droite lyonnaise. Une extrême droite qui est venue, visage masqué, vêtue de noir, armé de béquilles, de lacrymogènes et de bâtons pour aller tabasser. Rappelons que c'est le résultat d'une énième ratonnade de l'extrême droite qui est la seule porteuse de violence. L'auto-défense populaire ne s'organise qu'en réaction pour défendre les victimes de l'extrême droite et pour défendre les valeurs de la République face à celles et ceux qui la rejettent. Impossible de rendre hommage pour dénoncer les violences politiques sans dénoncer le narratif fantasmé par les néonazis, repris en boucle sur les plateaux de C News, qui vise à criminaliser les mouvements qui défendent l'égalité. Car rappelons-le, l'antifascisme, c'est défendre les principes d'égalité, de démocratie, de liberté et de justice, et cela contre l'autoritarisme, le racisme et toutes formes d'oppression. Alors oui, cela conduit aujourd'hui à une nouvelle tragédie, mais cela interroge également sur le rôle de l'Etat, quand il n'assure pas la sécurité des événements, alors qu'il sait pertinemment que des individus violents vont venir. Comme pour tous les événements organisés par les dirigeants et dirigeantes de la France Insoumise. Cela interroge sur l'échec de la démocratie à désamorcer les violences politiques, comme le disait Jason, car cela ne date pas d'aujourd'hui. Rappelons-nous que les violences de l'extrême droite, que ce soit celle des skins néonazis dans les années 1980 sur la région parisienne notamment, jusqu'à celle menant à la mort du militant antifasciste Clément Méric en 2013, perdurent dans le temps. N'omettons pas les incendies criminels, les locaux saccagés, les concerts annulés et les agressions commises par l'extrême droite contre celles et ceux du camp progressiste. Enfin, cela devrait surtout nous interroger sur le flot de haine quotidienne que déverse l'extrême droite, qui n'est que trop peu dénoncée, jamais pointée du doigt. Car s'il faut une minute de silence aujourd'hui pour dénoncer cette violence politique, il faudrait des heures pour rendre hommage à toutes les victimes de l'extrême droite : 11 morts et 19 blessés graves depuis 2022. 20 projets d'attentats d'extrême droite déjoués en France depuis 2017. 102 actions violentes à Lyon entre 2010 et 2025. Voilà une partie du bilan de l'extrême droite. Alors à Melun, ville marquée par une grande mixité mais aussi par des fragilités sociales, nous savons que l'importation de ces tensions peut fracturer durablement notre tissu local. Nous savons aussi que la violence politique prospère, là où le service public recule. Plus nous aurons de services publics forts à Melun, plus nous offrirons de perspectives d'émancipation et moins nous laisserons de place au désespoir qui nourrit l'extrême droite, mieux ça ira. Alors aujourd'hui, par-dessus tout, ce qu'il faut, c'est un Melun antifasciste qui lutte contre les discours de haine. Au-delà de cette minute de silence, donnons-nous à Melun les moyens d'avoir des services publics forts et de renforcer l'éducation populaire pour travailler collectivement à la déconstruction des discours de haine et du racisme. Merci.

Monsieur Mebarek : Je ne vois pas le rapport avec Melun et l'incident dont on parle, mais ce n'est pas grave. Tout est bon à prendre dans une campagne. Quelqu'un veut prendre la parole encore ? Madame Gillier ? Non. Ah oui, c'était avec Monsieur Devoghelaere, pardon. C'est bon pour vous tous ? Moi, j'ai un texte également. Donc l'hommage. Oui, pardon, excusez-moi. Vous avez quelque chose à ajouter, le groupe de Monsieur Martin, ou pas ?

Monsieur Martin : Non, si ce n'est qu'on est tout à fait d'accord avec ce que demande Madame Luquet pour ce soir.

Monsieur Mebarek : Alors, oui, donc, à la demande de Madame Luquet. Donc, je réponds également pour le groupe majoritaire qu'un hommage ne se refuse pas lorsqu'il s'agit de la perte d'une vie d'un enfant finalement qui a plongé sa famille dans le deuil. Et quelles que

soient les responsabilités que la justice établira, effectivement, aucune vie ne mérite de s'éteindre dans de telles circonstances. Mais au-delà de l'émotion, cet événement nous oblige à réfléchir au climat dans lequel nous vivons. Il nous oblige à nous interroger sur la manière dont nous faisons de la politique. La démocratie repose sur un principe fondamental : la reconnaissance mutuelle. Reconnaissance de l'adversaire comme légitime, reconnaissance de l'autre comme citoyen à part entière, reconnaissance d'un destin commun malgré nos désaccords. Lorsque des idéologies de part et d'autre du spectre politique, qu'elles viennent de gauche comme de droite, enferment les individus dans des catégories irréconciliables, lorsqu'elles opposent systématiquement des groupes les uns aux autres, lorsqu'elles construisent le débat sur la séparation plutôt que l'union, elles fragilisent ce lien commun. Et lorsque l'on ne se reconnaît plus dans l'autre, lorsque l'on ne voit plus en lui un citoyen mais un adversaire absolu, alors le terrain devient propice aux dérives. Je ne dis pas que les idées tuent. Je dis que certaines logiques politiques peuvent, si l'on n'y prend garde, installer un climat où la confrontation devient permanente, où l'on cesse de chercher ce qui nous rassemble. Un climat qui finit par faire des victimes de part et d'autre, en enfermant chacun dans des postures d'opposition plutôt que dans la recherche du bien commun. Le combat politique se mène avant tout dans les urnes. Il se mène par la persuasion. Il ne se mène jamais par la violence. Il ne se mène pas non plus par la disqualification systématique de ceux qui ne pensent pas comme nous. Car lorsque l'on délégitime l'autre, on ouvre la voie à ce que certains finissent par considérer qu'ils ne méritent plus le respect. C'est comme ça que commence le désordre. Alors je ne rentrerai dans aucune polémique, ce n'est pas le moment. Ce que je dis, c'est ce qui a été dit également par Madame Luquet : nous avons collectivement le devoir de veiller à ce que notre parole publique ne contribue pas à fragmenter davantage la société. Mais effectivement, au-delà du décès de Monsieur Quentin Deranque, nous devons également avoir le même silence pour toutes celles et ceux victimes des excès d'idéologies diverses, des excès à travers le racisme que certaines idéologies peuvent également diffuser – l'antisémitisme, la xénophobie au sens large, et toutes les formes de haine qui finalement sont un frein à la vie d'une société apaisée. Donc moi je vous propose de tenir une minute de silence pour l'ensemble de ces victimes. Voilà. Je vous remercie.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Mebarek : Alors, plus prosaïquement, désignation du Secrétaire de séance. Eliana.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Eliana Valente en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Monsieur Mebarek : Alors, approbation du compte-rendu. Donc, délibération numéro deux, approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2025. Y a-t-il des observations ou des corrections ? Parfait. Adopté.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Mebarek : La délibération numéro trois, compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Y a-t-il des questions ? Très bien. Ah, Monsieur Tortillon. Monsieur... Monsieur... Qui a demandé la parole d'abord ? Monsieur Guion. Allez-y, allez-y.

Monsieur Guion : Mais je rebondis sur la décision 250082 sur la formation de trois élus pour élaborer un contre budget. Ces trois élus, ce sont nous. Le groupe Relevons Melun. Voilà. Et je rebondis là-dessus parce qu'on est vraiment déçus que ce soir, il n'y ait pas de débat d'orientations budgétaires. Je comprends totalement et nous approuvons le fait que vous ne fassiez pas le budget avant les élections pour permettre à la nouvelle équipe de construire son budget, mais il aurait été fort intéressant, notamment en vue des élections municipales et pour faire un bilan de votre mandat, Monsieur le Maire, de faire un débat d'orientations budgétaires. Nous aurions pu voir à quel niveau est l'endettement exactement. On aurait pu voir pas mal de choses qui nous auraient permis de faire un débat, à défaut de débat pendant la campagne municipale.

Monsieur Mebarek : Merci. Bien écoutez, moi j'ai suivi la logique de l'engagement que j'avais pris, à savoir que la prochaine majorité adopterait à la fois ses orientations et son budget. Je trouve qu'il n'est pas logique de dissocier le débat du budget. Donc, ce débat, de toute façon, il aura lieu quelle que soit la manière dont est composée la Majorité ou l'Opposition et finalement, on n'a pas besoin d'attendre un débat d'orientations budgétaires pour faire valoir dans nos campagnes municipales nos orientations. Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : J'avais deux petites remarques. Alors, une sur la décision 250266. Donc, c'est l'événement l'Art de Renaître qui a été organisé en novembre 2025 à Melun. Oui, donc c'était juste pour dire que ça présentait quand même une contradiction notable entre les thématiques de libération que promeut l'événement et le cadre où il se déroule. En effet, cette rencontre de conférences dansées portées par l'artiste Hélène Parcheminé visait à sensibiliser aux violences faites aux femmes, mais se déroulent dans des lieux qui portent des noms et qui portent la trace de la violence symbolique et systémique qui sont faites aux femmes. Il y a violence symbolique quand le lieu d'accueil porte le nom de Jean XXIII, qui condamnait l'avortement et la contraception. Il y a encore violence symbolique quand le lieu se nomme Maison des Citoyens, sans le moindre effort d'inclusivité, en omettant la moitié de la population. Donc cette contradiction entre l'objet affiché de l'événement – ici, la lutte contre les violences faites aux femmes – et les noms de lieux dont l'intitulé reconduit les normes patriarcales, interroge un petit peu l'action publique. Elle révèle que la prise en compte de la dimension symbolique des violences de genre, qui sont pourtant au cœur des engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, doit aller plus loin. Certains noms seraient peut-être voués à évoluer. Ensuite, j'avais une remarque sur la décision M250227 qui porte sur la fourniture de carburant pour le service de la propreté urbaine. Là, c'est un énorme marché qu'on offre au géant du pétrole Total Energies. On sait que c'est une entreprise dont le domaine économique menace l'avenir climatique de nos enfants. On le constate à Melun,

enserré dans un nœud routier qui est dense, que l'on subit de plein fouet avec les problématiques de pollution de l'air. Alors, évidemment, on comprend les nécessités opérationnelles qui mènent à maintenir ce contrat. Mais afin d'être en accord avec l'impératif de transition écologique et de santé publique que nous devons aux Melunais et Melunaises, est-ce qu'il ne serait pas temps de réfléchir à la sortie programmée de tout ça ? Ainsi, le levier de la commande publique est notre outil le plus puissant pour sortir des énergies fossiles. Concrètement, qu'est ce qui est fait pour décarboner le service de la propreté urbaine à Melun ?

Monsieur Mebarek : Ok. Vous avez d'autres questions ? Parce que là, je suis sur la liste des marchés, on ne va pas rentrer sur des enjeux de politique de décarbonation de la Ville de Melun. Oui, bah pour l'instant, on n'a pas encore trouvé de balayeuses qui fonctionnent à l'énergie électrique. Non, ça ne fonctionne pas. Donc il faut des balayeuses à carburant classique, on va dire. Par ailleurs, on essaie progressivement d'équiper notre parc de véhicules électriques. Et par ailleurs, de moderniser les véhicules avec un niveau de consommation de carburant spécifique. Voilà. Maintenant, la propreté urbaine aujourd'hui, les gros matériels lourds qui permettent l'entretien de nos voiries, on n'a pas de solutions d'électricité qui permettent de compenser le carburant. Alors, y a-t-il d'autres questions ? Madame Monville.

Madame Monville : Alors, bonsoir à toutes et tous déjà, pour commencer. Oui, moi j'ai une question sur un marché qui s'appelle Big Benes – marché d'évacuation et de traitement des déchets dangereux de la Ville de Melun, ainsi que de ceux issus des dépôts sauvages collectés par la Ville de Melun. Donc, c'est 100 000 € ? On n'a pas le détail, c'est-à-dire qu'on ne sait pas ce qui relève des déchets, du traitement des déchets dangereux et ce qui relève des dépôts sauvages. Or, c'était une des réclamations qu'on a faite à plusieurs reprises que le changement d'organisation de la collecte des encombrants provoquait de nombreux dépôts sauvages. Je ne vois pas pourquoi la Ville prendrait en charge le prix que ça que ça occasionne alors que c'est la CAMVS qui a décidé de ces changements qui occasionnent en effet plus de dépôts sauvages qu'auparavant. Donc, quelle est la proportion de ces 100 000 € qui va au traitement des déchets dangereux et la proportion qui va au traitement des dépôts sauvages ?

Monsieur Mebarek : Alors. Moi, je n'ai pas la réponse très précise sur la répartition de cette somme, des 100 000 €. Je ne sais même pas, Jérôme, si vous l'avez. Donc, il faudra récupérer la fiche technique du marché en question et on pourra vous répondre. Après, sur la question plus générale du fait que les dépôts sauvages ne soient pas assumés par l'Agglomération. Vous connaissez le fonctionnement : c'est que, dans le cadre du contrat qui lie le SMITOM à l'Agglomération, ce contrat prévoit le ramassage et le traitement des déchets, quels qu'ils soient – ménagers, déchets verts et recyclables – et par ailleurs, le principe des encombrants avec le dispositif que vous connaissez également, de prise de rendez-vous. Et, tout ce qui n'entre pas dans ce cadre-là, et qui est déposé sur la voie publique, n'entre pas dans le marché. Marché qui fait l'objet d'une rémunération que l'Agglomération paie au SMITOM. Et donc, dès lors qu'on n'est pas dans le cadre du marché, effectivement, chaque dépôt sauvage mis sur la voie publique à n'importe quel jour et heure de la nuit ou de la journée, sont assumés par la Ville, et donc par le contribuable. Voilà. D'où la nécessité d'en revenir à du civisme et à mettre en place les procédures lorsque l'on veut décharger ces encombrants. Oui, Monsieur Humblot.

Monsieur Humblot : Non, mais je pense qu'il faut aussi rappeler une chose par rapport à l'intervention qui vient d'être faite, c'est qu'il y a deux types de déchets qui doivent être dissociés, c'est les déchets entre guillemets, les encombrants d'une part, et qui vont à la

CAMVS, et qui vont au SMITOM, et qui font l'objet de dépenses énormes de la part de la Ville et qui sont à beaucoup plus de 100 000 €, parce qu'elles étaient à plus de 100 000 € il y a déjà dix ans. Donc là, d'après ce que j'ai compris, je peux me tromper, mais sous votre contrôle, nous parlons des déchets dangereux. Ah.

Monsieur Mebarek : La question, c'était de savoir la part du dangereux, de l'encombrant. On vous la fera passer. Pardon. Madame Monville.

Madame Monville : Oui. Non mais donc ça veut bien dire ce que ce que je supposais. C'est-à-dire que, en fait, on paye plus cher pour un service qui est de moins bonne qualité puisque vous avez fait ces changements au niveau de l'Agglomération. Je rappelle quand même que vous êtes élu dans l'exécutif à l'Agglomération, que vous avez été partie prenante de ces changements et que ces changements ont occasionné davantage de dépôts sauvages, et que maintenant la Ville doit payer pour gérer ces dépôts sauvages puisque finalement ça n'entre pas dans le marché avec la CAMVS. Donc, on paye 20 fois. Comme à chaque fois, on se fait avoir et c'est toujours nous qui payons les défaillances des politiques que vous mettez en œuvre.

Monsieur Mebarek : Ok. Merci Madame Monville du raccourci. Alors du coup, j'ai voulu faire une réponse courte, je vais devoir faire une réponse plus longue. Le changement de système, c'est simplement la prise de rendez-vous : aujourd'hui, vous voulez vider, sortir votre frigo ou votre canapé, vous prenez rendez-vous avec le SMITOM, il vient le chercher en bas de chez vous à l'heure indiquée. C'est ça le changement. Par le passé, les dépôts sauvages, c'était – non, mais écoutez, Madame Monville, il faut écouter ma réponse – par le passé, les dépôts sauvages, c'était un jour dans la semaine, le premier jeudi du mois, et les dépôts étaient mis le jour en question sur les trottoirs. Mais Madame Monville, le reste des jours, dans l'ancien système, quand il y avait du dépôt sauvage qui était mis à longueur de semaines ou de mois dans les rues, c'était quand même pris en charge par la Collectivité. Ça ne change absolument rien. Donc, les dépôts sauvages, et Charles Humblot le disait tout à l'heure, il y a bien longtemps que la Ville payait déjà bien cher l'enlèvement des dépôts sauvages dans la rue, et on était déjà sous l'égide de l'ancien système.

Madame Monville : Oui. Donc, vous êtes en train de dire que finalement, votre système n'a strictement rien réglé au problème ?

Monsieur Mebarek : Oui mais...

Madame Monville : Au contraire, il l'a amplifié.

Monsieur Mebarek : Oui, mais c'est ça. Non. Au contraire, le système, il a pour effet, Madame Monville de responsabiliser les habitants. Et plutôt que d'avoir à attendre le fameux deuxième ou troisième jeudi du mois et de se retrouver avec son canapé dans le couloir de son immeuble, et bien on prend rendez-vous avec le SMITOM et dans les jours qui suivent, le canapé vient être débarrassé. Je pense que c'est censé être plus efficace. Maintenant, les politiques, Madame Monville, vous comme nous, on ne change pas fondamentalement ce qu'il peut y avoir dans la tête des citoyens lorsqu'ils ont décidé d'être inciviques, les politiques que vous pouvez mettre en place ne changeront rien à ça. Il y a un enjeu de respect aussi du cadre de vie. Et quelles que soient les règles qu'on pourrait fixer avec le SMITOM, si les gens ne sont pas respectueux de leur cadre de vie. Voilà. Non mais on va... on va... on va...

Madame Monville : Si, si. Non mais je vais vous répondre parce que vous avez cette manière toujours de culpabiliser la population qui est assez insupportable. Donc je vais vous répondre. Vous savez pertinemment bien que, en termes de volume, l'essentiel du dépôt sauvage, c'est essentiellement en fait des gens qui travaillent.

Monsieur Mebarek : Mais non, mais qu'est-ce que vous en savez ? Et qu'est-ce que vous en savez, Madame ? Vous êtes allée dans chaque maison, dans chaque foyer ? Vous n'en savez rien.

Madame Monville : Laissez-moi finir de parler, s'il vous plaît. Parce que les volumes sont là pour le prouver. Il suffit d'aller regarder les statistiques de l'ADEME. Il suffit de regarder ce qui se passe sur notre territoire. Et on sait très bien que la majeure partie des dépôts sauvages sont liés à des artisans qui, parce qu'ils payent très cher...

Monsieur Mebarek : Mais pas du tout. Mais Madame, un canapé, un frigo. Un canapé et un frigo, ce n'est pas un artisan

Madame Monville : Mais cela en volume ne représente quasiment rien.

Monsieur Mebarek : Pas du tout. Pas du tout, pas du tout.

Madame Monville : En volume, cela ne représente quasiment rien. Donnez-moi les chiffres.

Monsieur Mebarek : Bien sûr. Mais vous ne les avez pas vous-même, vous annoncez comme ça au vol, vous n'avez pas les chiffres.

Madame Monville : Vos politiques faillissent. C'est ça qui est intéressant : c'est qu'elles ne marchent pas. Elles ne fonctionnent pas. Par contre, elles nous coûtent très cher.

Monsieur Mebarek : Mais bien sûr. Monsieur Humblot.

Monsieur Humblot : Non, je voulais rajouter quelque chose, c'est que j'ai vu quelqu'un d'une autre commune un jour, me dire, il n'y a pas très longtemps, que, en fait, les collectes sur les trottoirs étaient intéressantes parce que, en fait, elles étaient récupérées à moitié, aux deux tiers, ou par, entre guillemets, des personnes qui récupéraient notamment la ferraille et qui se débrouillaient de recycler, etc. Et que c'était tout bon pour la Collectivité qui n'avait du coup pas à traiter ce genre de dépôts. Deuxièmement, moi je suis étonné quand même que nous sommes en 2026 et qu'on puisse conduire des politiques publiques sans aucune indication de la rentabilité, de la faisabilité, de l'efficacité et des résultats. Par exemple, quel était le tonnage des déchets sauvages collectés par la Ville de Melun et que la Ville de Melun payait pour aller déposer au SMITOM ? Quelle était la capacité de collecte du SMITOM à l'époque de la collecte sur trottoir ? Et quel est le volume aujourd'hui ? Personne ne le sait et personne ne s'en occupe, parce qu'il y a d'autres choses à faire. Mais pourtant, c'est bien là que les choses se passent et que ce que vient de dire Madame Monville est assez vrai. C'est que le fait d'avoir mis la collecte par rendez-vous n'a pas amélioré, et c'est le moins qu'on puisse dire, l'évacuation des déchets qui répondent évidemment, qui répondent à ce genre de déchets. Voilà.

Monsieur Mebarek : Allez. Merci. Une autre question sur les marchés ?

Monsieur Tortillon : Ben on ne va peut-être pas clôturer le sujet aussi rapidement parce que je le dis, ça fait quand même plusieurs années qu'on en parle.

Monsieur Mebarek : Non, mais oui, ça fait dix ans. Ça fait effectivement dix ans. Je pense qu'on ne va pas attendre le dernier Conseil Municipal du mandat pour... Voilà.

Monsieur Tortillon : Peut-être que vous, vous ne connaissez pas ce service puisque vous n'habitez pas à Melun, effectivement, vous n'y avez jamais eu recours. Mais pour les habitants de Melun, oui, ça se passe sur un appel. C'est très facile, mais il faut poser un congé limite pour ça.

Monsieur Mebarek : Monsieur Tortillon, il ne faut pas s'énerver.

Monsieur Tortillon : Il faut passer un congé pour ça.

Monsieur Mebarek : La soirée va être longue. Gardez de l'énergie.

Monsieur Tortillon : Vous le savez qu'il faut poser un congé presque pour recourir à un service ? Donc c'est très facile de pointer les incivilités des gens, mais en réalité, c'est qu'on n'a pas le choix. La plupart des gens, ils les posent en bas de l'immeuble parce que sinon, il faut poser une journée de congé pour pouvoir attendre le SMITOM qui va venir pendant la journée aussi. Donc c'est extrêmement chronophage et vous pourrez dire aux habitants de l'Ecoquartier que bah, ils ont juste à prendre rendez-vous et que ça va résoudre tous les problèmes de saletés qui traînent chez eux.

Monsieur Mebarek : OK, allez, merci beaucoup. Il y a d'autres questions sur le... ? Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Non mais pour revenir sur les encombrants, moi je crois que vous avez donné un exemple qui n'est pas bon parce que, à ma connaissance, justement, les frigos, etc., le gros électroménager, il n'est pas pris en compte par les encombrants ou alors ça a changé récemment. Mais pour moi, ce n'est pas pris en compte. Je ne suis pas sûr non plus.

Monsieur Mebarek : Si, c'est pris en compte.

Monsieur Martin : Vous êtes sûr ?

Monsieur Mebarek : Ils le prennent. C'est depuis maintenant un an, un an et demi, c'est pris en compte.

Monsieur Martin : C'est certain ?

Monsieur Mebarek : Oui, c'est certain. Certain. Allez, merci. Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, pour finir sur cette histoire d'encombrants. Ce n'est pas nouveau. Moi ça fait depuis le début du mandat que j'en parle. Et vous êtes au courant, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Oui, ce n'est pas nouveau et on en reparle à la fin du mandat. Vous réchauffez des sujets pour alimenter le débat de...

Monsieur Guion : Parlons-en. Parce que c'est un sujet qui n'a pas été résolu. Mais vous êtes bien au courant. Vous êtes vice-président à l'Agglomération, Monsieur Mebarek, qui décide de la mise en place de Allo Encombrants, et vous êtes vice-président aussi au SMITOM. Donc vous êtes là-dessus très au courant des choses. Allo Encombrants a été mis en place en 2018, et c'est visible dans les statistiques de toutes les villes de l'Agglomération, hormis l'année 2016 où, suite aux inondations, il y a eu des bennes de ramassage de beaucoup d'encombrants. Donc ça, on exclut cette année-là. Mais si on compare avec 2015 - 2017, toutes les années, les encombrants ont augmenté de façon importante. Tous les encombrants ramassés par les villes. Et de la même façon, le SMITOM a ramassé moitié moins d'encombrants à partir de la mise en place de Allo Encombrants. Et pourtant, la taxe TEOM a augmenté sensiblement depuis cette mise en place. Il y a un moment donné, quand quelque chose ne fonctionne pas, vous ne pouvez pas mettre le ça sur le fait que ce soit les habitants qui sont qui ne sont pas civilisés. Il y a un moment donné, il faut revenir en arrière et il faut prendre la bonne décision et remettre la collecte mensuelle. C'est quelque chose de bon sens.

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur Guion. J'ai bien conscience que ce dernier Conseil Municipal du mandat va être l'occasion de faire la litanie de tout ce qui ne fonctionne pas, mais c'est normal. C'est le jeu.

Madame Monville : Inaudible.

Monsieur Mebarek : Et bien non, c'est votre rôle. C'est votre rôle évidemment, puisque vous n'êtes que dans la critique stérile. Allez, on va... Y a-t-il d'autres questions sur les marchés ? Non mais c'est bon. C'est bon, c'est bon, c'est bon, et c'est bon. Y a-t-il d'autres questions sur les marchés s'il vous plaît ? Y a-t-il d'autres questions sur les marchés ? Non. Parfait. Je vous propose de passer à la délibération suivante aux délibérations suivantes qui sont des garanties que je vais rapidement exposer pour voter.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRET N° 183331 D'UN MONTANT TOTAL DE 2 923 638 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS SITUES AVENUE DE LA FERME (LOT 1A13 - WOODI) A MELUN

Monsieur Mebarek : Garanties d'emprunt. Allez. De la quatre à la dix incluse. Donc délibération numéro quatre. Il s'agit de l'octroi d'une garantie d'emprunt d'un montant de 2,9 millions d'euros qui a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 20 logements par Habitat 77. Donc, Habitat 77 sollicite la garantie d'emprunt pour un montant de 2,9 millions d'euros pour 20 logements à Woodi. Y a-t-il des oppositions ? Des remarques ? Des questions ? Monsieur Humblot.

Monsieur Humblot : Non mais Monsieur le Maire, merci. C'est vrai que les garanties d'emprunt sont un fait habituel et qu'on n'a pas trop de questions par rapport à ça. Par contre, moi ce qui m'intéresse, c'est que j'ai fait le point des sept délibérations qui sont présentées ce soir, ça fait à peu près 30 millions d'euros. Et je voulais savoir quel était, si la Ville pouvait nous communiquer, mais très rapidement maintenant, compte-tenu de la fin du mandat, ce

n'est pas dans deux mois qu'il faut le faire, nous communiquer le montant total des engagements de la Ville par rapport aux bailleurs sociaux.

Monsieur Mebarek : On vous le mettra à jour, mais vous l'avez en annexe du Compte Administratif et du Budget. Donc, pour l'exercice 2024, vous l'avez au Compte Administratif. Et pour le Budget, c'est pareil, mais on peut vous le remettre à jour avec les dernières données avant la tenue du prochain Conseil Municipal. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Alors, sur le principe de la garantie d'emprunt, évidemment qu'on est tout à fait d'accord dans la mesure où on sait très bien que c'est indispensable à la construction des logements sociaux. Le problème qu'on a, et vous le savez très bien, c'est quelle est la contrepartie de cette garantie d'emprunt ? Et est-ce qu'il y a une contrepartie sur la façon dont les bailleurs gèrent le parc de logements, dont ils ont la responsabilité et qu'on leur a permis de construire ? Et là, c'est là où le bât blesse dans notre ville. C'est là où le bât blesse, puisque l'ensemble des bailleurs de la ville connaît un certain nombre d'avaries dans ces logements en ce moment qui sont quand même assez effrayantes, puisqu'il y a des gens, je le rappelle, qui ont été laissés sans chauffage. Il y a des coupures d'eau régulières à Schumann, pour ne prendre que cet exemple-là. Il y a un certain nombre de défaillances en termes d'entretien du bâti des bailleurs sur la ville qui mène aujourd'hui à ce que les ascenseurs ne fonctionnent pas – aux Mézereaux, moi j'y suis allée contrôlée par moi-même, il y a un ascenseur, ça fait plus d'un an qu'il est en panne et l'autre il marche quand il a envie de marcher. Donc c'est carrément effrayant de prendre l'ascenseur pour certaines personnes, même quand il fonctionne, parce qu'il peut tomber en panne à n'importe quel moment. Donc qu'est-ce que la Ville fait ? Ça fait des années que ça dure. Le patrimoine immobilier des bailleurs dans la ville est très mal entretenu depuis des années. Les problèmes se cumulent maintenant parce que justement ça casse ; ça casse faute d'entretien. Donc aujourd'hui, ces garanties d'emprunt nouvelles que nous faisons, quelle est la contrepartie en termes d'entretien de la part des bailleurs ? Sinon, il n'y a aucune raison de leur permettre de faire ce qu'ils ont toujours fait, c'est-à-dire, finalement, de laisser ces immeubles à l'abandon. Et puis après, vous allez venir encore nous dire – parce que j'ai bien retenu que vous étiez encore favorable aux destructions, vous me l'avez dit, vous l'avez dit, vous l'avez annoncé que vous êtes favorable aux destructions dans la ville, que vous voulez que ça continue les destructions dans la ville. Alors, vous savez très bien que les destructions sont liées au fait qu'on n'a pas entretenu ce patrimoine immobilier, qu'on n'a pas entretenu, les quartiers – et là, ce n'est pas les bailleurs, là, ce n'est pas seulement les bailleurs, l'entretien des quartiers, c'est aussi la Ville – qu'on n'a pas entretenu les quartiers et qu'on se retrouve dans des situations qui sont tellement inconfortables, tellement insatisfaisantes, que même les familles qui vivent là voudraient pouvoir vivre autrement et sont prêtes à en partir. Sans savoir d'ailleurs ce qui les attend, parce que la plupart du temps, elles sont relogées très loin et ça devient extrêmement compliqué pour elles. Donc quelle est la contrepartie ? Ça, c'est la première des questions. La deuxième, c'est que quand on regarde les garanties d'emprunt qui sont demandées ici, le PLAI, c'est à dire les logements de la catégorie la moins chère qui ont été l'ensemble des logements détruits sur la ville – sur la ville, on a détruit des logements très accessibles et on reconstruit des logements de catégorie moyenne ou de catégorie supérieure, voire de l'accession sociale, ce qu'on appelle de l'accession à la propriété. Et bien, nous n'avons absolument pas reconstruit le parc de PLAI. Et là encore, dans ce que vous nous proposez, il n'y a rien qui laisse augurer du fait que nous reconstruisons le parc de PLAI. Or, nous en avons besoin. Les gens ont besoin d'être logés. Les gens ont besoin d'avoir accès à des logements qui soient accessibles. Or, vous le savez comme moi, 70 % de la population française pourrait avoir le droit à un logement

social en fonction de ses revenus, puisque les loyers n'ont fait que croître dans le parc privé et qu'ils sont devenus inaccessibles à une grande partie de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Donc, quel est votre objectif, sinon détruire ?

Monsieur Mebarek : Merci, Madame.

Madame Monville : Quel est votre objectif, sinon détruire ? Qu'est-ce que vous faites pour que les bailleurs entretiennent, à part leur donner de l'argent et de signer des garanties d'emprunt ?

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Votre question est très claire. Merci beaucoup, Madame Monville. Votre question est très claire. Alors, la première réponse que je peux vous apporter, c'est que la contrepartie de ces garanties, c'est la construction de logement social à Melun. En contrepartie des garanties qui sont accordées aux bailleurs sociaux, les bailleurs sociaux construisent du logement social à Melun. Pas de garantie, pas de construction de logement social à Melun. Donc ça, c'est très simple. Si vous ne souhaitez, à ma place, ne pas accorder de garanties à TMH, Habitat, ou FSM ou 3F pour construire un logement social, il n'y aura pas de construction de logement social à Melun. Voilà. Donc moi je suis pour ces constructions. Deuxième élément, je suis pour la construction de.

Madame Monville : Vous n'avez pas répondu parce que je n'ai pas dit ça.

Monsieur Mebarek : Ah ben si. Non mais si vous m'avez dit quelle est la contrepartie ? Donc la contrepartie, c'est bien la construction de logement social. Voilà. La contrepartie, c'est celle-là, Madame Monville. Je donne la garantie, en contrepartie de quoi TMH, Habitat et FSM construisent du logement social pour nos habitants. Point. Deuxième chose, le... Vous m'avez perdu là. Oui, par ailleurs, il s'agit de construire des logements confortables, dignes, plus dignes et je peux vous le partager, plus digne que les logements qui ont fait l'objet de démolitions. Parce que oui, certains des logements, certains des immeubles qui ont fait l'objet de démolitions n'étaient pas dignes. C'est tout. C'est comme ça. Vous ne le partagez pas pour des... Non, mais laissez. Non, Madame Monville, laissez-moi terminer, s'il vous plaît. S'il vous plaît. Donc, je suis très, très favorable à ce que les bailleurs sociaux, quels qu'ils soient, reconstruisent du logement social de qualité, économe en énergie et confortable. Vous parlez vous-même d'insécurité écologique. Construire du logement social pour renforcer cette sécurité environnementale, la garantie permet de faire ça. Maintenant, je reviens sur les types de financement. Manque de bol, comme on dit, cette délibération dont on parle, la première un prêt de 7,8 millions. Quand vous lisez le détail, cette enveloppe de 7,8 millions, elle est répartie en 3,5 millions d'euros de financement PLAI, 1 million pour un PLAI foncier. Et après on a 2,5 millions et 600 000 € pour du PLUS. Donc il faut lire. Les garanties qui sont octroyées ne visent pas uniquement à, comme vous le dites, financer du logement social pour riches. C'est du logement social, Madame Monville, et en particulier du PLAI. Et pour le reste. Et pour le reste, la question de l'entretien du parc de logements des bailleurs sociaux, ce n'est pas la première fois qu'on a ce débat en Conseil Municipal. Et je réitère ce que j'ai dit, la Ville se tient systématiquement aux côtés des locataires pour exercer toute la pression qui est nécessaire pour faire que des travaux soient réalisés, qu'il s'agisse des parties communes ou des parties privatives. Le service hygiène et prévention se déplace dans les appartements pour faire des constats. Nous saisissons l'Agence Régionale de Santé lorsqu'il y a une indignité pour parvenir, lorsque c'est nécessaire, à carrément des fermetures d'appartements. Et ces pressions, on les fait sur tous les bailleurs, quels qu'ils soient. Si on avait une Municipalité qui

était totalement passive de ce point de vue-là, on aurait pu entendre vos commentaires, mais là ce n'est pas le cas. Maintenant moi, oui, nous, Majorité, on fait le choix de continuer à donner des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux pour construire du logement social. Voilà. Allez-y, rapidement. Madame Mothay.

Madame Monville : Ben attendez, vous me dites allez-y et rapidement, et après Madame Mothay.

Monsieur Mebarek : Ah mais je pensais que vous étiez un peu... Allez-y.

Madame Monville : Je parle. Je peux comprendre que vous n'avez pas envie que je parle, mais je suis encore là jusqu'à la fin de ce Conseil. Après on verra. En tout cas, donc vous avez détruit 100 % de PLAI. Et là, sur la première délibération, vous reconstruisez sur les 100 % de logements que vous allez construire, il y a 35 % de PLAI. Voilà. Donc le calcul est simple à faire. Vous n'avez détruit que du PLAI et vous reconstruisez essentiellement du logement social de catégorie intermédiaire, voire de catégorie supérieure et non pas pour riches. C'est juste des... d'accord ? Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Donc vous ne reconstruisez pas une offre de logement qui permette sur la ville de reloger l'ensemble des gens qui ont subi les destructions. Par rapport aux destructions, votre argument ne tient pas, Monsieur, il est fallacieux pour une raison simple : c'est quand on a construit ces immeubles dans les années 1960 et 1970, ils étaient en parfait état, les logements étaient confortables, les logements sont grands. Ils étaient en parfait état. Ce qui fait qu'ils ne le sont plus aujourd'hui, c'est le manque d'entretien de la part des bailleurs et le manque de suivi de la part de la Mairie, qui n'a pas fait la pression qu'elle aurait dû faire. Nous avons des moyens. Nous pouvons par exemple retenir les charges pour faire pression sur les bailleurs. Et oui, il y a une loi qui autorise, en travaillant avec le Préfet pour faire pression sur le bailleur. Vous ne l'avez jamais fait.

Monsieur Mebarek : Ah oui ? C'est comme Madame Gillier qui a la botte secrète pour plafonner les loyers des locaux commerciaux.

Madame Monville : Non mais, il y a un certain nombre de dispositifs qui existent dans la loi pour répondre à la question du mal logement et obliger justement les bailleurs à faire leur travail. Ces dispositifs, vous ne les avez jamais mis en œuvre. Donc aujourd'hui, je veux bien vous croire sur parole qu'avec ces nouveaux logements, tout va changer. Mais bon, c'est Noël ce soir, vous allez promettre à peu près tout, c'est évident.

Monsieur Mebarek : Évidemment. Mais comme vous, Madame, comme vous. Surtout comme vous. Oui, Madame Mothay.

Madame Mothay : Chaque nouveau programme d'habitat pose une question essentielle en plus des encombrants. Mais je veux savoir quelle anticipation la Ville a prévu en fait pour les services publics, et savoir s'il y avait une évaluation qui avait été réalisée concernant la capacité des écoles, des centres de loisirs, des crèches pour absorber l'arrivée de nouveaux enfants et nouveaux élèves, voilà.

Monsieur Mebarek : Merci. Ça va être un Conseil Municipal assez lourd parce que, s'il s'agit, à chaque délibération, de refaire le bilan de l'action de la Municipalité pour six ans, voire pour deux mandats franchement, on n'est pas sortis. Et moi, je me refuse à rentrer dans votre piège tendu ou dans votre petit jeu. Je vais répondre. Je vais répondre Madame Prim. Je vais

répondre.

Madame Mothay : On me pose toujours des questions vraiment en rapport avec les délibérations qui sont dans l'ordre du jour.

Monsieur Mebarek : Vous imaginez bien. Vous imaginez bien.

Madame Mothay : On n'est pas là pour faire des polémiques, mais finalement on pose des questions, savoir si ça a été évalué, savoir si la capacité d'accueillir tous ces enfants qui vont arriver. Alors voilà, c'est une simple question. Il n'y a pas de polémique.

Monsieur Mebarek : Évidemment. Madame Mothay, ce que je souhaite vous dire, c'est que la construction de logements dont on parle, c'est de la reconstitution de l'offre. On vient rebâtir des logements qui ont fait précisément l'objet des démolitions dont on parle. Donc, les familles sont là. Donc, tous les équipements que ces familles, d'ailleurs, fréquentaient, ces familles continueront à les fréquenter. Si elles ont changé de quartier parce qu'elles vont à Woodi, elles utiliseront les équipements à Woodi. Si elles vont dans un autre endroit de la ville, y compris dans le sud de la ville, on a également des reconstitutions, elles auront également les équipements de 130 logements d'ailleurs dans le sud. Donc voilà, de ce point de vue-là, on n'est pas sur un accroissement de la population qui viendrait à Melun et pour laquelle on construirait des nouveaux logements. C'est la reconstitution. Et les 46 000 habitants dont on parle, Madame Prim, puisque vous parlez de ça, c'est la croissance de la population depuis plusieurs années. Et cette croissance, elle est anticipée par la Ville avec les différents travaux qui sont faits. Les ouvertures de classe, les créations de berceaux – on a, durant le mandat, puisqu'on est à l'heure du bilan, durant le mandat, on a doublé le nombre de places en crèche ; les centres de loisirs, depuis maintenant trois ans, il y a une accélération très forte des centres de loisirs. On a multiplié par trois l'offre en centres de loisirs. Voilà. Mais je ne vais pas égrainer les différents sujets parce qu'il ne s'agit pas de faire ce soir le bilan du mandat. Certainement pas. Oui, Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : Oui, votre logique est intéressante puisque vous dites qu'il n'y a pas de nouveaux habitants. Mais concrètement, les habitants des habitations qui ont été détruites sont déjà relogés. Donc ce sont bien des nouveaux logements que de nouveaux habitants vont être amenés à habiter. Donc concrètement, il va y avoir de nouveaux services à rendre à cette population. Je veux dire, c'est quelque chose qu'on constate avec le quartier de Woodi, donc ce n'est pas une nouveauté. Donc là, je ne sais pas, vous êtes en train de tout réinventer ou vous oubliez que dans le quartier de Woodi, il y a des problématiques.

Monsieur Mebarek : Et là, aujourd'hui, vous n'ignorez pas que la demande de logement social par des habitants de notre ville, des Melunais, qui vivent dans des appartements dans le parc social aujourd'hui, elle n'est pas satisfaite, elle n'est pas satisfaite. Ces habitants sont pourtant là. Et donc ces habitants, faut bien les loger. Donc voilà. Donc c'est ce à quoi on s'emploie. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Par rapport à cette délibération, j'étais déjà intervenue en trouvant particulièrement cocasse que la Municipalité se porte garant, on va dire du grand argentier qui est l'État et qui est la Caisse des Dépôts et Consignations. Ma foi, c'est comme ça que ça fonctionne. Il n'y a pas de sujet. On a besoin de, on a besoin de renforcer le logement social ; on a surtout besoin de travailler sur un parcours

résidentiel, en fait, pour les habitants de Melun et pour pouvoir se loger. Et le parc social n'est malheureusement aujourd'hui pas en capacité de faire face, on le voit tous les jours. Et la question des collègues de l'Opposition, qui n'ont pas vocation peut-être à passer leur vie dans l'opposition non plus, elle est absolument légitime. C'est à dire que ce qu'on parfois peut faire remonter sur la question des infrastructures, c'est des choses qui remontent tous les jours. Donc j'entends Monsieur le Maire qui dit il ne faudrait pas polémiquer, mais la question est parfaitement légitime par rapport à la délibération qu'on prend pour une construction de nouveaux logements, qui est une interrogation de fond et une constatation que nous font remonter, en tout cas les habitants, très régulièrement. Il y a sans aucun doute un certain nombre de dispositifs qui peuvent être activés. Les habitants de Melun vont avoir des choix à faire dans pas très longtemps. Je les invite à regarder très précisément ce que chacun d'entre nous nous proposons sur les questions de logement.

Monsieur Mellier : Merci, Madame Gillier. Enfin, on n'est pas là pour faire la campagne électorale. Je vous signale qu'on pourrait suspendre effectivement ce Conseil, compte-tenu de votre – écoutez, s'il vous plaît – compte-tenu de votre attitude. Mais c'est normal, vous avez décidé de pourrir la vie de ce Conseil, que les habitants jugent effectivement ça, ils vont, là-dessus. Je vais vous dire un mot par contre, sur l'anticipation. Parce que franchement, que ce soit Madame Prim, Madame Mothay, Madame Monville ou même tous ceux qui siègent dans... s'il y a une commission qui s'est réunie très souvent, c'est bien celle de l'éducation. Vous avez eu l'étude forte qui vous donne absolument la projection jusqu'en 2032, effectivement, des groupes scolaires de Melun, etc. Vous le savez pertinemment, pertinemment les uns et les autres, et je le dis pour la population qui nous regarde, tous ces gens qui viennent de s'exprimer vous racontent des carabistouilles. C'est vraiment des personnes qui connaissent parfaitement bien les dossiers et qui savent pertinemment qu'on n'a jamais refusé, ni une inscription dans une école, ni dans un centre de loisirs, ni dans une crèche, ni dans un restaurant scolaire. Donc tout ça, c'est du baratin ; c'est du baratin pour faire monter la crème, mais ce n'est pas ça qui vous fera élire.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Allez, on va passer à... Est ce qu'on peut... ? On va reprendre son sang-froid. L'avantage c'est que. On a six ou sept délibérations qui sont exactement sur le même sujet. Donc on aura eu le débat. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Très bien. Donc je vous propose de délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 2 923 638 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 183331 constitué de 4 lignes du prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 2 923 638 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au

complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

5 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRET N° 183340 D'UN MONTANT TOTAL DE 7 812 946 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS SITUES 122 RUE LINNE (LOT 2C3 - WOODI) A MELUN

Monsieur Mebarek : Délibération numéro cinq. Six. Pardon. C'est la six, c'est ça ? Non, la cinq. Donc, toujours une garantie d'emprunt, pour Habitat 77, pour la construction de 52 logements au 122 rue Linné à Woodi. Et on est également ici sur une répartition majoritaire avec du PLAI Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Donc on va, on va procéder, si vous le souhaitez, au même vote à chaque fois.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 7 812 946 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 183340 constitué de 4 lignes du prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 7 812 946 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

6 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRET N° 183350 D'UN MONTANT TOTAL DE 9 960 035 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 68 LOGEMENTS SITUES AVENUE DE LA FERME (LOT 2B3A - WOODI) A MELUN

Monsieur Mebarek : Délibération numéro six, Habitat 77, pour la construction de 68 logements avenue de la Ferme à Woodi, pour un montant d'emprunt total de 9,9 millions d'euros et avec là encore, une répartition majoritaire au bénéfice de PLF. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais juste vous faire remarquer que ce que vous venez de dire est faux pour la délibération précédente, puisqu'en réalité, sur le volume d'argent dépensé, le PLAI représente moins de la moitié. Donc, ce que vous venez de dire est faux.

Monsieur Mebarek : Laquelle ? La numéro cinq ?

Madame Monville : Vous pouvez toujours essayer de faire je ne sais pas quoi, mais ce n'est pas vrai.

Monsieur Mebarek : En tout cas, Madame Monville, il y a du PLAI. Tout à l'heure, vous disiez qu'on reconstruisait 100 logements, sans PLAI. Donc merci de le préciser, ça démontre que j'avais raison.

Madame Monville : Non, non. Je vous ai dit – gardez votre sang-froid, comme vous dites, Monsieur Mebarek, les élections sont dans un mois et demi, enfin dans un mois. Gardez votre sang-froid.

Monsieur Mebarek : Je suis hyper serein.

Madame Monville : OK, voilà, vous êtes hyper serein.

Monsieur Mebarek : Je suis très serein.

Madame Monville : Bon, peut être que vous devriez quand même être l'être un peu moins. Ça c'est votre problème. Mais en tout cas, une chose est sûre, c'est que le PLAI c'est 4,6 millions. Et quand on fait le total des autres, on arrive à une somme qui est supérieure, donc c'est moins de 50 %. Voilà.

Monsieur Mebarek : Bon allez. Donc ça, c'était la cinq. Donc, délibération numéro six que je viens de. Que je viens d'énoncer. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 9 960 035 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 183350 constitué de 4 lignes du prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 9 960 035 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

7 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRET N° 183336 D'UN MONTANT TOTAL DE 1 230 414 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA RESIDENTIALISATION DE 252 LOGEMENTS SITUES 1 SQUARE BEAUREGARD A MELUN

Monsieur Mebarek : Délibération numéro sept cette fois ci. Ça concerne donc les travaux dans le cadre de la rénovation urbaine, la résidence de 252 logements, au square Beauregard, pour un montant d'emprunt de 1,2 million d'euros, toujours par Habitat 77. Des questions ? Des oppositions ? Merci beaucoup. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 1 230 414 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 183336 constitué de 1 ligne du prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 1 230 414 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur

pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

8 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRET N° 183338 D'UN MONTANT TOTAL DE 5 208 173 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 252 LOGEMENTS SITUES 1 SQUARE BEAUREGARD A MELUN

Monsieur Mebarek : Toujours le renouvellement urbain. Cette fois-ci, on est sur la réhabilitation des logements. Donc la précédente c'était la résidentialisation. Donc là, sur la réhabilitation, garantie d'emprunt de 100 % pour un montant de 5,2 millions d'euros. Habitat 77 toujours. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 5 208 173 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 183338 constitué de 2 lignes du prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 5 208 173 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

9 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRET N° 1101175 PLUS ET 1101176 PLAI D'UN MONTANT TOTAL DE 535 400 € AUPRES D'ACTION LOGEMENT SERVICES - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUES 45-45 BIS RUE SAINT LIESNE A MELUN

Monsieur Mebarek : Numéro neuf. La construction, à nouveau, de 22 logements, dans le cadre de la reconstitution de l'offre, sur la rue Saint Liesne, en croisement entre la rue Saint Liesne et la rue Delaunoy. 22 logements, pour un montant d'emprunt de 535 000 €, auprès toujours, de la Caisse des Dépôts et Consignations par Habitat 77. Opposition ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 535 400 euros souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 1101175 PLUS et 1101176 PLAI constitué de 2 Lignes du Prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 535 400 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

10 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRET N° 1100522 PLUS ET 1100523 PLAI D'UN MONTANT TOTAL DE 921 400 € AUPRES D'ACTION LOGEMENT SERVICES - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS SITUES 15 RUE GAILLARDON A MELUN

Monsieur Mebarek : Dernière délibération de garantie. Toujours Habitat 77 pour la construction de 38 logements au 15 rue Gaillardon, pour un montant de 921 000 €. Vous connaissez cette opération ? C'est l'opération qui commence à dater maintenant, qui a une dizaine d'années. Il a fallu attendre dix ans pour parvenir à assurer la maîtrise de cet immeuble qui était utilisé surtout par les marchands de sommeil, et même de la prostitution, d'ailleurs, il faut se le dire. Donc, il a été donc définitivement maîtrisé. Il sera démoli et verra l'implantation de 38 logements par Habitat 77. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Merci beaucoup. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant

total 921 400 euros souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 1100522 PLUS et 1100523 PLAI, constitué de 2 Lignes du Prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 921 400 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

11 - TOUTE SUBVENTION ETAT 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE CENTRE-VILLE FAUCIGNY LUCINGE (TRANCHE 2)

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre de l'aménagement du parc urbain Faucigny Lucinge. Vous connaissez donc le projet qui est porté par la Municipalité, qui vise à réaménager, et réouvrir ce parc pour les Melunais. À ce titre-là, nous avons sollicité un certain nombre de soutiens. Et au titre de cette délibération, il est sollicité une subvention pour la deuxième tranche de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour un montant hors taxe de 815 000 €. Donc, pour la partie des travaux concernés, ici on parle simplement d'une tranche des travaux ; ce n'est pas tout le projet. Donc, 815 000 € de coût pour un montant de subvention sollicité de 407 000 €. Merci. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet suivant, au titre des opérations d'investissement 2026, éligible à Toute Subvention Etat 2026 :

Aménagement du parc urbain de centre-ville - Faucigny Lucinge- Tranche 2 :

Coût Hors Taxes : 815 120,00 €

Toute Subvention Etat sollicitée : 407 560,00 € soit 50 %

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention de Toute Subvention Etat 2026.

12 - FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER) 2021-2027 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE PARC URBAIN DE CENTRE VILLE FAUCIGNY LUCINGE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro douze, Henri Mellier.

Monsieur Mellier : Oui, Monsieur le Maire, Chers collègues. C'est la suite de la délibération précédente. Cette fois ci, elle se rapporte effectivement, à la subvention du FEDER, donc des fonds européens, pour le parc de Faucigny Lucinge. Vous savez que dans le cadre de la défense européenne, la Ville de Melun a fait inscrire donc, au niveau de la communauté et de l'autorité de gestion qui est la Région, deux grosses opérations le parc de Faucigny Lucinge, et l'autre opération, j'en dis un mot, Monsieur le Maire, qui est les 259 logements réhabilités d'Habitat 77 à Lorient pour une somme de 7 millions d'euros. Je dis bien « réhabilités », c'est à dire qu'en fin de compte, on ne les démolit pas, chère Madame Monville. On les réhabilite, on réhabilite du sol au plafond des extérieurs pour 7 millions d'euros, avec un maximum de fonds européens de 2 millions d'euros. Comme quoi l'Europe, ça ne s'occupe pas que des queues de casseroles, ça s'occupe de la vie des habitants. Et on l'a déjà fait il y a six ans pour Calmette à Jules Ferry. D'ailleurs, vous n'étiez pas très contente à l'époque, mais ça a été fait. Les habitants sont très contents. Donc ne dites pas, ne dites pas de façon péremptoire, que les bailleurs sociaux n'entretiennent pas leur patrimoine. Qu'ils ne l'entretiennent pas assez, j'en suis d'accord. Mais ne dites pas qu'ils n'entretiennent pas. Ils le font et ils le font en ayant trouvé de l'argent, et notamment auprès des fonds européens, je tiens à le dire devant tous les habitants parce qu'apparemment vous n'en faites pas la promotion. Alors cela dit, pour le parc de Faucigny, et bien nous allons effectivement avoir une subvention du FEDER pour tout ce qui concerne la Ville de Melun, donc qui a été reconnue. Je vous lis effectivement la note de synthèse qui, demain, sera passée à la Communauté d'Agglomération pour le comité de suivi des fonds européens : « La Ville de Melun, reconnue territoire engagé pour la nature en 2020, a traduit ses engagements dans le programme d'action ambitieux en faveur de la biodiversité – qui est chère à beaucoup de monde ici. Le parc de Faucigny Lucinge est un espace boisé classé de 10,5 hectares, situé à proximité du centre-ville. Son emplacement entre la Seine et l'Almont, son affluent, est sur le tracé des corridors à préserver et à restaurer, identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique, les corridors fluviaux, etc. Ce projet est porté par la commune de Melun, s'inscrit dans les enjeux propres aux milieux urbains identifiés par le schéma régional de cohérence écologique d'Ile de France en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, à savoir : conforter les continuités écologiques de la ceinture verte, en particulier le long des vallées et contacts des forêts périurbaines ; maintenir et restaurer les continuités écologiques entre les espaces ruraux et le cœur urbain ; limiter la minéralisation des sols qui isolent la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain ; promouvoir et généraliser les pratiques de gestion des espaces verts naturels. » Voilà ce qu'on va faire dans le parc de Faucigny Lucinge. Et pour cette opération-là, qui est effectivement donc une opération, de garder cet espace naturel, de faire des corridors écologiques pour les animaux et de remettre également, donc, tout ce qui concerne les zones humides – on va recréer les zones humides dans le parc de Faucigny. Donc il y a une enveloppe de plus d'1.1 million d'euros qui est destinée à ça dans le financement du parc de Faucigny Lucinge sur les 2 millions d'euros hors taxe que coûtera la rénovation de ce parc et pour lequel nous sollicitons du FEDER 40 % qui nous seront acquis demain si vous votez cette délibération aujourd'hui. Voilà.

Monsieur Mebarek : Madame Monville.

Madame Monville : Bon, je comprends, Monsieur Mebarek, que vous ayez été inquiet à l'idée que Monsieur Mellier remettait le couvert. Je ne vais pas réagir, ne vous inquiétez pas. Je suis tellement contente de voir Henri ici que... Voilà. Je suis ravie de le voir. Ravie de le voir en forme. Ravie de savoir qu'on va retrouver nos joutes politiques. Donc...

Monsieur Mebarek : Il vous manque un homme sur votre liste ?

Madame Monville : Ecoutez, je vais vous dire quelque chose de tout à fait sincère. Il me manquait Henri au Conseil Municipal. Voilà. Je vais être tout à fait sincère avec vous là-dessus. Non, mais par contre, je voudrais quand même vous dire quelque chose sur la délibération en question. Alors, d'après ce que je comprends, les fonds FEDER que vous demandez – alors, je suis tout à fait favorable à aller chercher de l'argent auprès de l'Europe ; je l'ai toujours dit, et quand vous avez mis en place cette politique de recherche de fonds européens, on a toujours été favorable avec ça. Ça veut dire que le fond FEDER, là, va se cumuler avec la subvention de l'Etat ?

Monsieur Mellier : Absolument. Je peux vous donner aujourd'hui le montant des fonds. Vous avez donc le fonds FEDER que vous avez à 400 et des poussières. Vous avez la DSIL qui a été accordée l'année dernière à 228 000 €. Vous avez la DSIL de cette année qui, nous l'espérons, sera accordée. Il nous reste encore un dossier à traiter qu'on n'a pas réussi à faire aboutir, mais on espère le faire dans les délais, c'est le Fonds Verts. Et tout ça devrait faire que, sur le parc de Faucigny Lucinge, on obtienne environ 60 % de subventions hors taxes par rapport aux 2 millions d'euros que nous, nous avons fléchés dans le PPI que vous connaissez. Voilà où on en est. Donc là, il s'agit bien du fonds FEDER uniquement.

Madame Monville : Ok. Bon. Alors tout ça est très bien. Et donc ça ne coûtera pas très cher à la Ville de faire en sorte que... Ca a demandé beaucoup de travail, j'imagine. Mais en tout cas, ça ne lui coûtera pas très cher. Et donc ça, tout ça, c'est très bien. Par contre, sur votre engagement à préserver la biodiversité dans la ville, je voudrais quand même rappeler ici que vous êtes à l'origine de la destruction du bois de Montaigu. 8 000 arbres, que vous avez en prévision...

Monsieur Mebarek : C'est pour ça que vous êtes heureuse de son retour ?

Madame Monville : Que vous avez en prévision... Non, mais ça, c'est pour le garder vivant. Que vous avez en prévision quand même la troisième tranche de Woodi qui aboutira à détruire tout ce qui nous reste de nature dans la ville et que par ailleurs, nous nous sommes engagés à tout faire pour que cette troisième tranche ne voit pas le jour si nous sommes élus.

Monsieur Mebarek : D'accord. Merci.

Monsieur Mellier : Juste pour un mot. Un mot sur le bois de Montaigu. Je ne veux pas polémiquer parce que vous aurez une réponse publique et une réponse, j'allais dire, des habitants de Melun dans les élections. Mais écoutez sincèrement, il y a des miracles chaque année. Et ce matin, si vous aviez été au marché de Melun, vous auriez vu des gens qui vendaient des jonquilles cueillies dans le bois de Montaigu. C'est quand même bizarre. C'est quand même très bizarre. Moi, je vous ai proposé d'y aller tous ensemble cueillir des jonquilles dans le bois de Montaigu, mais ça serait pour vous l'aveu que vous avez menti depuis des années sur sa disparition.

Monsieur Mebarek : Très bien. Donc sur le parc Faucigny Lucinge. Non, Henri, il reprend effectivement ses activités, donc il est à fond, là. C'est bien. Allez. Monsieur Tortillon, et après Monsieur Guion.

Monsieur Tortillon : Bon, c'était juste pour dire que, effectivement, il y a le bois de Montaigu. Je l'ai énormément côtoyé d'ailleurs quand j'étais jeune. Il y a du muguet, des champignons, tout ça. Mais, au-delà des bois, il faut bien comprendre que quand on construit la troisième tranche, c'est l'artificialisation des sols qui compte. Et ça, ça joue énormément. Et sur Melun, on s'en rend compte de plus en plus, notamment avec les inondations. Je veux dire l'eau qui ruisselle et qui arrive à faire monter l'Almont et la Seine, c'est bien puisqu'on artificialise les sols. Donc la troisième tranche, elle va aggraver ce problème également.

Monsieur Mebarek : D'accord. C'est très bien, mais on ne va pas en débattre ce soir de la troisième tranche. Alors oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, c'était simplement pour rester terre à terre. C'est important quand on parle du bois de Faucigny Lucinge. Ces délibérations onze et douze sont uniquement des demandes de subventions. Je voudrais que vous soyez sûr qu'il n'y a rien de sûr pour l'instant. Vous demandez des subventions, ça ne veut pas dire qu'elles vont arriver ou qu'elles seront notifiées. Ce ne serait pas la première fois que vous allez demander des subventions. Rappelez-vous de l'école Woodi avec la subvention de la Région, vous n'avez pas obtenu 4 millions d'euros de subvention. Rappelez-vous, vous les aviez pourtant mis dans le budget en totale contradiction avec les règles comptables. Donc ce sont des demandes de subventions, c'est très bien. On n'est pas contre, du tout, ces demandes, mais j'espère qu'elles aboutiront jusqu'au bout.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Monsieur Guion. Alors, comme Henri l'a dit, on a eu le FEDER puisque les fonds européens ont été accordés. Très bien. Maintenant, concernant la délibération sur la DSIL, qui relève du coup de la Préfecture, on a également, dans la perspective de cette demande, échangé avec le secrétaire général de la Préfecture qui valide les dossiers de subvention et le secrétaire général de la Préfecture a confirmé l'accord de l'Etat pour participer au financement de cette opération. Et donc, on doit passer ce soir cette demande de subvention. Alors, oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Si les fonds FEDER sont validés, vous auriez pu faire une Demande Modificative du budget.

Monsieur Mebarek : Je n'ai pas... ?

Monsieur Guion : Si les fonds sont vraiment validés, vous auriez pu aller plus loin. La demande de subvention plus la demande modificative du budget pour pouvoir aller plus vite.

Monsieur Mebarek : Non, mais on intégrera ça dans le budget. Enfin, la Majorité qui sera là dans quelques semaines.

Monsieur Guion : Donc ce soir on reste sur une demande de subvention. C'est bien ce que je disais.

Monsieur Mebarek : Non, non. Je parle de la DSIL. Je parle de la DSIL.

Monsieur Mellier : Monsieur Guion, en ce qui concerne le FEDER, l'ensemble de ces opérations ne seront engagées que dans le dernier trimestre 2026, au moment du début des travaux. Donc ils seront inscrits très naturellement dans le budget 2026, cher Monsieur. Et donc ils seront dans le DOB et dans le budget 2026. Nous espérons bien que nous conduirons ces opérations.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup.

Madame Monville : Oui, ben si on est élu...

Monsieur Mebarek : Franchement, les amis, le Conseil Municipal gagnerait en sérénité si on évitait toutes les trois secondes de parler des élections municipales. Franchement. Parlons des dossiers, répondons aux questions et arrêtons à toutes les trois secondes de... Et je le dis, à la fois pour vous et pour nous. Merci. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? D'autres questions ? Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté au titre des opérations d'investissement 2026, éligible au dispositif « Investissement Territorial Intégré » inscrit dans le Programme Régional fonds FEDER-FSE+ 2021-2027 de l'Ile-de-France et du Bassin de la Seine, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Montant HT	Montant TTC
1 162 383.00 €	1 394 859.60 €

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Aides publiques		
Fonds européen FEDER	464 953.20€	40 %
Conseil Régional		
Ressources propres	697 429.80 €	60 %
Total général	1 162 383.00 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention européenne FEDER dans le cadre du dispositif ITI Investissement Territorial Intégré (Programme Régional Ile-de-France et bassin de la Seine FEDER-FSE+ 2021-2027).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

13 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE MELUN ET MONSIEUR JEROME AUFORT

Monsieur Mebarek : Délibération suivante, Noël Boursin. Henri. Je suis allé trop vite. C'est encore Henri Mellier pour un protocole transactionnel.

Monsieur Mellier : Alors là je passe à la délégation juridique. Vous avez lu la délibération et vous avez lu le protocole d'accord. Il s'agit de l'utilisation par la Ville, effectivement, en 2025, d'une photo d'un monsieur photographe, Monsieur Jérôme Aufort, acquise dans le cadre d'une licence éditoriale souscrit auprès d'une banque d'images. Bon. Donc là, le problème, c'est qu'on n'a pas mentionné son nom, effectivement, dans la publication de la Ville. Et très justement, j'allais dire son conseil, son avocat a dit « non, mais attendez, la propriété intellectuelle, ça ne se traite pas comme ça. » Donc, ok. Nous nous sommes rencontrés, etc., et nous sommes convenus qu'un bon protocole valait mieux qu'un mauvais procès. Et c'est pour ça que vous avez la proposition qui vous est faite d'indemniser ce monsieur à hauteur de 1 900 € TTC pour, j'allais dire, l'utilisation de sa photo qui est très belle, que vous avez vue ; très sincèrement, qui est une photo des bords de Seine. Et voilà donc ce protocole, vous l'avez. Il n'y a rien de de nouveau dans ce protocole. C'est un protocole très, très simple qui donne effectivement la possibilité à ce monsieur d'être indemnisé rapidement à hauteur de 1 900 €, et de préciser que les crédits seront inscrits eux aussi au budget 2026.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Henri. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : Merci. Quand même, il faut souligner que si le protocole est mis en place, c'est parce qu'il y a une faute à la base, que la personne n'a pas été créditée. Donc c'est une photo qui nous revient extrêmement cher puisqu'il y a quand même une petite erreur à la base. D'ailleurs, est ce qu'il n'y aurait pas eu un accord à faire en amont, avant les menaces judiciaires qui auraient permis de juste de payer la photo à son juste prix ? Parce que là, concrètement, elle a été prise sur une banque de données -- sur une banque de données en général, qui rémunère très mal le travail des photographes, et de toutes les manières de toutes les personnes qui produisent en général des contenus artistiques. Également, est ce qu'on n'a pas une personne qui est compétente au sein de la Mairie pour prendre des photos ? Je crois qu'on a quand même des professionnels qui le font très bien. D'ailleurs, on a aussi eu des photographes qui proposent régulièrement leurs services sur la ville. Donc je veux dire, c'est quand même dommage d'en arriver là. Et qu'est ce qui est fait donc pour que ça ne se renouvelle plus ? Et est-ce que par le passé on a repéré aussi d'autres éléments qui de la même manière, se sont produits dans Melun Mag ou d'autres supports de la Ville ?

Monsieur Mellier : Non parce que sinon vous auriez eu beaucoup de ce type de délibération. Non, non, c'est vraiment une erreur. C'est tout à fait passé à travers la raquette, cette histoire. Bon ben voilà. Donc, que ça soit une faute, c'est possible. Enfin, en tout cas, comme on n'est pas dans un contentieux, on ne va pas qualifier les choses. On dit simplement que l'auteur de cette photo a tout à fait le droit, effectivement, à cette indemnisation, compte tenu de sa propriété intellectuelle. C'est tout.

Monsieur Mebarek : Et l'erreur, en fait, elle a consisté non pas en utilisant la photo sans son accord. L'erreur a consisté en publiant la photo sans mentionner en pied de photo son nom. Voilà. Mais non, il n'y a pas d'autre précédent et je pense que ça servira de leçon d'ailleurs pour les agents qui ont fait la bêtise. Merci. Qui s'oppose ? Oui Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui. Enfin très bien. Bon, c'est une erreur, on ne va pas accabler les services qui ont fait l'erreur, mais est-ce que ce n'est pas une erreur qui provient aussi d'une forme de désorganisation du service communication ? On sait qu'on a quand même beaucoup, au sein de ce service, on a beaucoup d'arrêt maladie. On sait qu'on a des signalements harcèlement. Et vous êtes au courant, Monsieur Mebarek, de ces signalements. Votre directeur de cabinet n'est pas derrière vous aujourd'hui, on sait pourquoi. Mais alors est ce que ce sont des erreurs...

Monsieur Mebarek : Ah non, mais c'est une erreur d'il y a plusieurs mois.

Monsieur Martin : C'était une erreur et je ne vais pas vous accabler là-dessus. Mais là, on ne paye pas 1 900 € simplement parce que, malgré une réorganisation du service communication, on a une forme de désorganisation qui pousse des gens à faire des erreurs ?

Monsieur Mebarek : Ce n'est pas du tout lié à une quelconque désorganisation. D'ailleurs, c'est une erreur qui est bien ancienne maintenant. Donc, elle ne date pas d'il y a deux mois.

Monsieur Martin : Elle date d'un Melun Mag qui n'est pas très vieux.

Monsieur Mebarek : Et je peux terminer Monsieur ? Je peux terminer ? Merci. Donc c'est une erreur d'un agent. Vous savez, quelles que soient les directions, quelque service que ce soit, le top du service ne vérifie chaque détail de ce qu'a fait son agent N - 3. Donc ce n'est absolument pas lié à une désorganisation. Il y a une erreur d'un agent, voilà, c'est tout. Elle est corrigée, et ce n'est absolument pas lié à ce que vous évoquez. Merci. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? C'est bon ? Je vous propose de délibérer. Oui ? En lien avec cette délibération ? Allez-y.

Monsieur Martin : Non, ce n'est pas une erreur qui est si ancienne que ça. Elle date d'un Melun Mag assez récent et aujourd'hui on voit que dans le Melun Mag...

Monsieur Mebarek : Il a six mois à peu près.

Monsieur Martin : Non même pas. On voit que dans le Melun Mag aujourd'hui, on a en rédacteur, on a une entreprise.

Monsieur Mebarek : C'était il y a neuf mois.

Monsieur Martin : On a une entreprise qui s'appelle Citizen Press qui n'était pas à l'origine des publications de Melun Mag dans le passé, donc c'était normalement des publications qui étaient faites par les agents. Donc, je vous le répète, ces erreurs... Combien ça nous coûte, d'ailleurs, de faire passer par Citizen Press pour faire le Melun Mag d'aujourd'hui, alors qu'avant c'était fait par des agents. Donc je vous dis, c'est quand même des erreurs qui sont potentiellement le signe d'une vraie désorganisation au sein de ces services.

Monsieur Mebarek : C'est très bien.

Monsieur Martin : Et vous savez pourquoi.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Qui s'oppose ? Qui

s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le protocole transactionnel ci-annexé entre la Ville de Melun et Monsieur Jérôme AUFORT qui prévoit notamment le versement à ce dernier d'une indemnité de 1 900 € (mille neuf cents euros) en réparation des préjudices invoqués.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

14 - ACOMPTE 2026 AU FOOTBALL CLUB DE MELUN

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Monsieur Boursin.

Monsieur Boursin : Oui, il s'agit de – mais je crois qu'il y en a deux qui vont suivre l'une après l'autre. C'est une demande de deux clubs. La première, c'est le football qui demande une avance de subvention pour faciliter leur trésorerie. Voilà, c'est tous les ans. On a deux clubs généralement. A un moment, il y en a eu trois ; il n'y en a que deux cette année, c'est le foot notamment. Et on aura une deuxième délibération. On vote d'abord le foot ? Voilà, voilà. Sinon je fais les deux en même temps.

Monsieur Mebarek : Mais dis, les montants, je ne sais pas.

Monsieur Boursin : Ah c'est 20 000 €.

Monsieur Mebarek : D'accord.

Monsieur Boursin : Pardon. Pardon. Pardon. Et on aura la même subvention mais à hauteur de... Voilà. Pour le club de natation. Donc on peut délibérer sur les deux.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Donc, une avance de subvention de 20 000 € à valoir sur la subvention 2026 pour le club de foot et le Cercle de nageurs. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui. Donc 20 000 € d'avance pour le Football Club de Melun, dont je profite pour dire le travail extraordinaire qu'ils font avec nos jeunes, à Melun. Une interrogation sur le montant : est-ce que 20 000 € c'est suffisant pour faire à ce premier trimestre quand même d'activité du Football Club ? Ça c'est déjà la première des choses. On voit qu'il y a un contrat d'objectifs et de moyens qui est annexé avec. Et une petite interrogation sur le développement des pratiques féminines et des infrastructures qui ne suivent pas. Est-ce que dans le contrat d'objectifs et de moyens qui a pu être discuté avec vous, la question des infrastructures et du développement du football féminin est pris en considération dans le développement du contrat d'objectifs et de moyens ?

Monsieur Boursin : Alors, je vais dire. La première question, les 20 000 €, c'est la demande du club qui ont demandé une avance de 20 000 €. Donc on a répondu à leur demande. Le droit

nous autoriserait à 50 %, je crois, de mémoire, les juristes nous le diront, de la somme versée l'année précédente. La deuxième question dans les contrats d'objectifs. Le foot se trouve aujourd'hui non pas dans un déficit d'équipement, ça dépend à quelle hauteur on développe le foot. Pour l'instant, ils sont à 880 adhérents. Ils disposent de trois terrains plus un terrain en herbe plus un terrain qu'ils ne veulent plus utiliser parce qu'il était en fait en stabilisé. Dire qu'il n'y a pas l'équipement, non. Mais s'ils montent à 1 500 personnes se posera la question de est-ce qu'on a les moyens de racheter deux terrains de foot pour cet équipement ? Sur le sport féminin. Le sport féminin, le club a ouvert une section féminine. Le développement du sport féminin dépend de deux choses. Des entraîneurs qui sont ok pour le faire et ça rame de ce côté-là. La deuxième chose, c'est qu'on a un pôle aujourd'hui sur notre agglomération qui a démarré il y a presque une décennie et qui a regroupé La Rochette et Vaux le Pénit pour monter les sections féminines, ce qui fait qu'ils ont une faculté d'absorption un peu. Ils aspirent un petit peu les jeunes filles qui veulent faire du foot parce qu'elles sont plus nombreuses là-bas. Dans les règles du foot, quand on a moins de quinze ans, en plus, les filles jouent avec les garçons ; donc là, il n'y a pas de souci. Tant qu'il y a cette mixité sur les U14 ou U13, je ne sais plus, U15, là il y a des filles. Mais après pour monter une équipe... Et on retrouvera le même problème avec le rugby qui aujourd'hui va être obligé de se marier avec trois autres clubs pour avoir une section féminine. Parce que pour quinze joueurs sur un stade, il en faut quasiment 30 pour faire l'année.

Monsieur Mebarek : Madame Gillier.

Madame Gillier : Disons que pour avoir une équipe féminine, faut-il déjà avoir des vestiaires séparés pour les femmes dans les infrastructures. Donc derrière le fait de développer le foot féminin, quand je parle de limites des infrastructures, c'est permettre de pouvoir avoir des choses séparées pour que les filles puissent se changer aussi, à part des garçons, ce que j'ai cru comprendre n'était pas tout à fait organisé pour pouvoir le faire. Sur la mesure des infrastructures, par rapport au nombre de licenciés aujourd'hui, oui, il est relativement important, mais le Football Club de Melun refuse pas loin de 1 000 personnes chaque année qui ne peuvent pas – en tous cas, c'est les chiffres qui, moi, m'ont été avancés. Un peu moins. Ok. En tout cas, pas mal de Melunais qui du coup vont dans les clubs environnants. Après c'est des décisions qui peuvent se faire, mais était surtout remontée une difficulté au niveau des infrastructures.

Monsieur Boursin : Alors sur les vestiaires, il y a les vestiaires dédiés aux filles qui sont sur le complexe Jacques Marinelli et elles peuvent tout à fait être dans des vestiaires très décentes. Il n'y a pas de problème de vestiaires, on ne les mettra pas avec les garçons devant le stade. Et la question de l'effectif, on pourrait l'aborder, mais on ne va pas l'aborder dans ce mandat. A un moment, la question est de dire sur les personnes qui viennent, est-ce qu'on ferme la porte à des gens qui ne sont pas Melunais dans les clubs ? Mais c'est une vraie question, 1/ mixité de public, 2/ le territoire de l'Agglomération. La question est plus complexe qu'on imagine. Et dans ces cas-là, ça veut dire que nos Melunais qui sont dans des clubs des villes à côté ou des villages à côté, il faudrait faire la même chose. Voilà, ce débat-là, je pense que ce n'est pas ce soir qu'on va le faire.

Monsieur Mebarek : Merci. D'autres questions ? Donc on va délibérer sur la première, donc sur le Football Club de Melun. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association Football Club de Melun un acompte de 20 000 € au titre de l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65 article 65748.

15 - ACOMPTE 2026 AU CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Donc le Cercle des Nageurs, même montant, même principe. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association Cercle des Nageurs Melun Val de Seine un acompte de 20 000 € au titre de l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

16 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) "REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN DE MELUN" - AVENANT N° 2

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Numéro 16, 17 et 18. Brigitte.

Mme Tixier : Merci Monsieur le Maire. Donc, pour la numéro 16, il s'agit d'une opération dont vous avez déjà entendu parlé à de très nombreuses reprises dans cette enceinte, à savoir donc l'OPAH RU et donc la réhabilitation du centre ancien de Melun. Je vous ferai grâce de la lecture de la totalité de la convention. Il s'agit juste de la rénovation urbaine dans Melun, on en a parlé tout à l'heure brièvement. Là, il s'agit du centre ancien et sur le centre ancien, bien évidemment, des copropriétés dégradées. S'agissant donc aussi bien de l'isolation que de l'état général de ces copropriétés, un gros travail est fait déjà depuis 2018, puisque la première convention a été signée en septembre 2018, elle a été renouvelée donc il y a peu de temps pour aller jusqu'en fin 2026. Et en l'occurrence, là, il s'agit donc en parallèle avec l'ANAH, de pouvoir permettre la poursuite des missions, donc d'accompagnement du service public sur la performance énergétique et en instaurant « mon accompagnateur Rénov ». Dans cette convention d'aujourd'hui, il s'agit de nouvelles dispositions réglementaires qu'il s'agit de proposer conformément aux souhaits de l'ANAH, puisque l'ANAH est bien évidemment partenaire de ce processus, il convient de délibérer pour permettre l'adoption de ces nouvelles dispositions réglementaires et de cet avenant numéro 2 à l'OPAH RU. Monsieur le Maire, si vous voulez délibérer. Monsieur le Maire adjoint.

Me Mellier : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame Mothay.

Mme Mothay: Je voulais juste savoir si on avait un chiffre, de combien de logements, avaient été réellement rénovés depuis le lancement de l'opération programmé. Combien de propriétaires occupants modestes accompagnés ? Combien de situations d'habitat indignes

résolues ? Et quel impact sur le maintien justement des habitants dans le centre ancien ? Parce que...

Mme Tixier : C'est très intéressant votre question. Merci... Très intéressant votre question, parce que je n'étais pas plus tard que tout à l'heure, après-midi, en réunion pour faire le bilan, donc de la totalité des chiffres. Et en effet de l'ensemble de ce qui a été fait. Alors, je ne les ai pas là, sous la main et je ne vais pas vous les énoncer, mais on se fera un plaisir de vous les communiquer. Parce qu'ils sont en effet très évocateurs, et on a fait d'énormes progrès en termes de chiffres que nous avons donc déployé en 2026, en 2025 par rapport à 2024 et les chiffres à venir pour 2026 sont encore plus satisfaisants. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, bien évidemment, les propriétaires dans ces copropriétés ont pris conscience qu'il avait là une capacité de pouvoir améliorer leur patrimoine et en même temps de pouvoir avoir des subventions qui ne sont pas négligeables et des professionnels qui les accompagnent. Je dois aussi mettre le doigt sur le fait qu'il y a des professionnels, entre autres, par rapport à tout ce qui est, donc les normes maintenant, qui sont quand même parfois un peu compliquées pour tout un chacun, sur la rénovation.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup d'autres. Oui, Monsieur Guion.

Mr Guion : Alors, je m'étonne que cet avenant n'arrive que maintenant parce que « mon accompagnateur rénov' », ça existe depuis un petit moment. C'est écrit depuis l'arrêté du 21 décembre 2022. Ce qui voudrait dire, j'ose comprendre que, aucun dossier accompagné par « mon accompagnateur Rénov' » n'a été fait jusque-là en rénovation sur le centre-ville de Melun ?

Mme Tixier : Si c'est juste, vous avez d'ailleurs le résumé en fait des nouvelles, dispositions réglementaires dont on est en train de parler sur ce nouvel avenant. Alors, je vais le lire très rapidement, excusez-moi. « Assurer un accompagnement global et neutre des ménages et copropriétés et propriétaires. Élaborer un audit énergétique et des scénarios de travaux adaptés. Informer et conseiller sur les aides mobilisables pour élaborer un plan de financement global. Suivre la mise en œuvre des travaux jusqu'à leur achèvement. Coordonner son action avec le réseau France Rénov. Respecter les obligations déontologiques prévues par la réglementation ». En fait, c'est juste du formalisme, si je puis dire. Parce que l'ANAH a souhaité pouvoir poser beaucoup plus d'items, si je puis dire, que ce qui a été fait. Mais ça n'empêche que nombreux ont été les propriétaires qui ont déjà pu bénéficier dans d'excellentes conditions. Et là ce sera encore mieux. Mais ça, c'est l'ANAH qui a souhaité ces modifications. La ville n'est en rien ni l'agglomération n'est en rien responsable de ces modifications.

Monsieur Mebarek : Merci, Brigitte, Monsieur Guion.

Mr Guion : Il me semble que pourtant c'est l'agglomération qui porte certains projets de rénovation et ce sont les services de l'agglomération qui n'avaient pas cet agrément « Mon accompagnateur rénov' » jusque-là. Donc je sais, j'ai testé la chose et du coup c'était assez compliqué pour les habitants de faire intervenir l'ANAH par l'intermédiaire de l'agglomération pour rénover les logements et ce qui a pu décourager un certain nombre d'habitants de le faire. Donc c'est heureux que cet avenant arrive, mais un peu tard.

Monsieur Mebarek : OK. D'autres questions ? Merci beaucoup. Qui s'opposent ? Qui

s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Réhabilitation du centre ancien de Melun », ci-annexé, portant l'intégration des prestations « Mon Accompagnateur Rénov' » au sein de ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

17 - SEML ' MELUN VAL DE SEINE COMMERCE ' - CREATION D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ENTRE LA SEML MELUN VAL DE SEINE COMMERCE ET LA SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT

Mr Mebarek : Délibération suivante pour Brigitte.

Mme Tixier : Délibération donc 17. Merci Monsieur le Maire. En effet. Donc là, il s'agit aussi d'un sujet que nous avons déjà eu l'occasion de d'évoquer dans cette instance avec SEML. Nous avons voté le 13 novembre 2025 la création, d'une Société d'Economie Mixte Locale, la SEML Melun, Val de Seine Commerce. A ce titre, il convient d'organiser concrètement le fonctionnement de cette SEML qui sera en tant que partenaires, j'allais dire, aidé par la SPL, puisqu'en fait la Société Publique Locale de Melun, Val de Seine sera partenaire de la SEML et la ville de Melun qui est actionnaire de la SPL, tout comme d'autres communes, mais ça, ça fera l'objet probablement d'une réflexion plus tard. Il a été décidé que ces deux sociétés et leurs actionnaires, souhaiteraient examiner des modalités juridiques qui permettent de mettre en place une structure commune, pour mutualiser les ressources humaines. D'où la nécessité de faire la création d'un groupement d'employeurs qui facilitera les choses plutôt que de recourir à des contrats précaires, qui permettra donc à avoir du personnel stable, intéressé et motivé. Le groupement d'employeurs notamment, embauchera des salariés qui sont donc avec contrat de travail de façon tout à fait classique, mais qui, nous l'espérons, pourra permettre de faire un travail dans le temps. On ne va pas répéter ici la nécessité de cette SEML. Le financement du groupement d'employeurs reposera principalement sur la facturation des mises à disposition calculée sur la base des salaires, des charges fiscales et sociales ainsi que des frais de fonctionnement, comme dans toute entreprise digne de ce nom. La présente délibération a ainsi pour objet d'approuver la création de ce groupement d'employeurs, tel que défini dans le projet de statuts que vous avez donc en annexe. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur Mebarek : Merci. Madame Gille.

Mme Gillier : Merci. Alors, sur la question de la création d'un groupement d'employeurs avec les deux structures, pour être clair, de dire comment est-ce qu'on mutualise, parce que ces débats eurent lieu au niveau de l'agglomération, il y a néanmoins une inquiétude, c'est que la SPL, elle est déjà déficitaire. Et donc l'interrogation qu'on peut avoir, en tout cas, c'est les éléments qu'on a pu qu'avec quelques difficultés sur la SP. Alors. Elle l'a été. Mais sur la question de la pérennité. Alors vous me laissez juste terminer. Sur la question de la pérennité des dites structures sur le temps, quelles garanties on a finalement de maintenir, un équilibre

économique du groupement d'employeurs et des activités qui y sont données. Et j'en profite pour vous reposer une question qui a été posée, par mon groupe à l'agglomération, de quel foncier à Melun a été mis en pot au niveau, de la SPL ?

Monsieur Mebarek : Alors, je vais essayer de répondre en complément avec Brigitte. La SPL n'a pas mis de foncier dans la SEML. La SEML, elle a été constituée entre la ville de Melun, majoritaire, la Banque des territoires, donc Caisse des Dépôts et Consignations, la Cci et un investisseur privé, c'est l'ensemble de ces actionnaires qui ont mis au pot de ce de cette société d'économique mixte. Non, non, pas la SPL. Le groupement d'employeurs, qu'est-ce que c'est ? Ça vise dans un premier temps, au démarrage de cette SEML, elle aura peu d'actifs dans un premier temps, peu d'actifs tant qu'elle les achète, donc peu de revenus qui seraient qui seront tirés de loyers. Donc l'idée c'est de mutualiser au maximum, les charges de pour faire tourner cette structure, un comptable, un salarié qui assurera le suivi de la location, des locaux, et cetera. Donc ça, c'est une structure assez courte, puis un emploi administratif, un demi poste, et l'idée est de se dire plutôt que la SEML recrute ses agents, on va aller mutualiser avec la SPL qui par ailleurs elle-même a ses propres besoins, de frais de la administratifs, RH et cetera et com, comme il a fait le choix que la Directrice Générale de la SEML soit Sophie Drugeon qui est à côté de cela, Directrice Générale de la SPL, puisqu'elle a une expertise, et cetera dans ces dans ces sujets-là. Donc elle va être finalement DG de chacune des structures et on va mutualiser dans le cas d'un groupement d'employeurs, des quelques ETP. Et finalement, ces personnes-là en auront finalement une même patronne. Voilà. Evidemment, je reviens sur votre question de de déficit. Alors déjà à la SEML, que l'on crée, elle n'a pas vocation à être en déficit. Elle a vocation à acheter des actifs et à les louer. Et quant à la SPL, effectivement, je corrige ce qui a été dit, elle n'est absolument pas en déficit. Monsieur Guion et Madame Monville.

Mr Guion : Oui. Alors, je voudrais revenir sur... Donc, vous faites un groupement d'employeurs entre la SEML et la SPL. Très bien. Ce qui veut dire, et vous venez de le dire, que la Directrice sera la même pour la SEML et pour la SPL. On C'est au niveau de l'agglomération et on a voté une délibération très récemment là-dessus, que la SPL est titulaire maintenant d'une mission d'accompagnement préalable sur la définition d'un modèle d'exploitation et d'un choix d'un concessionnaire pour le parking relais de la gare de Melun. Vous aviez dit par ailleurs que pour la SEML, il était envisagé qu'elle puisse être titulaire d'une exploitation, une délégation de service public pour des parkings, éventuellement celui de la gare de Melun et éventuellement d'autres parkings plus tard, Je m'interroge sur une éventuelle incompatibilité. Si la Directrice est la même pour les deux structures, à ce que la SEML puisse être titulaire d'une exploitation de parking suite à une mission d'accompagnement de la SPL.

Monsieur Mebarek : Alors non la gestion future du stationnement seraient... Enfin l'hypothèse, à l'issue de la DSP en cours, ce n'est pas pour la SEML ce n'est pas la SEML foncière qui vient d'être créée. On parlait bien de la SPL, c'est la SPL qui évoluerait dans ces missions et viendrait s'agréger de nouvelles fonctions dont celle-ci, la gestion et l'exploitation des parkings à Melun et dans l'agglomération, pourquoi pas. Mais on parle de la SPL. La SEML, elle a un objet unique, c'est la détention de foncier et la location. Commerces.

Mr Guion : Je me rappelle pourtant du débat. Vous avez bien parlé de la SEML Mais du coup c'est un petit peu pire. Mais c'est pas la délibération de ce soir, la SPL qui fait une mission d'accompagnement pour le choix d'un délégataire ou d'un concessionnaire euh serait ensuite

elle-même le titulaire de la future délégation, ce qui est un peu curieux.

Monsieur Mebarek : Oui mais vous avez posé cette question en conseil... enfin...

Mr Guion : Pas moi

Mr Mebarek : Je ne sais plus par qui elle a été posée, par Sylvain Jonet, je crois, qui avait posé la question au Conseil Communautaire de savoir si la SPL pouvait avoir cette mission de préfiguration des modalités de gestion du stationnement, c'était ça, de la gare, on parle bien de la gare. Elle, est ce qu'elle peut avoir cette mission ? En gros, calibrer la manière dont ce parking de la gare va être exploité et en même temps assurer demain la gestion de ce stationnement à la gare toujours. La question, elle a été prise, il n'y a pas eu d'obstacle lors du conseil, les techniciens qu'on a interrogés lors de la séance nous ont dit qu'il n'y a pas d'objection. Il n'y avait pas de contrainte. Ce n'est pas parce que la SPL travaille aujourd'hui sur la manière dont le parking de gare pourrait être géré que demain, il sera incompatible pour elle d'en assurer la gestion. Donc en séance, les techniciens, je vous le dis, le directeur juridique, de l'agglomération et le directeur du développement économique, comment il s'appelle ? David Lenoir ont confirmé que c'était tout à fait possible. Voilà.

Mr Guion : Alors, pour conclure, nous, nous serions favorables, plutôt à ce que la SEML qui vient d'être créée, puisse plus tard, par l'intermédiaire d'elle-même ou d'une filiale, puisse plus tard, gérer les parkings de la ville de Melun. On sait aujourd'hui, et on va le voir plus tard dans ce Conseil Municipal, que Indigo est le seul à répondre à l'appel d'offre de délégation de service public, que les tarifs augmentent fortement du fait de cette seule réponse et des missions qu'on lui a données. Et je pense qu'une SEML constituée comme elle est le cas actuellement d'entités publiques et d'entités privées, serait plus à même de gérer ces parkings, dans l'intérêt général des habitants.

Monsieur Mebarek : Oui monsieur Hublot.

Mr Homblot : Oui, moi je suis plus que réservé sur le premier montage qui a été abordé, à savoir que la SEML serait à la fois juge et partie à mettre en place un mode d'exploitation et ensuite d'être elle-même titulaire de ce mode d'exploitation. Je pense que la seule question est moi, j'invite toute la majorité municipale à être très attentive à ça. La seule question sur laquelle il pourrait ne pas y avoir de débat, c'est si, au lieu que l'agglomération fasse elle-même, l'exploitation assure elle-même l'exploitation, elle confie l'exploitation de gré à gré à une entité, une entité juridique qui est-elle même issue de l'agglomération et des collectivités environnantes. Mais si c'est une via une DSP, c'est obligatoirement non valable parce que la SEML ne peut pas être avant et après.

Monsieur Mebarek : Voilà, on est bien d'accord que ce qu'on dit là c'est hors sujet. Ce n'est pas l'objet de la délibération. Et c'est en plus un sujet qui concerne le conseil communautaire et l'agglomération. Là on est sur le groupement d'employeurs.

Mr Guion : Pour moi ce n'est pas hors sujet puisque c'est quand même quelque chose qui, c'est un risque qu'on prend aujourd'hui à faire un groupement d'employeurs entre les deux entités qui peut nous obérer le fait de pouvoir faire ensuite. Donc c'est un risque...

Monsieur Mebarek : Non non non, franchement, honnêtement, faut pas...

Mr Guion : On pourra toujours revenir en arrière, mais c'est des complications juridiques.

Monsieur Mebarek : Alors, Monsieur, pour vous rassurer, Monsieur Guion, vraiment, pour refermer la parenthèse sur cette question, lors du conseil communautaire, la question a été posée. Moi, je me suis même retourné vers les services, je leur ai demandé de, au-delà de ce qu'ils nous ont dit à l'oral lors de la séance, de bien vérifier le point et de toute façon, entre le moment où la délibération était prise et le moment où le mandat va être signé à la SPL, ça va, le mandat sans doute sera signé pas tout de suite. En tout cas, après l'élection. Donc sur cette question-là, je moi j'entends le point, que qu'il faille bien vérifier. Les spécialistes nous disent qu'il n'y a pas de sujet, la SPL elle-même, la SPL, même la Directrice Générale, elle est quand même câblée. Mais on a quand même pris le point, ils vont vérifier le sujet. Là, la délibération de ce soir, on est bien d'accord, c'est la création du groupement d'employeurs pour la Foncière commerce. Voilà. Je suis désolée Bénédicte.

Mme Monville : Vous êtes absorbée par vos messages. On voit que la Campagne électorale bat son plein.

Monsieur Mebarek : Euh ! On s'était fait la promesse de ne plus parler de ça. Non, je suis absorbée par des messages personnels, familiaux. Voilà. Pardon.

Mme Monville : Excusez-moi. Juste, simplement par rapport au personnel, parce que voilà, ce qui m'intéresse moi, c'est les conditions, enfin l'ensemble des questions et du débat. Mon intéressé ce n'est pas ce que je veux dire, mais les conditions de travail des gens, on n'en a pas parlé. Et je voudrais bien savoir justement parce que souvent quand on mutualise la charge de travail sur les gens augmente. Et donc euh. Alors j'entends l'objectif qui est justement de faire en sorte que les gens soient encadrés correctement et que leurs conditions de travail s'améliorent, au contraire. Mais je voulais m'assurer que c'est bien le cas, parce que je me souviens quand on a mutualisé les services informatiques, par exemple, entre la Ville et la communauté d'agglomération, ça a considérablement accru la charge de travail des employés, qui s'en sont d'ailleurs eu beaucoup plaints. Donc, simplement m'assurer, en vous posant cette question-là, qu'effectivement les gens seront bien encadrés, que cette dame qui va récupérer les deux casquettes, donc ça veut dire quand même une responsabilité et une charge de travail importante, ne croulera pas sous le travail. Aujourd'hui, le travail peut devenir très compliqué pour beaucoup de gens. Travaillant dans ce domaine, je sais à quel point les gens peuvent souffrir au travail. Donc voilà, m'assurer que les gens vont travailler dans de bonnes conditions et qu'effectivement ça va les améliorer et permettre qu'on y veille.

Mme Tixier : Pour revenir deux petites secondes sur ce que nous disions il y a quelques minutes, compte tenu, des résultats que je vous expliquais sur les résultats de l'OPAH RU, c'est bien la preuve que des gens de la SPL travaillent très bien et sont heureux à leur travail. Et je peux vous certifier que pour être nous sommes trois ici à assister régulièrement aux réunions, donc de la SPL, il y a des résultats de plus en plus performants. Donc là-dessus, sur les conditions de travail et sur leur qualification et sur la gestion de la direction de de la SPL. Alors franchement, la SPL n'a jamais été si bien géré dans ces moments et je fais toute confiance à Sophie pour pouvoir continuer de cette façon. Donc n'ayez aucune inquiétude.

Mr Mellier : Y a-t-il d'autres questions ? Oui Madame Gillier.

Mme Gillier : Oui, je suis désolé, j'ai manqué de précision. Ça m'arrive sur la question de la

SPL. Ce n'est pas tant qu'elle est déficitaire, mais je me suis rappelé les débats qu'on avait eu, en en communauté d'agglomération et sur les prévisions, en fait, et la situation financière de la SPL 2026-2027. Plutôt délicat, car l'activité principale qui était les concessions d'aménagement était plutôt en baisse et que la question de la pérennité de la SPL et pas tant qu'elle était déficitaire, elle se posait et amenait aussi à faire évoluer les missions de la SPL de direction, la gestion des parkings communautaires ou d'autres éléments. Mais la pérennité sur du long terme amène aussi une vision de dire un groupement d'employeurs peut parfois aussi sécuriser des missions qui peuvent être ou en évolution ou en berne, sans pour autant exposer lesdits collaborateurs. Mais c'était pour repréciser en disant j'ai fait, j'ai dit une bêtise, ça arrive, mais c'était surtout sur 2026 et 27, il y a des questions qui se posent. Et dans ce cas-là, avoir un groupement d'employeurs sécurisant pour les collaborateurs, il n'y a pas de sujet là-dessus, mais il y a une vraie vigilance en tout cas. Et on partage ce qu'a dit Monsieur Hublot sur ce qui va s'y passer et de comment elle va être utilisée.

Mme Tixier : Oui, vous avez tout à fait raison, c'est ce qui avait été dit. Il y a un petit passage en prévisionnel qui sera un petit peu compliqué, mais qui est tout à fait anticipé justement pour pouvoir aller chercher d'autres contrats auprès des associés, puisque on a des actionnaires qui sont de plus en plus nombreux à adhérer.

Mr Mellier : Merci, merci, Brigitte. Merci. Madame Guillier. Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour. Unanimité. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE la création du Groupement d'Employeurs « Groupement d'Employeurs Melun Val de Seine » entre la SEML Melun Val de Seine Commerce et la SPL Melun Val de Seine Aménagement.

APPROUVE les statuts constitutifs du Groupement d'Employeurs, entre la SEML Melun Val de Seine Commerce et la SPL Melun Val de Seine Aménagement tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE les représentants de la Ville de Melun à voter en faveur du projet de création du Groupement d'Employeurs entre la SEML Melun Val de Seine Commerce et la SPL Melun Val de Seine Aménagement au sein des conseils d'administration de la SPL Melun Val de Seine Aménagement et de la SEML Melun Val de Seine Commerce.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les statuts et tout document nécessaire à la mise en œuvre du Groupement d'Employeurs entre la SEML Melun Val de Seine Commerce et la SPL Melun Val de Seine Aménagement.

18 - CONVENTION DE COOPERATION INTERNATIONALE ENTRE LA VILLE DE MELUN, LE GROUPE HOSPITALIER SUD ILE-DE-FRANCE, L'HOPITAL GENERAL PANZI EN RDC CONGO, ET L'ASSOCIATION ETOILE FLAMBOYANTE DU CONGO

Mr Mellier La délibération numéro 18. Brigitte toujours.

Mme Tixier : Merci, chers collègues. Alors là, je dirais que la délibération numéro 18, elle a un goût particulier, très personnellement pour moi. D'abord parce que c'est sur un sujet qui nous tient tous à cœur. Et là je suis ravie parce qu'il y a toujours eu l'unanimité au sein de cet espace, de pouvoir poursuivre le travail que nous avons déjà engagé de d'aider le docteur Denis Mukwege, dans sa lourde tâche de pouvoir tenter d'aider le maximum de femmes qui sont victimes donc de violences sexuelles. Victimes de guerre. De la guerre qui est là-bas maintenant malheureusement, nous célébrerons les 30 ans au mois d'octobre. Et donc ce premier constat que nous avons fait en 2017, il a été, j'allais dire amplifié tous les ans, puisqu'on a en effet, dans le cadre de ces conventions que nous avons signé en 2017 et 2021, une augmentation des services que nous avons pu, mettre en place, entre nos deux communautés, enfin nos quatre communautés qui sont, je le rappelle, donc, le l'hôpital de Melun, l'hôpital de Panzi, la ville de Melun et l'étoile flamboyante du Congo qui est une association locale. Et donc cette convention et cette délibération, elle a en effet, alors, vous m'excuserez d'avoir une petite touche personnelle et à la fin de la délibération, je vous en dirai deux petits mots, parce que c'est la dernière, c'est la dernière délibération de ce de ce mandat en ce qui me concerne. Et c'est une délibération qui me touche beaucoup parce que la rencontre avec Denis Mukwege, depuis dix ans, a été une vraie rencontre d'un homme d'exception. Et donc nous avons souhaité pouvoir continuer cette convention en la mettant en plus d'une durée supplémentaire. C'est à dire que cette convention sera signée, si vous l'acceptez, pour une durée de cinq ans au lieu de trois ans, ce qui était les autres. Et de cela, je pense qu'on peut se féliciter parce que c'est aussi un gage faible gage, mais lorsque nous en parlons au téléphone avec l'intéressé, il est conscient que Melun a fait beaucoup pour la ville de Bukavu et pour le la santé de ces femmes qui sont dans des situations d'horreur épouvantables et ainsi que des enfants et des hommes, bien sûr. Et donc, de ce fait, Denis Mukwege est très attaché à cette convention. Nous allons pouvoir mobiliser encore, je pense, davantage des médecins français qui iront là-bas pour des petites périodes de quinze jours, trois semaines pendant lesquelles ils pourront travailler avec les médecins de là-bas et pourront échanger leurs compétences, leurs connaissances. De la même façon, je rappelle que, actuellement, nous avons un médecin congolais qui est depuis quinze mois maintenant, il doit repartir normalement à la fin du mois de mars et un autre va revenir et des réunions très intéressantes maintenant, grâce aux technologies, des visioconférences, se mettent en place pour faire encore prendre du volume à cette convention. Donc, elle est d'autant plus importante et significative. Donc, je vous remercie de bien vouloir accepter que Monsieur le Maire signe cette convention.

Monsieur Mebarek : Brigitte Merci beaucoup. On va laisser Bénédicte Monville s'exprimer.

Mme Monville : Alors d'abord, je voudrais vous dire, Madame Tixier, qu'évidemment, si jamais la majorité changeait dans cette ville, ce serait poursuivi ce travail que vous faites avec le Congo. J'ai souvent eu l'occasion de dire ici combien, j'étais fier de ce que la ville avait fait, sur ces questions-là. Mais je voudrais, enfin, il n'y a pas de mais voilà, c'est vraiment important ce que vous avez fait. Je me souviens d'une manifestation que vous aviez organisée, mais à laquelle j'ai participé pour que la partie du rapport qui n'a jamais été rendu dans le cadre de l'enquête qui avait été menée par l'Organisation des Nations Unies sur les crimes commis au Congo et en particulier au Kivu, soit rendue, ce cette partie de rapport n'a jamais été, rendue publique. Encore aujourd'hui, nous savons que le drame qui se poursuit au Congo et qui en réalité, s'intensifie, hein, du fait de la prédation systématique des richesses du Congo, en particulier dans la région du Kivu. Mais pas seulement, pour laquelle d'ailleurs le Rwanda joint joue un rôle délétère, mais là aussi, euh, les puissances occidentales qui

continuent de soutenir les différentes milices et en particulier le M23 qui commet des exactions terribles, terrible au Congo. Mais je voudrais quand même rappeler ici, bien sûr, il y a une responsabilité des puissances occidentales, bien sûr, il y a une responsabilité des milices sur place. Bien sûr, il y a une responsabilité des pays voisins et en particulier du Rwanda. Tout ça est documenté par l'Organisation des Nations Unies. Mais nous avons une responsabilité, là, je parle pas des responsabilités individuelles, mais nous avons des responsabilités en tant que collectivité pour éviter, par exemple, d'équiper nos écoles de technologie numérique dont on sait très bien que l'essentiel des terres rares et des minéraux qui servent à faire fonctionner ces technologies numériques proviennent du Congo à des prix qui permettent que justement, nous, on les consomme comme on les consomme, parce qu'elles sont prélevées dans les conditions où elles sont prélevées, c'est à dire qu'il y a à peu près, on estime depuis 1994, 8 millions de morts, et encore je pense que c'est l'estimation, c'est l'estimation basse. Donc, il faut se rappeler les raisons pour lesquelles le Congo en est là aujourd'hui. Oui, il y a eu la colonisation, Oui, il y a eu Léopold II qui était un sacré je vais, voilà. Bref. Mais il y a encore aujourd'hui un système de prédation systématique de l'Afrique et en particulier du Congo. Pourquoi ? Pour ça, pour ça (montre son téléphone). Or, nous savons que ça, c'est dans certains lieux totalement inutiles et qu'on n'a pas, par exemple, à fournir ça à des écoles alors qu'on sait qu'il y a un bouquin qui s'appelle La Fabrique des crétins, qui montre à quel point le numérique rend nos enfants idiots, voire provoque chez eux des difficultés dans l'interaction sociale qui peut encore engendrer des retards cognitifs très importants. Moi, je me souviens quand on a voté les tablettes dans les écoles de Melun, j'avais voté contre et une des raisons pour lesquelles j'avais voté contre, c'était d'une part que ça rendait les gens cons et d'autre part que ça continuait le pillage de l'Afrique. Donc soyons cohérents, soutenons le Congo jusqu'au bout et on n'achète pas de tablettes dans nos écoles.

Monsieur Mebarek : Merci, merci. Et Madame Mondeville. Y a-t-il d'autres interventions ? Moi je voudrais qu'on applaudisse Brigitte pour tout ce qu'elle a fait durant toutes ces années. Et, j'en suis persuadée, qu'elle continuera à faire de toute façon, en dehors de ce cercle municipal, le travail qui a été initié avec le docteur Mukwege se poursuivra évidemment. Brigitte. On le sait tous. Merci.

Mme Tixier : Merci beaucoup. Merci à tous. Merci Kadir. Juste dire, puisqu'il m'est permis là, d'en dire deux petits mots, merci à l'ensemble des melunais avec lesquelles j'ai eu grand plaisir à travailler, des melunais avec lesquels nous avons eu confiance, je pense, les uns en les autres. Nous avons travaillé main dans la main et on essayait de traiter des sujets très importants pour leur vie et pour la vie de Melun avec le plus de de gentillesse, d'amabilité, parfois de difficulté, mais qu'on arrivait en général à aplanir. Ça a été des moments forts, comme l'engagement que j'avais pris, donc il y a 25 ans, un engagement que j'ai voulu, que j'ai essayé en fait, de rendre, à la fois responsable, dont j'ai été fier, dont j'ai eu beaucoup d'honneur et aussi beaucoup de, comment dire, de conviction et de cœur. Et je pense que ça, ça a été pour moi, des moments très riches de ma vie, qui ont fait partie de ma vie professionnelle, qui ont accompagné cette vie. Et je souhaite vraiment, poursuivre, en effet, un petit peu à côté, mais je continuerai d'accompagner la ville comme je pourrais le faire avec, les possibilités qui sont les miennes et la confiance qu'on voudra bien m'en donner. Et je voulais aussi remercier l'ensemble des agents de cette ville que j'aime, des agents pour toutes leurs qualités, leurs responsabilités, avec lequel il a été parfois, compliqué, difficile, mais aussi, dans un cadre toujours très agréable. Et donc je veux les remercier les uns et les autres, ainsi que leurs responsables, les chefs de service et enfin vous, les élus dont j'ai fréquenté pas mal de générations. Un quart de siècle, c'est pas mal. Et en tout cas merci pour de d'avoir pu

faire que nous puissions travailler ensemble. Donc merci bien.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Brigitte.

Mme Monville : Je peux me permettre de dire un truc parce que je trouve que c'est 25 ans au service d'une ville. Bravo ! Et franchement, je crois que l'engagement citoyen est quelque chose de vraiment à saluer. Il faudrait qu'il y en ait davantage. Bien sûr, il faudrait qu'il y en ait plus. Et voilà, je ne savais pas que ça faisait 25 ans que vous étiez élus au Conseil Municipal. Je vous ai parfois malmené parce que nous ne sommes pas d'accord politiquement, Mais voilà, chapeau d'avoir dédié 25 ans de votre vie à notre commune.

Mme Tixier : Merci.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Bon, il y a d'autres élus. Voilà, c'est ce que j'allais dire. C'est ce que j'allais dire. Il y a d'autres, d'autres raisons. Bon, on se fera nos adieux ou nos au-revoir tout à l'heure. Merci en tout cas. Sur le sur la délibération, il y a une unanimité, j'imagine. Très bien. Merci. Adopté. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coopération internationale à conclure entre la Ville de Melun, le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, l'Hôpital Général Panzi en République Démocratique du Congo et l'association Etoile Flamboyante du Congo, ainsi que tout acte lié à son exécution.

19 - CONVENTION PARTENARIALE VILLE DE MELUN ET CMA ILE DE FRANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Catherine. Délibération suivante.

Mme Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Alors, la délibération numéro 19. Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention partenariale entre la ville de Melun et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ile de France. Une convention de partenariat existe déjà avec la Chambre de commerce et d'industrie. La Chambre de Métiers et l'Artisanat est un acteur local en charge d'accompagner les entreprises artisanales et les porteurs de projets pour leur prospection, l'installation et développement économique. À ce titre, son expérimentation dans l'accompagnement à la création d'entreprise en fait un interlocuteur sollicité par les porteurs de projet souhaitant développer une activité commerciale et artisanale, évidemment. C'est pourquoi la ville de Melun et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont souhaité établir un nouveau cadre partenarial permettant de renforcer les échanges dans les domaines de la prospection commerciale, de l'accompagnement des porteurs de projets, de l'accompagnement à l'animation, de réunions thématiques avec les artisans et les commerçants et du partage d'informations quand on prospecte, souhaitant développer une activité dans notre commune. Je tiens à préciser que ce cadre partenarial est proposé pour une durée de deux ans, renouvelable tacitement, selon les besoins des deux signataires. Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention partenariale et d'autoriser

Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur Mebarek : Merci. Catherine. Madame Gillier.

Mme Gillier : Signer une convention partenariale avec un des consulaires, c'est très bien pour aider au développement économique de Melun et d'avoir un lieu ressource pour développer l'artisanat et le petit commerce, comme le faire d'ailleurs avec l'autre consulaire qui est la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Comme il serait aussi possible de faire avec France Active pour tout ce qui relève du développement de l'économie sociale et solidaire. Et vous connaissez mon attachement, en tout cas aux consulaires historiques, qui ont pignon sur rue et qui peuvent avoir aussi des difficultés de fonctionnement aujourd'hui par le budget de l'État. Donc, c'est très bien de pouvoir avoir à minima une convention partenariale. Je me permets de faire une petite incise, c'est à dire que on est sur une convention partenariale non financière. Or il est fait référence aux actions Cœur de Ville, donc il y a aussi une opération financière d'accompagnement, et il est surtout ce que peut mettre en place la CMA, y compris en termes d'actions de formation, pour les pour les petits patrons. Aujourd'hui, les financements à la formation des petits patrons, donc de l'artisanat, peut aussi coûter et la caisse collective des artisans et des petits patrons pour financer la formation ne peut pas forcément faire face. Et il me semble, moi qu'il serait extrêmement intéressant si on veut accompagner le développement et la modernisation de nos commerces, de pouvoir réfléchir à des conventions qui ne soient pas que partenariale, mais aussi financière d'accompagnement de la modernisation du commerce et de l'artisanat, y compris sous l'angle de la formation. Donc là, il y a une première étape sur une convention qui est partenariale. Mais je pense qu'il est important de réfléchir à aller plus loin, en termes de vraiment un accompagnement avec des, j'ai envie de dire les historiques référencés et parfois aussi une forme de rationalisation de l'utilisation des fonds publics qui sont souvent très dispersés sur les porteurs de projets et qui ne répondent pas non plus tout à fait aux besoins du territoire.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Madame Gillier. Y a-t-il d'autres questions ? On peut délibérer ? Oui, monsieur. Monsieur Guion.

Mr Guion : Oui. Alors, je note la création d'une convention avec la CMA. Mais ce n'est pas nouveau que la CMA travaille avec la ville de Melun. J'ai participé à quelques réunions il y a quelques temps. La CMA était toujours présente au même titre de la Cci à chaque fois qu'il y a une réunion là-dessus. Je note que c'est une convention qui vise encore à attirer des porteurs de projets, artisans ou commerçants artisans sur la ville de Melun. Très bien. Le problème c'est que, on le sait depuis quelques années, attirer ces commerçants, ces artisans, ça revient à les envoyer au casse-pipe en centre-ville de Melun, puisque votre politique depuis au moins dix ans ne consiste qu'à faire en sorte de réduire l'accessibilité à la clientèle extérieure au centre-ville de Melun. Ce qui fait que on n'a presque aucun flux qui vient de l'extérieur de Melun et les commerçants ferment les uns après les autres parce qu'ils n'ont pas de clients. C'est aussi simple que ça. Vous réduisez l'accessibilité en voiture de l'extérieur, l'accessibilité aux parkings. Vous réduisez l'accessibilité aux clients qui viennent de l'extérieur. On sait qu'une grosse part de la clientèle des commerçants vient de l'extérieur. Les commerces en ferme, c'est aussi simple que ça. J'aurais aimé avoir des conventions avec l'ORT, qui permettent d'améliorer cette accessibilité à la clientèle de Melun. Ce n'est encore pas le cas. On attendra donc les élections pour que tout ça puisse se mettre en place.

Monsieur Mebarek : Bon okay merci. Des questions ? Oui. Pardon.

Mme Stentelaire : Non non, rien. Je voulais juste te dire que oui, bien sûr, ce partenariat existe depuis toujours. On a toujours travaillé avec, les chambres consulaires, là c'est justement le lactées. Euh, les porteurs de projet viennent d'eux même, après, on les accompagne.

Monsieur Mebarek : Merci. Allez ! On délibère ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. A adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention partenariale à conclure entre la Ville de Melun et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile de France, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

PRECISE que la convention prendra effet pour une durée de deux (2) ans à partir de sa date de signature et qu'elle pourra faire l'objet d'une reconduction chaque année ou d'une résiliation selon les dispositions de la convention.

20 - OPERATION DE SUBVENTION POUR LA REPRISE DES LOCAUX VACANTS - COMMISSION N° 1

Monsieur Mebarek : Délibération suivante.

Mme Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Donc là, il s'agit justement, toujours pour aider les commerçants et artisans, c'est une opération de subvention pour la reprise des locaux vacants. En fait, c'est la commission N°1 puisque nous avons déjà délibéré sur le sujet en avril 2025 et cette opération de subvention pour la reprise des locaux vacants, afin de soutenir les commerçants et artisans qui souhaitent s'installer dans le centre-ville de Melun. Pourquoi dans le centre-ville ? Parce que, dans la convention, il est précisé que c'est suivant l'OPAH-RU. Là, il s'agit pour cette première commission d'attribution, qui a eu lieu le 14 janvier 2026, il y a deux demandes de subvention qui ont été examinées, à savoir le dossier pour l'établissement Collectionne Corp, 35 rue René Poteau et l'établissement la Piume Le fleuriste, situé également rue René Poteau, au 26. Donc cette subvention, peut être d'un montant maximum de 25 %, au niveau de Monsieur BEERLI Benjamin de collection Corp, le montant est de 1 607,42 €. Et en ce qui concerne Madame Rohini, la Piume, c'est le montant maximum, de 5 000 €. Il est demandé d'accorder cette subvention.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Madame Monville.

Mme Monville: Alors, j'ai eu plusieurs fois l'occasion, ici, de dire que Catherine faisait vraiment du travail pour essayer de d'aider et de soutenir les commerçants de la ville, mais force est de constater que ce travail, malheureusement, ne permet pas de redonner, aux commerces melunais le dynamisme qu'il a pu avoir dans le temps que moi d'ailleurs je n'ai pas connu mais j'en ai pas mal entendu parler, c'est à dire que les gens me racontent quand il y avait encore eu tel et tel magasin. Si les magasins de chaussures je les ai connus, et je les ai vu fermer les uns les uns après les autres. Donc je pense qu'il faut mener des politiques structurelles beaucoup plus profondes pour réussir à relancer le commerce dans la ville. Et il y

a des solutions pour ça. Je vous ai plusieurs fois parlé de la monnaie locale. Nous la portons encore cette fois ci dans notre programme et je pense que c'est vraiment une piste à poursuivre. Si vous avez vu un peu ce qui se passe aux Pays Basque, les Eusko, qui aujourd'hui il y a plus de 6000 commerçants qui sont adhérents et c'est des millions d'euros qui circulent tous les ans en circuit fermé et qui ont permis vraiment de sauver et de relancer le commerce de ces villes moyennes. Donc, c'est vraiment un outil important. Et je ne suis pas en train de faire du... Nous, nous le portons. Si demain vous le portez, je soutiendrai évidemment le projet parce que c'est entendons-nous bien, pour la ville au service de la ville des commerçants qui a non seulement pour vertu de relancer le commerce et de permettre de le de le sécuriser, mais qui en plus permet d'améliorer le pouvoir d'achat des gens dans la ville. Parce que, une manière de financer cette monnaie locale, c'est de créer de la valeur à travers des actions citoyennes en fait. Donc, on arrive comme ça non seulement à aider les gens, c'est à dire à améliorer leur pouvoir d'achat et en plus à soutenir son commerce. Alors bon, voilà, le Pays Basque est un merveilleux exemple. Il y en a d'autres, hein, il y a des. Il y a des communes qui l'ont fait en France, il y a des communes ailleurs, mais le Pays basque, eux, ils l'ont fait sur une échelle. Ça a commencé par une commune, puis une autre, puis une autre. Ce qui fait que du coup, la monnaie peut circuler dans différentes villes, mais il faut quand même que ça reste à une échelle petite. Et ce sont des monnaies qui sont évidemment non spéculatives, hein, qui sont vraiment là uniquement pour faire de l'échange, de l'économie réelle, quoi. Voilà. Donc c'est une idée qu'on porte, et si vous la portez, euh, ce sera bien aussi.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Madame Monville. D'autres questions ? Très bien. On peut délibérer. Donc, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Parfait. Merci et merci à toi Catherine dont c'était également la dernière délibération. Merci. Merci beaucoup.

Mme Stentelaire : (Applaudissements) Alors un discours. Non, je ne ferai pas de discours, mais en tout cas, merci. Merci de vos applaudissements. Merci.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes, soit 4 607,42 €, à la société BEEFLECK représentée par Monsieur Benjamin Beerli pour le projet d'installation de l'établissement COLLECTION CORP situé au 35 rue René Pouteau.

PRECISE que la présente subvention est accordée à la société BEEFLECK représentée par Monsieur Benjamin Beerli sous réserve de la transmission des devis des travaux rattachés aux factures renseignées, du bilan prévisionnel d'activité sur trois (3) ans, de l'attestation d'accompagnement par une chambre consulaire, ou un organisme dédié à la création d'entreprise, de l'obtention des autorisations de travaux déposées auprès de la Ville de Melun et du respect des prescriptions des services de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, pour le projet d'installation de l'établissement COLLECTION CORP.

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes, soit 5 000 €, à la société LA PIUME représentée par Madame Rohini Beligoda, pour le projet d'installation de l'établissement LA PIUME situé au 26 rue René Pouteau.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de douze (12) mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au

cahier des charges.

PRECISE que l'aide octroyée aux bénéficiaires fera l'objet d'un acompte de 70 % à l'achèvement des prestations éligibles, après vérification de la conformité de celles-ci par les services municipaux, et d'un solde de 30 % au bout de treize (13) mois d'occupation.

PRECISE que l'acompte ne sera versé qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que le solde ne sera versé que si le bénéficiaire occupe le local pendant au moins treize (13) mois, sans clôture ou changement d'activité.

PRECISE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026.

21 - ACOMPTE DE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Et j'espère bien que ça sera. Je n'espère pas que ça sera sa dernière. Emmanuel Adjoudi numéro 21.

Mr Adjouadi : Merci Monsieur le Maire. Donc l'objet de cette délibération, c'est le versement d'un acompte de subventions à l'Amicale du personnel de la ville de Melun que vous connaissez bien et qui est une association qui est très utile pour nos agents. Elle compte actuellement 655 membres. Elle permet aux agents d'avoir accès à une offre culturelle de loisirs, à des voyages à tarif préférentiel. L'année dernière, la subvention qui avait été accordée par la ville de Melun s'élevait à 54 500 €. Le président de l'association a adressé un courrier il y a peu, le 12 janvier, de mémoire, pour solliciter un acompte de 10 000 €, pour pouvoir acheter à l'avance à tarif préférentiel, des billets notamment, et puis aussi des formules pour des voyages. Donc, cet acompte, il sera versé une fois que la délibération sera devenue exécutoire. Il est demandé au Conseil Municipal, de permettre de verser cet acompte d'un montant de 10 000 €.

Monsieur Mebarek : OK. Très bien. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Très bien. Alors Henri ne prend pas part au vote, me dit-il, il est Président d'Honneur. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association « Amicale du Personnel de la Ville de Melun » un versement d'acompte de 10 000 € au titre de l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la

subvention, Monsieur Henri Mellier ne prend pas part au vote.

22 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA FONDATION ELLEN POIDATZ - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE (PSFP)

Monsieur Mebarek : Aude Rouffet est absente. Malheureusement, elle a perdu son grand père. Je vais donc passer la parole à Pascale, c'est toi du coup ? Pascal, très bien.

Mme Gomes : Merci Monsieur le Maire. Donc la délibération 22 porte sur la convention de partenariat entre la ville de Melun et la Fondation Poidatz pour le programme de soutien aux familles, à la parentalité. Donc, dans le cadre de sa politique municipale en faveur de la cohésion sociale, la promotion de la santé et du soutien à la parentalité, la Ville de Melun souhaite engager l'implantation du PSFP à destination des familles ayant des enfants âgés de 6 à 11 ans, et particulièrement pour les familles résidant dans le quartier prioritaire de l'Almont. Donc, ce programme est déployé à l'échelle internationale et il est reconnu pour son impact positif. Il vise à valoriser et à renforcer les compétences parentales, à développer les compétences psychosociales des enfants et à améliorer les relations parents enfants. La mise en œuvre de ce PSFP s'inscrit dans le cadre du déploiement national de ce programme, qui a été confié à Santé Publique France, et il repose ici sur le partenariat avec Poidatz, qui est développeur au niveau départemental. Je tiens à rappeler le rôle central des centres sociaux dans l'accompagnement des familles proximité, accueil inconditionnel, soutien à la parentalité, prévention, développement du lien social. Le centre social de la Boussole, qui va être le porteur opérationnel de ce projet pour la ville de Melun constitue un lieu d'implantation particulièrement adapté. Donc, ce programme vient compléter des actions déjà conduites au sein du centre social et apporte un programme structuré qui va être évalué aux services des familles qui seront des familles volontaires. On est pleinement dans le cadre d'une dynamique globale du territoire, en articulation donc avec les actions familles et parentalité qui existent, en lien avec les partenaires locaux, les dispositifs contractuels. La Convention des familles définit le cadre du projet, les engagements respectifs. Elle ne génère aucun engagement financier pour la Ville. Bien évidemment, ce programme a fait l'objet d'un travail préparatoire avec la direction des centres sociaux et l'équipe de la Boussole, qui sont d'ores et déjà pleinement partie prenante, d'autant que des actions conduites en partenariat avec Poidatz sont déjà en place. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat relative à l'implantation de ce projet. À conclure entre la ville de Melun et la Fondation Poidatz pour une période de douze mois à compter de sa signature et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Monsieur Mebarek : Pascal Merci beaucoup. Euh. Madame Mothay

Mme Mothay : Nous voterons évidemment favorablement à cette convention avec la Fondation Hélène Poidatz, dans le cadre du PSFP. Le fait de cibler les 6/11 ans répond à une logique de prévention précoce que nous partageons, mais j'aimerais poser une petite question de fond, c'est pourquoi limiter ce programme aux familles, de 6 à 11 ans, alors que nous savons que les difficultés éducatives et familiales s'intensifient souvent à l'adolescence ? Entre douze et seize ans, les parents se retrouvent parfois plus isolés encore avec l'entrée au collège, l'exposition aux réseaux sociaux, le décrochage scolaire, les tensions familiales accrues. Et en tant que représentante de parents d'élèves au collège justement, je vois énormément de parents

qui, je pense, aurait aussi besoin de de soutien à ce niveau-là. Je voulais savoir si on ne pouvait pas réfléchir justement, à l'échelle municipale, à un dispositif complémentaire destiné aux parents d'adolescents ou l'adaptation du PSFP pour des classes d'âge supérieures ?

Monsieur Mebarek: Oui. Pascale. Oui.

Mme Gomes Je pense que c'est une question qui pourrait être soulevée dans le cadre du PEDT notamment, en complémentarité des actions qui sont déjà, pensées et prévues.

Monsieur Mebarek: Comme c'est effectivement prévu dans le dans les actions du PEDT. Voilà. Madame Monville.

Mme Monville : Bon, alors, moi, ça me gêne ce genre de choses. Ça me gêne, d'abord parce que ça s'adresse essentiellement, et c'est marqué dans la convention aux familles de QPV, c'est à dire des quartiers prioritaires de la ville et que ça laisse entendre et que ça construit une représentation qui est toujours la même, c'est à dire les pauvres ne savent pas élever leurs enfants. Et grosso modo, c'est ça que cette que cette délibération raconte. Nous savons très bien que les difficultés aujourd'hui qui se posent aux parents sont des difficultés d'abord d'ordre social, que nous avons beaucoup dans ces quartiers, en particulier de familles monoparentales, pour lesquelles il est extrêmement compliqué à la fois de répondre aux exigences matérielles de leur existence et de celles de leurs enfants, et en plus de les accompagner correctement dans leur parcours scolaire. Donc, nous savons en réalité qu'une des réalités qui fait que c'est très difficile pour. Pour les familles qui sont confrontées à des difficultés sociales et à de l'isolement social, d'être des soutiens de réel soutien pour leurs enfants sait qu'elles même ne savent pas se soutenir, c'est qu'elle-même ne peuvent pas se soutenir parce qu'elles sont mises dans des conditions sociales qui les empêchent de se soutenir. Et comment soutenir ses enfants quand on ne peut pas se soutenir soi-même ? Ce n'est pas parce qu'on ne sait pas être parent, c'est parce qu'on n'a pas la possibilité de faire ce que nous voudrions faire, parce qu'on n'a pas de travail, parce qu'on est éloigné de son emploi, parce qu'on passe un temps fou dans les transports en commun, parce qu'on rentre le soir, qu'on est exténué, qu'on est fatigué, qu'on n'en peut plus. Si nous ne répondons pas aux problèmes sociaux des gens, on pourra toujours les culpabiliser parce qu'ils ne savent pas s'occuper de leurs enfants. Mais le problème continuera. Donc, cette manière de pointer du doigt les familles pauvres, ça fait des siècles que ça dure, Depuis l'invention de la pauvreté, depuis les enclosures, depuis l'invention de la pauvreté. Ça fait des siècles qu'on dit que les pauvres ne savent pas élever leurs enfants. Il n'y a rien de plus faux. Il n'y a rien de plus faux. Mais on a des familles qui sont incapables aujourd'hui, incapables de soutenir leurs propres besoins élémentaires. Alors oui, c'est compliqué dans ces conditions-là d'élever ces enfants. Oui, c'est compliqué dans ces conditions-là de continuer à être des points de référence pour ces enfants. Oui c'est compliqué, mais ce genre de dispositif qui consiste en fait, parce que ce sont des dispositifs qui sont des espèces de soins palliatifs qui ne servent à rien, il faut se dire la vérité, c'est des pansements sur une jambe de bois. Parce que tant que les conditions sociales d'existence des gens continueront à se dégrader, tant que les familles seront de plus en plus isolées les unes des autres. Et d'ailleurs, vous savez, nous les psys, ce qu'on dit, c'est que la famille aujourd'hui, elle est totalement dysfonctionnelle ici, en Afrique, on dit il faut un village pour élever un enfant, on sait qu'il faut une communauté, une collectivité. Pour élever un enfant, il faut intégrer les enfants dans des collectivités. Il ne faut pas qu'un enfant ait pour seule référence à un papa ou une maman, et cela partout dans le monde. C'est pareil. Il faut qu'un enfant se sente intégré dans la communauté à laquelle il appartient. Et ce n'est pas avec

ce genre de dispositifs qui ne servent en réalité qu'à prolonger des images et un imaginaire qui est un imaginaire encore une fois extrêmement violent socialement qu'on y arrive. Donc moi, je vais. Non, je vais, je vais le voter parce que je sens que voilà, parce que de toute façon ça ne sert à rien, c'est des yoyos pour faire plaisir, mais ça ne sert strictement à rien. Croyez-moi, c'est mon métier, je m'en occupe de ces enfants-là, croyez-moi, c'est mon métier. Donc ça ne sert à rien. Ce qui sert, c'est quand on a une vraie politique sociale, d'accompagnement des familles et de soutien des familles et qu'on ne laisse pas les familles toutes seules.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Ce n'est pas la peine de voter si vous êtes contre, il ne faut pas vous forcer ! Franchement ! Tu ne veux Pascale ? Oui bah votez contre Madame Monville contre. Tu veux répondre ou pas ? Non ? Okay. Merci. Monsieur Tortillon. Attends, attends. Oui. Pascale.

Mme Gomes : Oui, moi aussi c'est ma dernière délibération, donc je porte une délibération que qui n'était pas la mienne. Ben juste un petit mot. Mon passage fut court. Euh. Mais néanmoins j'ai beaucoup appris. C'est un acte citoyen vraiment extrêmement intéressant d'être élu. Et parmi toutes les tout ce que j'aurai appris, il y a quand même une leçon essentielle, c'est que lorsqu'on est élu en charge de responsabilité et qu'on le fait avec cœur et conviction, eh bien à l'issue de tout cela, on ne peut vraiment plus faire partie des « yakafokon ».

Monsieur Mebarek : Bravo ! (Applaudissements) Bravo Pascale

Mme Monville : Ça veut dire que vous ne voulez plus faire partie des « yakafokon », c'est ça ? Donc vous quittez la majorité ? Okay, on a compris.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Pascal. Merci beaucoup pour ton engagement durant ce mandat. Et tu as été une ressource d'humanité, dans notre majorité. Y a-t-il d'autres interventions sur la délibération ? Non ? Monsieur. Tortillon Pardon, j'avais oublié.

Mr Tortillon : Euh oui, moi j'avais une remarque sur la convention en elle-même dans l'article trois, vous indiquez que les engagements du porteur de projet indiquent faciliter la participation des familles, garde d'enfants, transport dans la mesure des possibilités. Enfin, du coup, quel est l'engagement concret vis à vis des familles ? Qu'est-ce que ça signifie ? Parce que là, il y a il n'y a rien quoi. Je veux dire, dans la mesure des possibilités, ça ne veut rien dire. Donc est ce qu'il n'y aurait pas quand même des engagements un peu plus forts, un peu plus concrets, qui pourraient être mis en œuvre ?

Mme Gomes : Alors, la Fondation Poidatz a déjà expérimenté des actions, dans le cadre de la parentalité et il a déjà un calendrier qui a été posé avec la boussole, avec déjà un déploiement des activités et d'ores et déjà, des évaluations de prévues à mi-parcours.

Monsieur Mebarek : Parfait. Merci. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Merci. Qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Très bien. Unanimité... Je vous attendais. D'accord. Abstention de Madame Monville. Très bien. Merci beaucoup Pascal pour cette délibération et pour ton engagement durant ce mandat.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat relative à l'implantation du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP 6–11 ans) à conclure entre la Ville de Melun et la Fondation Ellen Poidatz, telle qu'annexée à la présente délibération, pour une période de 12 mois à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

23 - PROJET DE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE ET LA VILLE DE MELUN EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE DE LA PMI AU CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE

Monsieur Mebarek : Monique Cellierier encore la der des der pour Monique Cellierier. Vous avez la liste de la majorité sortante, vous savez, en négatif.

Mme Cellierier : Je présente une délibération qui devait être présentée par Aude Rouffet. Je m'excuse si je n'ai pas, si je ne possède pas tous les éléments. Il s'agit de permettre au Maire de voter une convention avec le Département pour mettre en place à la boussole, une consultation de PMI. Donc il s'agit de mettre un bureau à disposition de la MDS, pour qu'il y ait donc des consultations qui soient faites sur ce quartier, parallèlement aux permanences sociales. En échange des locaux mis à disposition à titre gracieux, le Département s'engage donc à payer les travaux d'aménagement puisqu'il faut faire quelques travaux dans ces locaux. L'engagement est pris pour six ans.

Monsieur Mebarek: Merci beaucoup Monique. Madame Gillier.

Mme Gillier: Peut être précisé aux melunais que c'est la protection maternelle infantile, de dire que c'est extrêmement important de pouvoir avoir un lieu ressource pour tous les parents de Melun avec des tous petits, peut-être une alerte sur l'état aussi de la PMI et de la capacité du département à investir massivement sur l'accompagnement de nos enfants et des petits en particulier. Puisque ça mérite aussi d'avoir un budget très maintenu pour les petits par le département de Seine et Marne, ce qui aujourd'hui est pas toujours au niveau de ce qui est attendu.

Mme Cellierier : Aux centres sociaux, déjà une consultation donc sur les Mézereaux. Donc là c'est une deuxième dans notre dans nos centres sociaux. Et il y a un travail de partenariat qui est fait avec nos équipes, qui ne peut être que profitable à la population.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Monique. D'autres questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté. Et donc évidemment, merci Monique pour ton engagement durant ce mandat. Alors Monique, toi tu sais également tout ce que tu as fait avant d'être élu, puisque tu as également été ici dans le service, au service social des solidarités à la ville. Merci beaucoup pour ton engagement et je sais que tu ne seras pas loin non plus toi non plus.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux à conclure entre la Commune de Melun et le Département de Seine-et-Marne au sein du centre social communal « La Boussole », annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

24 - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Gilles dont c'est également l'avant dernière.

Mr Ravaudet : Monsieur le Maire. Donc la ville de Melun a conclu avec la société Indigo un contrat de délégation de DSP portant sur l'exploitation du stationnement payant sur et hors voirie, entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Depuis la mise en œuvre du dispositif, la Ville a été destinataire de nombreuses observations d'usagers relatives à l'organisation des zones de stationnement et aux conditions d'accès aux abonnements sur voirie, et en particulier en zone verte. Afin de garantir la lisibilité du dispositif, la collectivité a décidé de faire évoluer à la fois le zonage et les modalités d'accès aux abonnements, en distinguant plus clairement les usagers domiciliés sur le territoire communal, les usagers domiciliés dans les zones concernées et les usagers non domiciliés sur la commune. Ces évolutions ont été modifiées, notifiées aux délégataires. Elles impliquent la modification des annexes de la convention de DSP relatives aux périmètres, au nombre de places de stationnement payant sur la voirie et à la tarification des abonnements. Il convient désormais de les intégrer formellement dans un contrat de délégation de service public par la modification de l'annexe 1. L'avenant proposé a pour objet d'actualiser ces annexes sans remettre en cause l'économie générale du contrat. Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention de délégation de service public portant sur la gestion exploitation des parcs de stationnement payant sur voirie et hors voirie de la ville de Melun, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec toutes les pièces y afférentes. À toi.

Monsieur Mebarek : Parfait. Merci beaucoup Gilles. Y a-t-il des questions ? Me madame Mothay.

Speaker 8: Alors on nous présente cet avenant, du moins Gilles nous présente cet avenant comme une simple amélioration de la lisibilité et la cohérence du dispositif. C'est écrit noir sur blanc. Mais derrière ces mots très neutres, il y a une réalité plus concrète. L'article deux modifie le zonage, l'article trois modifie les abonnements et les tableaux annexés montrent qu'à l'horizon 2029, des zones vont être étendues. Ça veut dire quoi concrètement ? Ça veut dire que les habitants qui ne payaient pas vont payer et que d'autres vont payer plus. Ce n'est pas simplement un ajustement technique, c'est un élargissement du périmètre payant. Donc oui, soyons clairs, derrière la réorganisation des zones, il y a une augmentation progressive du nombre de personnes qui contribueront financièrement au système. Ce système exploité par une société privée. Pendant ce temps-là, on ne voit pas dans cet avenant de réflexion globale sur les alternatives réelles comme les parkings relais. On a quand même parlé en commission, l'impact social de l'extension des zones, mais on nous parle de cohérence. Pour beaucoup melunaises et melunais, ce sera surtout une facture supplémentaire. Voilà, donc je pense que dans un contexte où tout augmente et temps de stationnement payant, c'est faire peser une charge de plus sur celles et ceux qui n'ont pas toujours le choix de leur mode de transport. Merci beaucoup.

Monsieur Mebarek : Merci. Charles Humblot.

Mr Humblot : Oui Monsieur le Maire, je vais vous demander, je ne vais pas vous demander si vous connaissez le prix du pass Navigo parce que ça, ça a déjà été fait. Par contre, si vous connaissez le prix qui est pour une journée, pour 8 h, le prix d'un abonnement d'un parking en voirie.

Monsieur Mebarek : C'était combien, en stationnement vert ?

Mr Humblot : Oui oui.

Monsieur Mebarek: Une journée de 8 h. Une journée de 8 h en stationnement vert, ça doit coûter 9 € aujourd'hui.

Mr Humblot : Alors c'était 8 €. Et maintenant, si j'ai bien compris, un document qui est un peu complexe, et malgré tout, j'ai quand même douze ans de Conseil Municipal derrière moi, j'en ai vu beaucoup, Je pense que c'est 10 €. Donc oui, et entre 8 et 10 € sur un seul marché, ça passe de 8 à 10 €. Autre chose, il aurait été pertinent à mon avis d'avoir une carte avant après parce que. Alors vous me direz évidemment que dans le document de départ, il n'y avait pas de carte, donc on n'était pas gêné. En revanche, la délibération qui nous est proposée ce soir, mentionne en pièce annexe pour les personnes qui écoutent en pièce annexe, on a le contrat de délégation et au bout, à la fin du contrat, on a l'avenant et au bout de l'avenant, on a deux cartes 2026-2029. Moi, je pense que ça aurait été intéressant quand même, s'agissant d'un avenant, je rappelle également que le marché et a été mis en service le 1???? janvier 2026 et que nous sommes le 19 février 2026, donc un mois et demi après, et on est déjà au premier avenant pour une modification du zonage. Pour moi, ça fait quand même un peu désordre et que d'autre part, je reviens sur mon premier propos, il aurait été intéressant d'avoir un plan avant/après pour voir quelle était l'ampleur de l'avenant par rapport au marché initial. C'est un truc assez basique et assez simple. Je regrette que nous n'ayons pas ces informations qui pourtant sont le fondement même de l'avenant de ce soir, qu'on se le dise bien. Je profite également de ce moment pour vous dire également que je suis étonné de la communication qui a été mise en place lors de la l'arrivée de cette DSP, parce qu'il y a eu un certain nombre d'annonces qui ont été faites, mais il y a par contre des annonces qui n'ont pas été faites et que, quelle surprise de ne plus trouver le second véhicule, l'abonnement second véhicule comme par le passé. Celui-là, il est mort aux peluches. Personne n'en a entendu parler, aucune minute de silence pour lui, rien du tout. Et pour autant, je plaisante, mais à peine, c'est que ce second véhicule, c'était un abonnement mensuel. Quand on veut être réglo et payer son abonnement mensuel, on a le premier véhicule en zone verte qui était à 15 €, et on avait le deuxième véhicule en zone verte qui était à 7,50€. Et maintenant il n'y a plus de d'abonnements à 7,50€. Je pense que c'est une décision politique. Je ne vois, je n'y vois pas d'inconvénient majeur, mais il faut l'assumer et il faut le dire et que ça n'a pas été dit et qu'il est beau de dire que c'est une amélioration du service. Mais avec la réflexion qui vient d'être faite précédemment et celle que je suis en train de formuler, je pense que le service s'est amélioré, mais il y a aussi des choses qui sont un petit peu tombées en quenouille.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Charles. Je vais juste répondre à ce point là. Alors la communication qui a été faite, effectivement, faut reconnaître que c'est quand même assez complexe. Il y a beaucoup de d'hypothèses, de situations, et la communication qui a été faite, elle essaie d'être au plus simple. Effectivement, l'abonnement, n'a pas disparu. Donc l'abonnement pour les véhicules, des résidents, qui est à 15 € pour le premier véhicule et à 7,50 € pour le deuxième véhicule, cet abonnement reste, mais il est harmonisé à 15 € pour les

deux véhicules, donc 15 € pour le premier et 15 € pour le deuxième. Donc effectivement, il y a une augmentation de ce point de vue-là. Lorsque vous évoquez tout à l'heure, Charles, le prix du tarif du stationnement à la journée sur une journée de 8 h en disant que on passerait de 8 à 10 €, ça a été dit également dans la communication qui a été faite, et j'insiste là-dessus. Nous encourageons, Indigo le fait également, mais nous encourageons les melunais à prendre des abonnements mensuels. Le fait de prendre un abonnement mensuel qui reste à un tarif inchangé pour les résidents 15 €, je ne parle pas du deuxième véhicule, 15 € pour les résidents, pour les non-résidents, c'est à dire pour tout le reste des melunais, cet abonnement reste également inchangé à 30 € mensuels. Donc c'était 30 € avant le changement de DSP, ça demeure 30 € après le changement de DSP pour les tous les melunais hors zone verte. Pour les melunais qui sont en zone verte, c'était 15 € avant le changement de DSP, c'est 15 € aujourd'hui lorsque l'on rapporte, en comparaison avec les 8 à 10 € à la journée, qui est le coût au parcimètre. Lorsque l'on rapporte l'abonnement à la journée pour cinq jours par semaine, cinq jours de travail, on va dire à raison d'un mois, le parking coûte au melunais 1,50 € la journée, 1,50 € la journée sur un mois complet. Le parking pour les melunais en zone verte lui coûte 1,50 €. Donc lorsqu'un melunais veut se garer, ce qui est le cas aujourd'hui aux abords de la gare pour aller travailler à Paris, ça ne lui coûte pas 8 ou 10 €, ça lui coûte 1,50 € la journée, ça lui coûtait 1,50 € avant, ça lui coûte 1,50 € après la nouvelle DSP. De ce point de vue là, pas de changement. Pour le melunais résident qui a un abonnement en zone verte, c'est 15 € par mois, donc à la journée ça lui coûte la moitié, ça lui coûte 0,75 € la journée. Avant le changement de DSP, c'était ça, avec la nouvelle DSP, c'est toujours ça, ça ne change pas. Une chose a changé, je le reconnais, c'est vrai, une chose a changé, c'est la tarification des zones vertes pour les non melunais. Effectivement, les non melunais qui avaient l'habitude de prendre leur abonnement, de prendre leur tarif à l'unité au parcimètre, comme pour tout le monde, ça coûtait 8 € la journée, maintenant 10 €. D'ailleurs, si ce non melunais prend son parcimètre, il paiera 10 € au parcimètre. Par contre ce non melunais, il a toujours la possibilité de prendre un abonnement. Et effectivement, ce qui a changé, c'est qu'avant cet abonnement mensuel coûtait 30 € pour le non melunais, désormais le non melunais le paiera 60 €. Ça correspond à un parking à la journée, cinq jours par semaine sur un mois, 3,50 € la journée. Donc c'est toujours beaucoup beaucoup, beaucoup moins cher, trois fois moins cher qu'un abonnement parcimètre à la journée. Donc en réalité, moi je veux bien, c'est normal, c'est aussi la période qui veut ça, hein, qu'on fasse peur aux habitants en disant la municipalité a fait exploser les tarifs, mais j'insiste, nous encourageons très fortement les melunais et les non melunais, à prendre un abonnement. Le parking leur coûtera 0,75 € quand tu es résident, 1,50 € quand tu es melunais ou 3,50 € quand tu es non melunais. Il y avait des questions à Charles?

Mr Humblot : Je termine, d'abord Monsieur le Maire, merci. 1, je ne me suis pas plaint. J'ai simplement fait une observation, deux observations, une auxquelles d'ailleurs à laquelle je n'ai pas eu de réponse sur le premier point, c'est à dire le fait d'avoir les changements de l'avenant, une cartographie des changements liés à l'avenant qui nous est soumis ce soir, et sur l'autre point, c'était simplement un constat et un manque d'information. C'est tout.

Monsieur Mebarek : Non mais je profitais, Charles. Je profitais du sujet pour dire les choses comme ça, je n'aurais pas à les redire après. Parce qu'il y aura sans doute des questions. Et c'était aussi une façon pour moi de répondre à la question de Fatiya Mothay. Et je vais continuer puisque j'ai encore la parole après je vous la passe, Monsieur Guion. Je n'ai pas répondu à Madame Mothay et indirectement à vous sur la question de la tarification, vous disiez la zone rouge, sur la gare, enfin, en 2029, avec une extension de la zone rouge en 2029,

c'était ce que... Mais voilà, moi je reviens sur la question, de l'ensemble des abords de la gare, parce que c'est vrai que là où il y a un débat assez prégnant, c'est sur globalement les melunais et non melunais qui vont qui vont se garer pour aller travailler. L'objectif, pourquoi ça a été calé sur horizon qui est moyenne 2029. L'idée c'est d'avoir la livraison du nouveau parking en ouvrage de 950 places à la gare qui sera livrée à cet horizon-là avec un tarif qui sera couplé avec le pass Navigo et qui permettra aux usagers du pass Navigo de pouvoir se garer à la journée à un tarif qui sera euh très très optimisé puisque IDFM et la Région Ile de France octroie une subvention de 11 millions d'euros, 11 millions d'euros pour la construction de ce nouveau parking de 950 places, en contrepartie du fait que le tarif soit couplé avec le pass Navigo et donc qu'il soit optimisé, et donc le zonage qui est modifié, en particulier dans toutes ces zones autour de la gare, vise précisément à répondre à cette livraison de ce parking 950 places à horizon 2029. Voilà, Monsieur Guion.

Mr Guion : Alors je voudrais rétablir quelques vérités sur le phasage de 2029. Ce n'est pas nouveau encore une fois, on le connaissait depuis octobre et décembre, le Conseil Municipal de décembre et même octobre, lors de l'étude du fameux cabinet, qui nous avait promis, la sulfateuse. Vous vous rappelez ? Donc, ce phasage a été prévu à ce moment-là. Et effectivement, on ne parle pas du phasage de places gratuites à la gare qui deviendrait payante, c'est des phasage de de places au nord de Melun, au nord du centre-ville de Melun, qui deviennent en zone verte alors qu'elles sont actuellement gratuites. Et on parle de résidents, des habitants des rues, des rues classiques. Donc le parking de la gare, Monsieur le Maire ne changera absolument rien à ça. Ceux qui se garent à ces endroits-là vont avoir leur parking qui devient payant tous les jours, alors qu'ils étaient gratuits tous les jours. Ça, c'est quelque chose de clair. Ensuite, rétablir une vérité sur le prix en zone verte, en voirie. Avant cette nouvelle DSP pour 8 h, c'était 3,50 € et non pas 8 €. Aujourd'hui, c'est passé à 10 €. L'augmentation est de 3,50 à 10 € pour une seule heure. On peut aussi vérifier pour 2 h je crois. Pour 2 h c'était 1,80 €. Nous passons en zone verte à 2 h à 3,50€.

Monsieur Mebarek : Oui, alors très bien, donc. Donc je vais reprendre le point.

Mr Guion : J'ai pas fini, j'ai pas fini.

Monsieur Mebarek : Si vous avez plusieurs questions.

Mr Guion : Oui, mais je pose toutes mes questions ...

Monsieur Mebarek : Non mais c'est bien au fur et à mesure, comme je pense qu'il y en aura d'autres.

Mr Guion : Je vous remercie de faire mon intervention jusqu'au bout. Je ne suis pas hyper long, j'ai essayé d'être concis.

Monsieur Mebarek : Bon ok, je reviendrai sur la question des zones vertes alors allez-y.

Mr Guion : Voilà pour ces deux petites choses. Du coup vous m'avez perdu dans ma réflexion. Une question très précise sur cet avenant. En fait, vous ne changez absolument rien à part une chose c'est 25 places qui basculent de la zone rouge à la zone verte. La question précise c'est où se trouvent ces 25 places ?

Monsieur Mebarek : C'est la rue des Fossés.

Mr Guion : La rue des Fossés, c'est uniquement la rue des Fossés.

Monsieur Mebarek : Et des fossés. Tout à fait.

Mr Guion : Il a dû y avoir quelques électeurs qui se sont plaints sur la rue des Fossés.

Monsieur Mebarek : Ah non, pas du tout.

Mr Guion : Deuxième chose que vous changez, c'est au niveau, vous précisez juridiquement la qualité de résidents, non-résidents pour les abonnements à 30 ou 60 €. La question que je voudrais vous poser, c'est une entreprise ou un commerce installé à Melun, donc qui a un Kbis sur Melun, Est-il un résident ou un non-résident selon vous ?

Monsieur Mebarek : C'est bon pour vos questions, Monsieur. Très bien. Alors je reviens sur celle d'avant quand vous avez égrainé les différents tarifs. J'insiste très, j'insiste très lourdement. Les tarifs du stationnement à Melun n'ont pas bougé depuis 20 ans. Depuis 20 ans, la tarification du stationnement en ouvrage n'a pas évolué d'un centime depuis 20 ans. Alors c'est sans doute une erreur. Cette tarification aurait dû sans doute évoluer progressivement au fil du temps, ne serait-ce que pour intégrer une partie de l'inflation. Ça n'a pas été le cas. Si nous comparons la manière dont le tarif en voirie a évolué dans des villes voisines ou des villes comparables du Département ou voire même moins loin, on peut comparer avec Fontainebleau ou Meaux ou d'autres villes. Il y a eu cette tarification progressivement augmentée, ce qui n'a pas été le cas à Melun. Et résultat des courses, ces villes ont des tarifs aujourd'hui plus élevés en comparaison avec Melun. On reste aujourd'hui dans la moyenne ou en dessous de la moyenne des tarifs qu'on pourrait avoir à Meaux, à Fontainebleau. Premier point. Donc mise à jour de ces tarifs. Deuxième élément, j'insiste très lourdement là encore, on invite les melunais... s'il vous plaît, on ne peut pas intervenir en séance comme ça. On incite les melunais et les non melunais à recourir à l'abonnement. Parce que vous savez ce que vous dites, Monsieur Guion, quand vous égrainer les augmentations de 0,20 €, 0,30 € par quart d'heure, Sans doute, sans doute, c'est vrai, Mais ces augmentations sont totalement annihilées lorsque l'on raisonne en abonnement mensuel. Pour le coup, je réitère un abonnement à 15 € par mois donne lieu à un coût, à la journée, à la journée de moins d'un euro. Dites-moi, une ville dans l'agglomération où en Seine et Marne on a ce tarif ? Je poursuis. L'abonnement de tous les melunais à 30 €, ramène ce tarif à 1,50 € par jour. Moi ce que je voudrais c'est pour les melunais qui nous entendent, c'est qu'ils retiennent ces chiffres, qu'ils retiennent ces chiffres qui sont des chiffres qui sont incontestables, qui sont dans la délibération, qui sont dans toute la communication qui a été faite par la ville, qui sont dans la communication qui est faite par Indigo et qui sont appliquées tout de suite. Demain matin, on va au bureau d'Indigo, on prend un abonnement, si vous êtes résident, ça vous coûtera 15 € et melunais 30 €. C'est tout. Maintenant, oui, la granularité du tarif au fil de la journée. Il a été réhaussé pour deux raisons. D'abord pour tenir compte de l'évolution qui n'a pas eu lieu depuis 20 ans, et aussi parce que vous êtes tous gentils, y compris à commenter dans des vidéos sur les réseaux. Mais c'est ce que disait Pascal tout à l'heure. Yakafokon, c'est bien, mais quand on est aux affaires, on se rend compte de la réalité de la vie de l' élu. On ne peut pas demander des places supplémentaires à Melun, en cœur de ville, qui soient accessibles pour les commerces, qui soient accessibles pour le cinéma, qui soient accessibles pour les résidents et en même temps, demander à ce que les tarifs ne bougent pas depuis 20

ans. Là, dans la DSP, nous proposons au melunais d'avoir une nouvelle offre de stationnement 230 places de stationnement en hyper hyper cœur de ville, 950 places de stationnement à la gare, à un moment donné, je veux bien qu'on invente, peut être en créant une monnaie locale, mais tout ça, ça se paye. Et qui le paye Monsieur Guion ? Qui le paye ? Qui le paye ? C'est l'utilisateur du service. C'est l'utilisateur du service, qu'il soit melunais ou non melunais, qu'il soit un particulier ou une entreprise, Lorsque cet utilisateur du service utilise un service, il le paie avec un tarif qui a été ajusté. Ce parking ne va pas être payé par le contribuable melunais. Il ne va pas être payé par le budget de la collectivité. Il va bien être payé par le délégataire. Et ça, c'est important de le savoir. Parce que le délégataire à qui on demande d'assumer une charge de quasiment 19 millions d'euros pour construire ce nouveau parking, ben il le paye comment ? Avec la monnaie locale de Madame Monville ? Il lui faut des recettes et donc il est nécessaire d'ajuster le tarif du stationnement qui n'a pas bougé depuis 20 ans, tout en préservant le pouvoir d'achat des melunais qui auront recours à l'abonnement et ça leur coûtera exactement le même prix qu'avant.

Monsieur Mebarek : Non, s'il vous plaît, attendez, on va laisser terminer Monsieur Guion. On va laisser terminer Monsieur. Il ne faut pas s'énerver, c'est moi qui distribue la parole. On va laisser terminer Monsieur Guion et après on vous reviendra Madame Mothay.

Mr Guion : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Donc votre raisonnement sur l'abonnement des résidents par rapport au coût en zone verte peut se tenir pour les résidents ? Donc pour les électeurs en cette période électorale ? Cela dit, c'est le même principe, quand on parlait des artisans qui ont une aide à l'installation et je disais qu'ils allaient au casse-pipe à Melun parce qu'il n'y a pas d'accessibilité à la ville de Melun. On fait tout pour empêcher les clients de ces futurs artisans de venir consommer à Melun. Donc ça se tient quand l'économie des artisans, des commerçants, des entreprises qui sont sur le centre de ville de Melun tient uniquement par les résidents, par les habitants qui sont autour. Ce n'est pas le cas à Melun, vous le savez bien, et vous avez passé votre temps à empêcher l'accessibilité à l'extérieur, en fait, aux clients extérieurs. Là, vous continuez comme si vous aviez des œillères dans le déni, en empêchant l'accessibilité, en faisant en sorte de mettre des contraintes supplémentaires, en augmentant le prix de la tarification en zone verte de façon exponentielle 3,50 pour 8 h, jusqu'à 10 €. Un client qui veut venir, il a ça dans la tête. Ça va lui coûter cinq fois plus cher. Est-ce que ça c'est normal ? Est-ce que vous pensez que c'est normal ? Est-ce que vous pensez que les rentrées fiscales qui viennent sur Melun depuis les clients extérieurs qui bénéficient du coup aux commerçants, aux entreprises etc, vont bénéficier de cette augmentation de tarif. Ça va être le contraire. C'est une augmentation des contraintes que vous que vous mettez à l'arrivée de cette clientèle extérieure. Et là vous continuez encore et encore sur l'argument de c'est indigo qui payent et ce n'est pas Melun, c'est faux, c'est au final c'est Melun, à la fin de la DSP, c'est 13,6 millions d'euros que les melunais vont devoir payer pour le parking. Parce que vous avez tellement endetté la ville que vous n'avez pas pu.

Monsieur Mebarek : Vous voyez, quand vous êtes...

Mr Guion : Laissez-moi finir s'il vous plaît. Vous n'avez pas pu, au niveau de la ville, payer ce parking parce que vous êtes tellement endetté. Vous ne pouvez pas augmenter l'endettement de la ville, vous ne pouvez pas le payer. Du coup, vous le faites payer par un digo qui va forcément vous le faire payer plus cher. Et à la fin de la DSP, au bout des neuf ans, après cinq années seulement d'amortissement, il vous restera 13,6 millions à payer. Qu'est-ce que vous allez faire là-dessus ? Vous allez reprendre une DSP, il n'y a que Indigo qui pourra le faire,

parce que Indigo saura ce qu'il reste à payer. C'est toujours pareil, alors le résultat, les rentrées fiscales se réduisent, les clients ne peuvent pas venir de l'extérieur et le centre-ville dépérit encore et encore. C'est votre bilan depuis quinze ans Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Alors je vais répondre. J'insiste. Ce nouveau parking ne coûtera rien à la ville de Melun. Ce nouveau parking va être financé par le délégataire, et ce délégataire, pour financer ce parking a besoin de recettes. Et les recettes, il va les tirer du prix du stationnement. Maintenant, si vous considérez Monsieur Guion, que ce qui est fait, c'est fait expressément pour éviter que des clients de l'agglomération viennent consommer à Melun, c'est ce que vous pensez, mais à part que, je ne considère pas que l'Alpha et l'oméga du commerce melunais, c'est de passer le parking de 1 € à 1,30 € ou de 1,70 € à 2 €. Monsieur Guion, si on réglait le problème du commerce en baissant les prix du stationnement ou en le rendant gratuit, je pense que toutes les communes qui ont des difficultés avec leur cœur de ville auraient des stationnements gratuits. Vous savez pertinemment que l'enjeu du commerce dans une ville, il est multifactoriel. Il est... Laissez-moi terminer. C'est un enjeu d'attractivité générale du cœur de ville, des aménagements urbains repensés, des mobilités repensées une sécurité renforcée du logement requalifié en cœur de ville, un soutien à l'installation de commerçants. C'est tout ça, Monsieur Guion, qui renforce un cœur de ville commerciale. Ce n'est pas de laisser le stationnement à 1 € au lieu de le passer à 1,30 €. Ça c'est courte vue. Et franchement, si c'est ça votre politique de commerce à Melun, je vous souhaite d'avoir d'autres idées d'ici le 15 mars.

Mr Guion : Vous oubliez toujours l'arrivée de la clientèle.

Monsieur Mebarek : Mais non, mais la clientèle, viens si vous avez une offre, Monsieur Guion, si vous avez une offre, la clientèle vient. Et aujourd'hui, on a des commerces de qualité qui attirent leurs clients. Nous avons ici hier soir la remise des trophées des commerces et artisans. J'ai échangé avec des commerçants, des commerçants de qualité qui me disaient qu'ils avaient effectivement des clients qui venaient en dehors de Melun, de l'agglomération. Pourquoi ils viennent ? Parce que leurs produits sont bons, leurs services sont bons. Je ne pense pas qu'ils cesseront de venir parce qu'ils paieront 0,30 € de plus sur leur stationnement. Par contre, s'ils viennent dans une ville qui est sereine, qui est apaisée, qui est belle, qui est attractive, et bien ils seront plus incités à venir à Melun qu'à aller à Carré Sénart ! Et même si le parking est Carré Sénart est gratuit. On n'a sans doute pas la même vision, Monsieur Guion, mais je suis absolument convaincu qu'on a la bonne de notre côté. Madame Mothay.

Mme Mothay Je voudrais bien que vous répondiez du coup. Parce que vous dites que la ville ne paiera pas du tout le parking Lebarbier soit, mais contrairement, vous augmentez le périmètre du zonage pour la zone verte. Donc des habitants qui jusqu'à présent ne payaient pas vont payer. On est bien d'accord. Donc ça va participer aussi au financement pour Indigo. Voilà. Et donc est ce qu'est-ce que les habitants sont au courant du coup qu'ils vont se retrouver à payer leur stationnement dans les quartiers ?

Monsieur Mebarek : Madame Mothay, je vais répondre précisément à votre à votre point, parce que vous laissez entendre que tout à coup, ...Madame Gillier, je vous passe la parole après, vous pouvez baisser votre bras, ça va vous faire mal à force... Mais, Madame Gillier, non, je vais répondre à Madame Mothay parce que la manière dont vous vous dites les choses, on insinue que tout à coup, on va démultiplier les zones vertes dans le nord de la ville. D'accord. A part que, quelles zones qui sont passées effectivement, qui étaient zones blanches,

qui sont passées en zone verte, c'est la rue Saint-Louis, c'est quasiment de l'hypercentre la rue Saint-Louis, c'est la rue Louviot, c'est quasiment de l'hypercentre, c'est la rue Louis Bonnier, on n'est pas très loin non plus du cœur de ville, c'est la rue Despatys uniquement jusqu'à la rue Michelet et pas après. Enfin, c'est la rue du Général de Gaulle jusqu'à Despatys. Qu'est ce que c'est ? Ce sont des rues qui sont également à proximité du cœur commerçant. L'idée, là encore, c'est d'éviter que notre offre commerciale ne profite pas d'une rotation du stationnement en cœur de ville. L'idée, c'est de faire que quand vous vous gardez sur la rue Louviot, vous ne restiez pas 9 h parce que vous allez à pied à la gare ou éventuellement prendre le bus. Et c'est cette place que vous avez occupée ici qui vous aura coûté 3 € à la journée. Enfin, elle était blanche, donc elle, elle passe verte. Elle vous a coûté zéro, elle sera payante. L'idée, Madame Mothay, c'est de faire que la place en question, elle tourne. Il y a un turn over. Et d'ailleurs c'est la même que pour les zones rouges. L'idée, c'est de faire que les véhicules ne stationnent pas de manière prolongée, en ventouse dans les rues commerçantes de la ville, et d'inciter les usagers à aller en parking, en ouvrages ou à barrières dont la tarification a été optimisée. Ça, faut le dire aussi, c'est que le stationnement en ouvrage aujourd'hui, il est moins cher que de rester longtemps en zone rouge parce qu'on veut inciter le stationnement longue durée à aller vers les ouvrages. Et donc là, ce n'est pas tout le nord de Melun qui a été ajouté en vert, certainement pas, c'est saint Louis, Louviot, Bonnier, Despatys et de Gaulle. Voilà. Après je viens à 29. Mais vous l'avez compris, c'est concomitant à l'offre de stationnement supplémentaire dans la ville entre les 250 places de Lebarbier et les 950 places de la gare, c'est quasiment 1400 places qui vont être offertes en ouvrage. À un moment donné, il faut équilibrer et tout ça, ça se finance. Je suis désolé, mais ça se finance. Sans doute qu'à ma place vous auriez fait mieux, mais à ma place, vous auriez eu aussi besoin d'équilibrer financièrement cette DSP et je ne sais pas comment vous auriez fait, ou peut être avec une monnaie locale.

Speaker 1: ???.

Monsieur Mebarek : Et bien en régie ! Voilà, vous n'aurez pas fait de parking Lebarbier, mais c'est un choix. Madame Mothay, vous avez raison. Vous me l'aviez dit. Vous étiez contre ce parking en disant que c'est un aspirateur à voitures. Je ne dis pas ça. Je ne dis pas que c'est un aspirateur. Je dis qu'on a besoin, en cœur de ville, d'attirer les voitures et de les stationner idéalement dans des parkings en ouvrages, et de libérer au maximum les espaces publics pour les requalifier et les offrir aux habitants, à condition de ne pas dégrader l'offre de stationnement en cœur de ville. Et c'est pour ça que oui, nous sommes favorables à ce parking de 230 places en cœur de ville. Enfin, puisque vous me donnez l'occasion d'en parler, je vais répondre à une proposition qui a été faite, que je ne partage absolument pas. On nous dit qu'il y aurait eu une meilleure solution que de ce parking Lebarbier, ou en tout cas de manière transitoire, c'est de construire un autre parking en structure à la place de l'ancien parking Gaillardon. Il y avait un niveau qui a été supprimé. Et donc là l'idée serait de dire on va ici construire un parking en structure pour compenser Lebarbier qui va être en travaux, voir même pas faire Lebarbier. Moi, ce que je dis, c'est mon credo et je veux une ville belle. Je veux une ville harmonieuse qui plaît à ses habitants et à ses visiteurs. Et la façon de le faire, je suis désolé Gaillardon, on est en train de mettre, comme dirait certains, un pognon de dingue pour refaire le parc Faucigny Lucinge, pour l'ouvrir sur la ville, avoir des bords de Seine praticable en vélo pour faire que les familles viennent fréquenter cet endroit. Et là on vient nous poser en plein milieu de cet environnement, un parking en ouvrage. Nous on ne veut pas de ça. Non mais je réponds à votre point. Attends ! Non, non, Madame Gillier et Madame Monville.

Mme Mothay : Juste pour finir, c'est juste pour vous dire que les parkings à ouvrages ne sont pas tous complets. Donc déjà, ça pouvait faire une belle communication pour que les gens aillent se garer dans un parking à ouvrage. Ça commencerait par là.

Monsieur Mebarek : C'est l'objectif du jalonnement dynamique qui va permettre à l'instant T d'avoir le nombre de places disponibles partout dans la ville sur les parties en ouvrage. Excusez-moi, Madame Guillier, Madame Monville.

Mme Gillier : Oui. Alors, nous, on ne veut pas de ce parking en centre-ville. On veut des transports en commun qui soient plus fréquents et qui aillent un petit peu plus tard le soir. Sur la question de l'aspirateur à voitures, c'est une vraie question. On voit bien effectivement qu'au bout du bout, les melunais qui utilisent leur voiture vont payer cet ouvrage-là. Et je ne reviens pas, mais je suis parfaitement d'accord avec ce qu'a dit Madame Mothay juste avant. Simplement, vous nous parlez là de l'usage vers la gare, comme si finalement, le seul usage des melunais, ce serait de se garer à la gare pour prendre leur train et aller à Paris. Mais tous les usages à Melun, des parkings, ce n'est pas que ça ou de se garer. Et la tarification dès la première minute de stationnement. Je discutais avec une maman qui prenait sa voiture uniquement pour aller récupérer son enfant en crèche. Elle arrivait à le récupérer, elle ne payait pas, elle n'avait pas d'abonnement de parking. Aujourd'hui, elle se retrouve à devoir payer l'équivalent de 30 €. Donc j'entends bien cette idée de dire que c'est pour pousser les melunais finalement à prendre un abonnement, mais il y avait des familles à Melun qui n'avaient pas d'abonnement de voiture et qui avaient un usage raisonné de la voiture parce que ça correspondait aussi à pas d'autres solutions, en tout cas pour pouvoir avoir cet usage là et qui aujourd'hui se retrouvent pénalisés. Ce n'est pas forcément des familles qui ont les moyens de dépenser 30 € tous les mois pour pouvoir en tout cas se garer. Et donc la question de l'utilisation de la voiture plus la voiture est plus du parking, ça aussi ça a ses limites. On peut partager cette idée de dire il faut repenser les mobilités, mais là on est quand même à, comment est-ce qu'on repense les mobilités coincées dans les années 80 ? Enfin je veux dire la question de parking et de la voiture, etc. Faudrait quand même aussi rappeler que pour le commerce, bien évidemment, il est nécessaire de pouvoir se garer pas si loin. M'enfin, quand on va à Carré Sénart, c'est exactement la même chose. On marche, le parking est gratuit, on marche. Je pense qu'en ville aussi il y a cette capacité de revoir les mobilités. Faut-il avoir encore des trottoirs qui permettent d'avoir une ville agréable sans tomber ! Je vous ai entendu parler Monsieur le Maire, des pistes cyclables. Oui mais il faut avoir de la continuité dans les pistes cyclables aussi. Donc les mobilités repensées dans la ville, elles sont globales, mais il y a d'autres possibilités que de partir dans une DSP extrêmement coûteuse pour tous les Melunais, et de ne pas dire c'est laid. C'est finalement le délégataire qui va financer. Tout le monde comprend bien aujourd'hui que tous les melunais vont mettre la main au portemonnaie.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Tous les melunais ne mettront pas la main en portemonnaie, là encore, puisque c'est le délégataire qui assume cette charge. Mais il ne faut pas tromper les habitants de ce point de vue-là. Il ne faut vraiment pas les tromper. Je précise, Madame Gillier que le dispositif des 30 minutes gratuites offertes, on a 30 minutes gratuites pour les melunais. Il est maintenu, mais il est non seulement maintenu, mais il est étendu puisque désormais il s'applique à toutes les zones vertes. Les 30 minutes jusqu'à présent existaient uniquement en zone rouge. Avec cette nouvelle tarification, l'ensemble de la ville bénéficie des 30 minutes gratuites de stationnement. Ca n'existait pas, la nouvelle tarification

met en place ces 30 minutes gratuites sur toute la ville et pas qu'en zone rouge. Vous voyez, c'est important. C'est que ce n'est pas aussi simpliste que ça le débat. Il est un peu plus complexe. Il faut avoir vraiment, je ne dis pas ça pour vous, mais je dis de manière générale, pas forcément pour les élus d'opposition, mais c'est suffisamment complexe pour avoir tous les paramètres de la tarification. On n'apprécie pas le sujet uniquement à travers un petit bout de la du sujet. Madame Monville.

Mme Monville : Alors, vous avez exactement confirmé ce que j'ai dit sur le parking Lebarbier. C'est à dire qu'en effet il était payé par le délégataire et que c'était la raison pour laquelle on avait repassé cette DSP dans les conditions, on la passe pour dégager pour le délégataire, les millions qui vont lui servir, qu'il va investir, et donc il va se repayer, ce qui est tout à fait normal, c'est une entreprise capitaliste, on ne voit pas pourquoi elle ferait autrement et elle a tout à fait raison de son point de vue à elle de faire ça. Mais d'un autre de point de vue, c'est à dire du point de vue de ceux qui normalement de celles et ceux qui normalement se soucient de l'intérêt général, est ce que nous avons intérêt à faire ça ? Est-ce que nous avons intérêt à faire qu'aujourd'hui Indigo, qui est une multinationale qui appartient à une grande banque française, est ce que nous avons intérêt à faire que Indigo effectivement, investisse plus de 13 millions dans un parking, qui sont 13 millions qui n'iront pas dans les caisses de la ville parce que Indigo va se repayer sur ce que les melunais et les et les gens qui fréquentent notre ville vont payer de parking. Donc, melunaises et les melunaises cet argent que les gens vont payer de parking pourrait aller dans les caisses de la ville. Et cet argent que les gens vont payer de parking pourrait nous servir à mener des politiques publiques au service de l'ensemble de la population. Et cet argent, par exemple, parce que tout à l'heure, vous en avez parlé avec un grand dédain, preuve que vous ne savez pas de quoi vous parlez. Est-ce que vous savez que Biarritz utilise la monnaie locale ? Est-ce que vous savez que des villes comme Bayonne utilisent la monnaie locale ? Est-ce que vous savez que Villefranche utilise la monnaie locale ? Est-ce que vous savez aujourd'hui que ce sont des millions d'euros qui circulent en monnaie locale ? Non, vraisemblablement, vous faites rire votre clac avec ça. Vous savez qu'avec la monnaie locale, on pourrait aider véritablement les gens à Melun. Est-ce que vous savez que la ville, avec ses 13 millions d'euros, pourrait financer 13 millions de Brie Melunais qui circulerait dans la ville pour aider les gens et pour aider les commerces melunais ? Plutôt que d'avoir cette lubie qui consiste à faire venir des gens d'ailleurs pour venir consommer à Melun. Savez-vous combien nous sommes Monsieur le Maire, à Melun ? Nous sommes 50 000 habitants, presque maintenant 46 000. Vous savez ce que c'est 46 000 habitants qui feraient leurs courses dans Melun parce que justement, ils auraient de la monnaie locale ? Ne pensez-vous pas que ce serait une bien meilleure idée que de permettre à Indigo de continuer à faire les profits qu'ils font sur le dos des gens ? Non ? Alors excusez-moi Monsieur le Maire, mais je ne comprends pas pourquoi cette idée vous fait rire. Je ne comprends pas pourquoi vous êtes dédaigneux à l'endroit de cette idée. Parce que je pense que c'est une très bonne idée pour notre ville. Et je ne comprends pas, encore une fois, que vous ayez reconduit cette délégation de service public pour faire un parking en hyper centre dont je vais parler, et vous allez me permettre d'en parler deux secondes, J'ai été très patiente pour prendre la parole. C'est un parking que vous annoncez de trois étages. Or, nous savons que l'hyper-centre, oui, trois sous-sols. Nous savons que l'hyper-centre est concernée par des infiltrations d'eau importantes, du fait même de la topographie de notre ville et de sa situation par rapport à la Seine et à la plaine de la Brie. Nous savons que le risque le plus important qui pèse sur Melun aujourd'hui, ce sont les inondations. Nous savons donc que ces ouvrages sont des ouvrages fragiles. Plusieurs de ces parkings, qui sont des parkings privés en sous-sol d'immeubles, ont dû fermer le long de la Seine, au Mée village parce qu'il était régulièrement inondé. Donc

vous êtes en train de préempter plus de 13 millions d'euros qui pourraient nous servir pour faire un ouvrage qui, très probablement, sera en partie inutilisable, qui répond à une vision du développement de la ville qui est totalement surannée et qui consiste à faire venir des gens, des périphéries, consommer à l'intérieur de la ville quand et pour des raisons écologiques et pour des raisons économiques et pour des raisons sociales, nous aurions besoin de faire en sorte que les gens de Melun consomment à Melun dans des commerces melunais, et que si nous faisons ça, nous sauvions le commerce de Melun et que par ailleurs, nous donnerions du pouvoir d'achat aux gens et qu'en plus, cerise sur le gâteau, nous diminuions les gaz à effet de serre qui non seulement entraînent le réchauffement climatique qui nous menace par les inondations, mais qui en plus nous rendent malades. Parce que je rappelle que Melun est une des villes où nous payons le plus cher le prix des médecins. Parce que nos gamins sont malades, parce que nous sommes malades de la pollution de l'air. Donc je ne vois pas ce qu'il vous fait rire, monsieur, mais vraiment pas.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Madame Monville. Sur la question de la monnaie locale, objectivement je n'ai pas étudié le sujet. Vraiment je suis très sincèrement, je n'ai pas étudié le sujet. Je suis tout à fait preneur d'un échange avec vous pour savoir concrètement comment vous allez faire, comment vous feriez et techniquement, comment ça marche. Objectivement, on peut en parler mais je ne me moque pas du sujet, je ne le connais pas. Sur la question maintenant de fond, on ne la partage pas. Quoi que si je partage un point avec vous, Madame Monville, c'est que oui, je suis à 2 000 % d'accord avec vous, il faut que nos melunais consomment dans notre ville, quels qu'ils soient, quel que soit leur quartier. La première richesse pour nos commerces, ce sont d'abord les habitants de notre ville. On fait tout aujourd'hui pour que ses habitants se plaisent dans leur ville et qu'ils fréquentent leurs commerces. Je suis d'accord avec vous, vraiment de ce point de vue-là. Monsieur Martin

Mr Martin : Oui, alors vous nous avez expliqué tout à l'heure qu'il ne fallait pas parler des élections, mais je vois que tout le monde déroule son programme là. Alors vous nous avez retoqué, vous nous avez retoqué sur notre proposition par rapport au parking du marché Gaillardon. Donc je vais vous répondre, si vous permettez. Nous, on assume l'idée de faire une structure légère, végétalisée, qui peut très bien s'intégrer parfaitement dans le paysage au niveau du haut niveau du marché Gaillardon. Vous nous expliquiez que ça poserait un problème par rapport à votre politique d'embellissement de la ville, qui peut être une politique, qu'on partage. En l'occurrence, sur le parking du marché, vous avez coulé une dalle en bitume, Vous n'avez même pas planté un arbre. Moi personnellement, je ne trouve pas ça spécialement beau. Bon. Donc aujourd'hui, il y a des jolies structures qui se font pour pouvoir faire des parkings en étage et qui s'intègrent très bien au paysage, qui sont beaucoup moins cher que de percer le sous-sol pour faire un parking de trois étages en sous-sol, beaucoup moins cher et qui nous permettrait, si vous voulez quand même percer un parking en sous-sol pour libérer la surface et faire un jardin avec, enfin un parc avec des jardins d'enfants qui est un objectif qu'on peut partager, en tout cas faire deux sous-sols plutôt que trois parce que à mon avis le troisième il sera jamais utilisé. Effectivement, je partage l'inquiétude de Madame Monville vu la géologie locale. A mon avis on aura des problèmes d'infiltration, d'eau, etc. Donc ce serait très compliqué. Donc se limiter à deux sous-sols, ça coûterait beaucoup moins cher que trois. Faire une structure légère au niveau du parking Mail Gaillardon, ce qui permettrait aussi, pendant les travaux de Lebarbier de donner une solution de contournement de rechange pour les usagers qui pourraient aller se garer au niveau du Mail Gaillardon, tout ça, ça serait beaucoup moins cher. Ça permettrait aussi peut être du coup eu de ne pas faire supporter une augmentation des tarifs pour les non-résidents, parce que effectivement,

l'investissement serait beaucoup moins lourd pour Indigo.

Monsieur Mebarek : Merci. Moi, je continue à ne pas être d'accord. Je continue à ne pas être d'accord avec le principe d'une structure, aussi légère soit elle, elle sera quand même lourde. Parce que si ces trois niveaux de stationnement en structure métallique par définition, c'est quand même visible. Or, nous, le projet qu'on porte, je le dis, je le réitère, il est quasiment même dans les tuyaux, si je peux me permettre, c'est d'ouvrir le parc Faucigny Lucinge depuis Gaillardon. C'est à dire que quand on se situe exactement... Attendez Monsieur Martin, attendez Monsieur Martin..., quand on se situait exactement à l'endroit du parking tel qu'il existe aujourd'hui, dont la partie supérieure, a été supprimée, et on regarde en face, vers Faucigny Lucinge, le projet que l'on a, c'est d'ouvrir tout ce mur d'enceinte, de l'ouvrir et de faire que les habitants aient l'accès direct à cette à ce bois. Avec une structure aussi légère soit elle, de trois niveaux, on ne voit plus rien. Mais bon, on ne va pas faire la technique.

Mr Martin : On n'a pas parlé d'une structure de trois niveaux, on a parlé de structure de deux, ce n'est pas la même chose, ce n'est pas la même chose. Et il y a des structures très légères qui peuvent se végétaliser, qui s'intègrent parfaitement là-dedans.

Monsieur Mebarek : Très bien. Et dernier point, mais ok, j'ai bien compris votre proposition. Et sur le parking, enfin la nappe, le délégataire a bien fait des études, des études techniques, des études géologiques. Le niveau de la nappe, est en deçà des couches de stationnement qui vont être faites. Et par ailleurs, alors, je ne voudrais pas trop entrer dans la technique, mais c'est pas vraiment trois niveaux, ces demi-niveaux, j'ai l'impression d'avoir un perroquet à côté de moi. C'est des demi-niveaux et techniquement, la nappe est en dessous et en dessous de ça. Merci beaucoup Henri.

Mr Mellier : Mais c'est ce que je dis depuis déjà des mois.

Monsieur Mebarek: Merci beaucoup Monsieur Guion.

Mr Guion : Oui, vous avez dit une contre-vérité tout à l'heure, c'est à dire que vous avez dit qu'avec le nouveau contrat Indigo, les 30 minutes gratuites partout dans la ville, c'est ce que vous avez dit que perduraient. C'est faux, puisque dans tous les parkings à barrière, ce n'est plus 30 minutes gratuites qui sont offertes, c'est quinze minutes.

Monsieur Mebarek : D'accord.

Mr Guion : Et l'avenant, sauf si j'ai mal lu...

Monsieur Mebarek: Oui. Non mais vous avez raison. Si parking à barrière parking vous avez raison. Parking barrière.

Mr Guion : Vous voulez inciter les gens à aller dans les parkings à barrières mais en même temps vous empêcher, vous réduisez de 30 à 15 minutes gratuites.

Monsieur Mebarek : À part qu'on a décuplé très sensiblement la gratuité des 30 minutes parce que c'est sur toutes les zones rouges et toutes les zones vertes. Donc, en termes d'impact de bénéficiaires de la gratuité, c'est beaucoup plus important que le parking à barrière de Praslin ou de Lebarbier. Et par ailleurs, et par ailleurs, il faut prendre sur ces stationnements-là, en

ouvrage là, l'optimisation de la tarification sur la durée longue. Et au global, c'est moins cher de rester en ouvrage, même en passant de 30 à 15 minutes gratuites. C'est toujours moins cher que d'aller que de rester en zone rouge où effectivement ce n'est pas l'objectif que de rester plus de 2 h.

Mr Guion : Évidemment, quand vous augmentez les voiries du triple ou du quadruple, c'est forcément plus intéressant pour eux.

Monsieur Mebarek : Alors juste dernière précision, je suis désolée Monsieur, ça sera ma dernière précision sur la zone rouge. L'objectif, c'est de renvoyer vers les parkings en ouvrages les stationnements longue durée. Très bien. Quand on prend maintenant la zone rouge, ce que l'on payait. On va se dire si on prend un bloc de 2 h, qui est le temps qu'on imagine qu'un client va pouvoir utiliser pour aller faire ses achats 2 h, un bloc de 2 h de stationnement en zone rouge coutait 10 € avant la nouvelle DSP, et il coûte aujourd'hui 6 €. Donc même la zone rouge sur le bloc de 2 h, ça coûte moins cher de se garer en zone rouge 6 € qu'auparavant ou c'était 10. Voyez, c'est un peu plus compliqué que le simplisme des vidéos sur les réseaux. C'est un peu plus technique, il y a plein de paramètres à prendre en compte pour avoir la vision globale. Voilà. Merci beaucoup. Allez, je pense qu'on a été complet.

Mr Guion : J'ai pas fini !

Monsieur Mebarek : Le théâtre, c'est encore autre chose.

Mr Guion : Vos vidéos sont beaucoup plus longues et moins suivies pour le coup. Une autre chose. Une question à laquelle vous ne m'avez pas répondu. C'est une entreprise ou un commerce qui est domicilié à Melun. Souvent, je paye pour ces salariés le parking et les abonnements. Celui-ci est-il considéré comme résident ou non-résident ? C'est important par rapport au prix de l'abonnement.

Monsieur Mebarek : Vous avez raison, je n'ai pas répondu à ça et c'est une question, c'est un sujet qui nous est remonté par des entreprises. Alors déjà, pour les commerçants, vous savez qu'il y a un abonnement, un tarif préférentiel pour les commerçants. Voilà, vous le savez. Pour les salariés des commerçants, ils bénéficient de ce tarif préférentiel. Après, de manière générale, la question se pose pour les employeurs de notre ville qui accueillent des salariés, de savoir si effectivement, quand tu vien travailler dans ton entreprise qui a cinq, trois, dix salariés, est ce que tu es melunais ou pas aujourd'hui ? Non. Aujourd'hui, à l'instant où on parle, il n'est pas considéré comme un résident et donc cette personne est non melunaise, donc elle est assujettie au tarif des 60 €. On a des employeurs qui jusqu'à présent participaient à la prise en charge de l'abonnement à 30 €, à moitié, par exemple, ils payaient 15 € le salarié, 15 €. Effectivement, aujourd'hui, ça renchérit puisqu'on est à 60 €. Donc là, il y a sans doute une question, on l'a, on l'a bien intégré, ça fait partie de discussion à avoir avec Indigo pour voir s'il est possible de modifier ça. Maintenant, ce qu'il faut savoir, c'est que tout ce qui sera négocié avec Indigo qui permettra d'aller vers une réduction du prix pour les non melunais, aura un coût et il aura un coût pour qui ? Pour la collectivité et donc pour le contribuable melunais. C'est un choix. Moi je n'ai pas de sujet. Si le sujet peut se mettre sur la table, peut se discuter avec Indigo, il peut se débattre ici à la prochaine mandature et on verra qui sera du côté, le bon côté de la table. Mais il peut se poser et à un moment donné, dire clairement en melunais, de manière très objective et transparente Mesdames et Messieurs, melunais, est ce que vous êtes d'accord pour que vous même contribuable melunais, vous contribuez à financer

la prise en charge d'une partie du parking par des salariés qui habitent euh à Montereau ou à Nemours ou que sais-je, et qui viennent travailler à la cité administrative à Melun. Je ne sais pas si les melunais seraient d'accord.

Mr Guion : Juste une précision effectivement, les commerçants ont un tarif préférentiel à 55 € par mois pour les parkings à barrière uniquement. Là je parlais de l'abonnement en zone verte pour commerçants ou professionnels. Donc je trouve ça dommage que ce ne soit pas intégré dans l'avenant. Aujourd'hui, l'avenant est assez faible. Finalement, il ne change pas grand-chose. On aurait pu intégrer le fait que les commerçants et professionnels résident en fait domiciliaire avec leur Kbis à Melun puissent bénéficier du tarif résident. Ça aurait pu être négocié. Je ne pense pas que ça avait un coût énorme pour Indigo. Et sur le coup, effectivement, qu'on fasse un avenant ou qu'on ne fasse pas d'avenant, ce sont les melunais qui payent, par l'intermédiaire d'indigo et pas intermédiaire des tarifs. On vous avait proposé avant ce renouvellement, vous êtes précipité à renouveler pour neuf ans cette DSP ou vous avez eu un seul répondant qui est indigo. On vous avait proposé de prolonger d'un an cette DSP, justement, en attendant les élections, pour que ce soit les melunais par l'intermédiaire des élections, qui choisissent leur stratégie de politique tarifaire de stationnement, vous avez refusé obstinément cet amendement. Vous en payez les conséquences, en fait.

Monsieur Mebarek: OK, écoutez, on est en responsabilité. Le mandat se termine le 15 mars, enfin, le 22 mars. Et là encore, la gestion d'une ville, c'est bien plus complexe que la vision étriquée que vous, oppositions vous pouvez avoir sur des sujets lorsque vous les prenez de manière découpée. En responsabilité, on a fait ces choix là parce que on pense que l'intérêt de la ville, préside à ses choix. Demain, si vous arrivez à ma place, vous pourrez défaire les choses, pas de problème, mais vous devrez trouver des solutions pour compenser les effets de bord. Voilà, c'est tout. Mais nous, on a une vision globale et on estime avoir fait les choses les plus équilibrées possibles. Et puis par ailleurs, je pense que l'enjeu d'une élection municipale, il est complexe. Vous voyez, il est sur plein d'enjeux et il ne se résume pas à une ou deux questions. Voilà. Parfait. Merci beaucoup. C'était un beau débat. Merci beaucoup. Ça a permis aussi de clarifier les choses. Et moi je suis très content d'avoir clarifié les choses. On peut donc délibérer. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté par 6 voix contre, 30 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement payant sur voirie et hors voirie de la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces y afférentes.

25 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - FIXATION DU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT - GRILLES TARIFAIRES

Monsieur Mebarek: . On va donc passer je sais plus où en fait.

Mr Ravaudet : À la 25.

Monsieur Mebarek : Toujours à Gilles. Merci beaucoup. Toujours Gilles. C'est ta dernière

délibération.

Mr Ravaudet : Ma dernière libération. Je vais vous le dire tout de suite. C'est vrai que bon, vous savez que j'aime beaucoup cette ville que j'ai beaucoup aimé, pendant les six ans, j'ai beaucoup appris auprès de vous tous. Voilà beaucoup de richesse dans les rencontres. Je resterai très présent sur cette ville dans les années qui viennent. Je serai encore très proche de vous. Voilà. Merci à tous. Alors toujours en DSP de stationnement. Alors, par la délibération du 18 décembre 2025, le Conseil Municipal a fixé le forfait de post-stationnement ainsi que les grilles tarifaires applicables au stationnement payant en voirie, en parcs et en enclos. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat DSP confiée à la société Indigo. Toujours la même. La mise en œuvre du dispositif, à compter du 1^{er} février, a toutefois fait apparaître des difficultés de lisibilité et d'accessibilité des abonnements en zone verte pour les usagers, en particulier les habitants de la commune. Ces difficultés ont conduit à la conclusion d'un avenant de convention de la DSP, modifiant l'annexe 7.1 relatives aux tarifs afin d'intégrer une distinction entre les usagers domiciliés dans la zone concernée, les usagers domiciliés sur le territoire de la commune hors zone et les usagers non domiciliés sur le territoire communal. Cette modification porte exclusivement sur la tarification des abonnements sur voirie. Les autres tarifs demeurant inchangé. La nouvelle grille tarifaire prévoit un abonnement en zone verte, fixée à 15 € pour les usagers domiciliés dans la zone concernée, à 30 € pour les âgés domiciliés à Melun hors zone et à 60 € pour les usagers non domiciliés sur le territoire communal, ainsi qu'un abonnement en zone rouge fixée à 30 €, réservée aux seuls usagers domiciliés dans la zone concernée. Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la délibération numéro 2025.12.29.235 du Conseil Municipal du 18 décembre 2025, portant fixation du montant du FPS et optant les grilles tarifaire du stationnement payant sur voirie et hors voirie, de fixer à compter du 20 février 2026, les RI tarifaire de la redevance de stationnement sur voirie et dans les parcs de stationnement concédées telles qu'elles figurent dans la délibération, de préciser en outre que, conformément au contrat de concession de la DSP de stationnement les samedis, les tarifs horaires applicables dans les parcs de stationnement concédé concernés seront réduits de moitié dans les conditions prévues par ledit contrat. De préciser enfin que le tarif préférentiel sera appliqué aux usagers du cinéma dans les conditions prévues par la convention de délégation de service public, de fixer le montant du forfait stationnement à 30 €, d'approuver la gestion en Régie des missions de contrôle et de traitement des FPS et des RAPO, d'approuver à la délégation des missions de perception de collecte de la redevance, aux titulaires du contrat de délégation du service public de stationnement, de préciser qu'à compter du 1^{er} avril 2026, la perception et l'encaissement des redevances de stationnement sont assurées par le délégataire pour le compte de la commune, dans le cadre d'une convention de mandat, entrant en vigueur à cette date, de préciser que pour la période transitoire du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 inclus, la perception et l'encaissement des redevances de stationnement sont assurées par la commune au moyen des régies de recettes, droits de voirie et stationnement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante et tout document afférent.

Monsieur Mebarek : Parfait. Merci beaucoup Gilles. Madame Monville.

Mme Monville : Moi, je voudrais donner quelques éléments de compréhension de Indigo, de ce qu'est indigo déjà...

Monsieur Mebarek : En fait, franchement, Madame Monville objectivement, on a eu le débat

pendant trois quarts d'heure juste avant. Sincèrement, si vous êtes sur la délibération, je veux bien et quoique. Parce que on a en réalité débattu juste avant. Si c'est pour faire de la grande théorie sur le grand capital qui gère le service public, franchement je ne veux pas. On a encore plein de délibérations, il y a tout un tas de questions diverses à aborder et il est tard.

Mme Monville : Ça y est, vous avez... Je peux... Votre condescendance est terminée ?

Monsieur Mebarek : Non mais je ne suis pas condescendant. Mais allez-y franchement, allez-y, allez-y Madame Monville.

Mme Monville : La grande théorie sur le grand capital, le petit rire de tout ça. Enfin je veux dire, là tout à l'heure, on était dans une cour de récréation ici, vous faisiez des bruits bizarres. Enfin, je pense que vous n'avez pas à vous moquer des gens parce que voilà, on pourrait renverser.

Monsieur Mebarek : Je ne me moque pas, c'est vous qui êtes condescendante.

Mme Monville : Donc ne vous moquez pas.

Monsieur Mebarek : C'est vous qui êtes condescendante, Madame. Mais allons-y, posez votre question, vous faites votre intervention et si elle est dans le thème, c'est très bien, sinon on passera à quelqu'un d'autre.

Mme Monville : J'attends que vous vous taisiez en fait. En fait, je pense que les melunais ont le droit de savoir à qui ils vont donner l'argent de la ville. Je pense qu'ils ont tout à fait le droit de savoir à qui ils vont donner l'argent de la ville. Alors déjà, moi je m'interroge sur le choix d'indigo. Parce que vous savez que Indigo aujourd'hui appartient en partie au Crédit Agricole et que c'est le même investisseur qui a fait l'éco-quartier.

Monsieur Mebarek : Oh là là déjà ! Mais franchement...

Mme Monville : Déjà, pour commencer, ça c'est la première des choses. Non mais allez-y, les récriminations, les trucs, moi je n'aime pas. Franchement, j'aime.

Monsieur Mebarek : Bien aller-y Madame, j'aime bien, ne faut pas que ça soit trop trop long, mais allez-y.

Mme Monville : Donc ça c'est la première des choses.

Monsieur Mebarek: Je ne suis pas sûre que c'est...

Mme Monville : Ensuite, le chiffre d'affaires d'indigo, c'est 1 milliard. Oui, vous savez, le chiffre d'affaires d'indigo, c'est 1 milliard. Il faut des opérations en Europe, en Amérique, et cetera. Oui. Donc là, on est en train d'enrichir une multinationale. C'est vous qui avez parlé de grand capital.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, vous avez quoi comme ordinateur ou comme téléphone ?

Mme Monville : Qu'est-ce que qu'est-ce que de quoi vous parlez ?

Monsieur Mebarek : Franchement

Mme Monville : Et vous, vous roulez dans quelle voiture, vous habitez où ?? Parce de quoi on parle ?

Mr Mebarek : Oui, je roule dans une belle voiture et je n'empêche pas aux entreprises de gagner de l'argent.

Mme Monville : Vous voulez bien me laisser parler ?

Mr Mebarek : Allez y !

Mme Monville : Vous voulez bien les laisser parler ?

Mr Mebarek : Allez-y. Mais c'est un peu long en fait. Et l'idéologie ... A un moment donné alors. Mais allez-y, allez-y.

Mme Monville : Parce que vous ne vous ne faites pas d'idéologie ? En donnant...

Mr Mebarek : pragmatique, pragmatisme,

Mme Monville : Pragmatisme, vous donnez le marché à une multinationale qui a 1 milliard de chiffre d'affaire...

Mr Mebarek : Franchement, posez votre question sur cette délibération ou on passe à quelqu'un d'autre. Franchement, franchement, vraiment, je garde, je ne m'énerve pas, Mais ça va. Allez-y, allez-y !

Mme Monville : Vous êtes d'une condescendance exceptionnelle. J'espère que les Melunais regardent.

Mr Mebarek : Mais évidemment, regardez-nous

Mme Monville Parce que vous imaginez la manière dont Monsieur le Maire se conduit avec...

Mr Mebarek : Ben c'est comme ça que se conduisent Madame les transfuges de classe dans son conseil, Madame, les transfuges de classe se conduisent comme ça, comme moi.

Mme Monville : Alors imaginez que non, pas tous.

Mr Mebarek : Voilà le transfuge de classe que je suis, que vous me dont vous me qualifiez réagit comme ça.

Mme Monville : Vous ne savez pas ce que c'est. Vous ne savez même pas...

Mr Mebarek : Je connais Bourdieu dire, à part que sortant de votre bouche, c'est forcément..

Mme Monville : Bourdieu était un transfuge de classe aussi,...

Mr Mebarek : A part que sortant de votre bouche.

Mme Monville : Ce que je disais, c'est qu'il y en a qui trahissent, il y en a qui restent fidèles.

Mr Mebarek : On connaît la ficelle...

Mme Monville : Il y en a qui trahissent, il y en a qui restent fidèles.

Mr Mebarek : On connaît la ficelle, madame, enfoncez-vous, enfoncez-vous, mais allez sur Indigo et posez vos questions, posez vos questions.

Mme Monville : Je ne pense pas que ce soit moi qui m'enfonce Monsieur Mebarek. Et ce que le spectacle que vous donnez là est lamentable. Et je ne veux pas que ce soit moi qui m'enfonce.

Mr Mebarek : Je n'ai aucun problème Madame, mais moi je cherche à convaincre personne. Vous savez, je cherche à convaincre personne. Je cherche à convaincre personne Madame Monville. S'il vous plaît, s'il vous plaît. Moi, je cherche à convaincre personne. Je ne suis pas dans la caricature ou dans l'idéologie qui peut parfois être absurde, c'est tout. Je suis un Maire de terrain, du quotidien, de l'idéologie. Je vous la laisse donc si vous voulez nous parler du grand capital indigo qui fait 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, faites-le si ça flatte une partie de vos électeurs, faites-le. J'ai aucun problème. Vraiment ! Mais ne soyez pas longue.

Mme Monville : Ce qui flattera une partie des électeurs ici, ce n'est pas les électeurs, d'ailleurs, c'est les habitantes et les habitants. Parce que nous ne cherchons pas à flatter qui que ce soit. Nous cherchons à trouver des solutions pour rendre la ville plus agréable aux gens et surtout pour leur permettre d'y vivre mieux et pour répondre à leurs besoins. Le besoin aujourd'hui des melunaises et des melunais, ce n'est pas de payer plus cher le parking, c'est de pouvoir se déplacer dans la ville le plus simplement et tranquillement possible. Votre condescendance, Monsieur Mebarek, dit très long de la manière dont vous gouvernez la ville et de la façon dont vous envisagez votre population. Population dont d'ailleurs je fais partie parce que c'est la raison pour laquelle je suis élu à ce Conseil Municipal et population dont j'ai toujours cherché depuis douze ans maintenant. Parce que moi aussi, ça fait douze ans que je suis élu dans ce Conseil, population dont j'ai toujours cherché à défendre les intérêts et d'abord, effectivement, les intérêts des plus fragiles. Et vous savez pourquoi ? Pas seulement par philanthropie, mais parce que quand on défend les intérêts des plus fragiles, on construit les possibilités d'une vie pacifique.

Mr Mebarek : Revenons à la délibération. S'il vous plaît, s'il vous plaît, revenez

Mme Monville : Votre manière, votre manière...

Mr Mebarek : Revenons à la délibération, Madame.

Mme Monville : Votre manière de parler est absolument inadmissible ou inadmissible.

Mr Mebarek : Je vous renvoie le compliment !

Mme Monville : Je vous rappelle que j'ai dit ce que j'ai, ce que j'avais à dire sur Indigo. Je l'ai dit et je pense que tout le monde a compris mon point. Qu'est-ce qu'on veut faire ? Continuer d'enrichir une multinationale ou mettre cet argent au service de la ville et des melunaises ou des melunais ?

Mr Mebarek : Très bien, on a compris Madame Monville. C'est bon, Monique, C'est bon. Allez, allons-y, allons y. Vous savez, vous savez. Allons-y, Allons-y, Allons y. Vous savez, vous savez, je suis allée. Allons y. Allons y. Vous savez, des derniers.

Discussion houleuse entre élus de la majorité et de l'opposition

Mme Monville : J'ai envie de parler aux gens.

Monsieur Mebarek: Allez, Madame. Madame. Madame Mondeville. Allez, s'il vous plaît, S'il vous plaît ! Allez ! Madame Monville. Et on a compris. C'est bon. Des derniers Conseils Municipaux de mandat, j'en ai connu. Je vous rassure, ce n'est pas le plus chahuté. Il y en a eu d'autres. Mais c'est la coutume. Ça se termine comme ça. Donc je m'adresse aux nouveaux élus. Ne soyez pas surpris, c'est normal, c'est le moment ou jamais de passer les derniers messages. Ce n'est pas grave, mais. Mais voilà, juste pas être trop long Monsieur Guion.

Mr Guion: Oui, on sait que vous avez connu des derniers Conseils Municipaux parce que ça fait 17 ans que vous êtes élus, donc on le sait. Effectivement, je voudrais revenir à la délibération pour le coup et vous voudrais remercier Madame Monville d'avoir fait cette digression. (rire). Mais je la remercie d'avoir arrêté aussi. Pour revenir à la délibération, la précédente concernait les parkings Indigo et concernait les 25 places du zonage qui ont été passées du rouge au vert. Nous avons voté pour. Effectivement.

Discussion sans micros entre élus

Mr Guion : Je continue je pense. Soit, vous faites une pause, soit je continue. Soit, vous faites une pause dans la séance, soit je peux continuer.

Monsieur Mebarek : Allons-y, on va, on va on va se calmer, on va détendre un peu l'atmosphère. Allez-y Monsieur Guion.

Mr Guion : Donc la présente délibération concernait les 25 places qui passaient du rouge A à vert. On a voté pour Cette délibération concerne une insécurité juridique. C'est écrit comme ça par rapport au tarif abonné. Résident/non-résident. Nous aurions aimé que cette insécurité juridique soit étendue aux résidents puisqu'ils ont un Kbis professionnel, et on aurait pu vraiment en profiter pour enlever toute ambiguïté là-dessus. C'est pour ça que nous allons nous abstenir sur cette délibération. Et maintenant, je vous laisse voir ce que vous faites par rapport à la petite dispute entre groupes.

Monsieur Mebarek : On va délibérer. Merci. Merci beaucoup. Allez, on va délibérer. Je vous propose donc de délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. C'est bon. Délibération numéro... Allez, on va passer à la petite enfance. Ah, je suis allée trop vite, excusez-moi. Allez, on va recommencer. Qui s'oppose ? Qui s'oppose à la délibération ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six. Six oppositions. Qui s'abstient ? Une, deux, trois, quatre, cinq. Merci beaucoup. La délibération est adoptée.

Adopté par 6 voix contre, 27 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2025.12.29.235 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025 portant fixation du montant du FPS et adoptant les grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie et hors voirie.

FIXE, à compter du 20 février 2026, les tarifs de la redevance de stationnement payant applicables sur les emplacements de stationnement sur voirie situés dans le périmètre de la concession tel que défini dans le contrat de concession et ses annexes selon les grilles tarifaires suivantes :

	Zone Rouge	Zone Verte
Stationnement inférieur à 30 mn gratuit, une fois par jour		
00 mm - 15 mm	0,50 €	0,50 €
16 mm - 30 mm	0,70 €	0,70 €
31 mm - 45 mm	1,00 €	0,90 €
46 mm - 60 mm	1,80 €	1,00 €
1h01 - 1h15	2,40 €	1,50 €
1h16 - 1h30	3,00 €	2,00 €
1h31 - 1h45	4,50 €	2,50 €
1h46 - 2h00	6,00 €	3,00 €
2h01 - 2h15	15,00 €	3,50 €
2h16 - 2h30	30,00 €	4,00 €
2h31 - 2h45		4,50 €
2h46 - 3h00		5,00 €
3h01 - 4h00		6,00 €
4h01 - 5h00		7,00 €
5h01 - 6h00		8,00 €
6h01 - 7h00		9,00 €
7h01 - 8h00		10,00 €
8h01 - 9h00		15,00 €
9h01 - 10h00		30,00 €
10h01 - 11h00		
11h01 - 12h00		
12h - 24h		

TARIFS ABONNÉS :

	Zone Rouge	Zone Verte
Usagers domiciliés à Melun	30€/mois- Uniquement réservée aux usagers domiciliés dans la zone à l'exclusion de tous les autres.	15 €/mois pour les usagers domiciliés en zone verte 30€/mois pour l'ensemble des usagers domiciliés à Melun.

Usagers non
domiciliés à
Melun

Non concernés

60€/mois

PRECISE que cette nouvelle grille tarifaire concernant les tarifs applicables aux abonnés sera jointe au contrat de concession par avenant annexé à ce dernier.

PRECISE qu'à compter du 20 février 2026, le stationnement payant sur voirie sera applicable de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 sur les deux zones et qu'il sera gratuit les dimanches et jours fériés.

FIXE le montant du Forfait de Post-Stationnement sur l'ensemble des zones de stationnement payant sur voirie à 30 euros.

PRECISE que les tarifs applicables dans les parcs de stationnement concédés sont les suivants :

Tarifs Horaires

Parcs Gambetta / Victor Hugo / Porte de Paris			
début	fin	Pas	Tarif
0:00	0:15	- €	- €
0:15	0:30	1,00 €	1,00 €
0:30	0:45	0,70 €	1,70 €
0:45	1:00	0,30 €	2,00 €
1:00	1:15	1,00 €	3,00 €
1:15	1:30	0,50 €	3,50 €
1:30	1:45	0,30 €	3,80 €
1:45	2:00	0,20 €	4,00 €
2:00	2:15	0,30 €	4,30 €
2:15	2:30	0,90 €	5,20 €
2:30	2:45	0,60 €	5,80 €
2:45	3:00	0,20 €	6,00 €
3:00	3:15	0,60 €	6,60 €
3:15	3:30	0,60 €	7,20 €
3:30	3:45	0,60 €	7,80 €
3:45	4:00	0,20 €	8,00 €
4:00	4:15	0,40 €	8,40 €
4:15	4:30	0,40 €	8,80 €
4:30	4:45	0,40 €	9,20 €
4:45	5:00	0,30 €	9,50 €
5:00	5:15	0,20 €	9,70 €
5:15	5:30	0,20 €	9,90 €
5:30	5:45	0,10 €	10,00 €
5:45	6:00	0,50 €	10,50 €
6:00	6:15	- €	10,50 €
6:15	6:30	- €	10,50 €
6:30	6:45	- €	10,50 €
6:45	7:00	- €	10,50 €
7:00	7:15	- €	10,50 €
7:15	7:30	- €	10,50 €
7:30	7:45	- €	10,50 €
7:45	8:00	- €	10,50 €
8:00	8:15	- €	10,50 €
8:15	8:30	- €	10,50 €
8:30	8:45	- €	10,50 €
8:45	9:00	- €	10,50 €
9:00	9:15	- €	10,50 €
9:15	9:30	- €	10,50 €
9:30	9:45	- €	10,50 €
9:45	10:00	- €	10,50 €
10:00	10:15	- €	10,50 €
10:15	10:30	- €	10,50 €
10:30	10:45	- €	10,50 €
10:45	11:00	- €	10,50 €
11:00	11:15	- €	10,50 €
11:15	11:30	- €	10,50 €
11:30	11:45	- €	10,50 €
11:45	12:00	- €	10,50 €
12:00	24:00	- €	10,50 €
Ticket Perdu			10,50 €

Enclos et Parc Lebarbier			
début	fin	Pas	Tarif
0:00	0:15	- €	- €
0:15	0:30	1,00 €	1,00 €
0:30	0:45	0,80 €	1,80 €
0:45	1:00	0,30 €	2,10 €
1:00	1:15	1,00 €	3,10 €
1:15	1:30	0,60 €	3,70 €
1:30	1:45	0,30 €	4,00 €
1:45	2:00	0,20 €	4,20 €
2:00	2:15	0,30 €	4,50 €
2:15	2:30	0,90 €	5,40 €
2:30	2:45	0,60 €	6,00 €
2:45	3:00	0,20 €	6,20 €
3:00	3:15	0,60 €	6,80 €
3:15	3:30	0,60 €	7,40 €
3:30	3:45	0,60 €	8,00 €
3:45	4:00	0,20 €	8,20 €
4:00	4:15	0,90 €	9,10 €
4:15	4:30	0,40 €	9,50 €
4:30	4:45	0,30 €	9,80 €
4:45	5:00	0,10 €	9,90 €
5:00	5:15	0,20 €	10,10 €
5:15	5:30	0,20 €	10,30 €
5:30	5:45	0,10 €	10,40 €
5:45	6:00	0,50 €	10,90 €
6:00	6:15	- €	10,90 €
6:15	6:30	- €	10,90 €
6:30	6:45	- €	10,90 €
6:45	7:00	- €	10,90 €
7:00	7:15	- €	10,90 €
7:15	7:30	- €	10,90 €
7:30	7:45	- €	10,90 €
7:45	8:00	- €	10,90 €
8:00	8:15	- €	10,90 €
8:15	8:30	- €	10,90 €
8:30	8:45	- €	10,90 €
8:45	9:00	- €	10,90 €
9:00	9:15	- €	10,90 €
9:15	9:30	- €	10,90 €
9:30	9:45	- €	10,90 €
9:45	10:00	- €	10,90 €
10:00	10:15	- €	10,90 €
10:15	10:30	- €	10,90 €
10:30	10:45	- €	10,90 €
10:45	11:00	- €	10,90 €
11:00	11:15	- €	10,90 €
11:15	11:30	- €	10,90 €
11:30	11:45	- €	10,90 €
11:45	12:00	- €	10,90 €
12:00	24:00	- €	10,90 €
Ticket Perdu			10,90 €

Tarifs Abonnés

Parcs en ouvrages		Parcs en enclos	
Libellé	Tarif €/mois	Libellé	Tarif €/mois
Nuits et week-end *	30,00 €	Nuits et week-end	nc
Trimestriel mensualisé	87,00 €	Commerçants	nc
Annuel mensualisé	312,00 €	Permanent	42,00 €
Commerçants	55,00 €	Trimestriel mensualisé	120,00 €
Trimestriel mensualisé	156,00 €	Annuel mensualisé	456,00 €
Annuel mensualisé	576,00 €	Moto	nc
Permanent	83,00 €	Vélo (Cyclopark)	10,00 €
Trimestriel mensualisé	237,00 €		
Annuel mensualisé	828,00 €		
Permanent PMA	69,00 €		
Moto	39,00 €		
Trimestriel mensualisé	111,00 €		
Annuel mensualisé	408,00 €		
Ville de Melun	42,00 €		
Vélo (Cyclopark)	10,00 €		

* du lundi au vendredi de 18h à 9h et week-end et jours fériés 24/24

PRECISE en outre que, conformément au contrat de concession du service public de stationnement, les samedis, les tarifs horaires applicables dans les parcs de stationnement concédés concernés sont réduits de moitié, dans les conditions prévues par ledit contrat.

PRECISE enfin que, un tarif préférentiel sera appliqué aux usagers du cinéma, dans les conditions prévues par la convention de délégation de service public.

APPROUVE la gestion en régie des missions de surveillance du paiement, d'émission des Forfaits de Post-Stationnement à apposer sur le véhicule et de gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) à compter du 20 février 2026.

APPROUVE la délégation des missions de perception et de collecte de la redevance au titulaire de la convention de délégation de service public en matière de stationnement.

PRECISE qu'à compter du 1^{er} avril 2026, la perception et l'encaissement des redevances de stationnement sont assurés par le délégataire, pour le compte de la commune, dans le cadre d'une convention de mandat entrant en vigueur à cette date.

PRECISE que, pour la période transitoire du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 inclus, la perception et l'encaissement des redevances de stationnement sont assurés par la commune au moyen des régies de recettes « Droits de voirie » et « Stationnement ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante et tout document afférent.

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION - BONUS HANDICAP - BONUS TERRITOIRE CTG - FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES - BONUS ATTRACTIVITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - CRECHE FAMILIALE LES LUTINS - ANNEE 2026

Monsieur Mebarek : On va passer à l'enfance. Un peu de douceur Angélique. Tu as plusieurs délibérations de la 26 à la 32 incluses.

Mme Dehimi : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention d'objectifs et de financement établissement d'accueil jeunes enfants entre la ville de Melun et la CAF. L'objectif de la convention est de poursuivre une ambition en faveur de l'accès de tous les jeunes enfants au mode d'accueil. À ce titre, la CAF soutient l'activité des établissements d'accueil de jeunes enfants et octroie plusieurs subventions. La subvention « Prestation Service Unique », PSU, renforce, la qualité d'accueil des enfants et de leur famille et permet une grande flexibilité en termes horaires. Cela répond aux besoins des enfants dont les parents, travaillent à temps partiel ou en horaires décalés. Le bonus inclusion handicap a pour objectif de favoriser la mise en œuvre du principe d'égalité et de traitement des enfants en situation de handicap vis à vis des autres enfants. La CAF finance également des journées pédagogiques, c'est à dire le temps de réflexion entre les professionnels en dehors des présences des enfants. Ces journées pédagogiques ont pour objectif de prendre du recul sur la pratique professionnelle et d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et le travail en équipe. Pour terminer, cette convention a pour objectif d'encourager les collectivités à développer l'offre d'accueil pour les jeunes enfants. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer. Cette délibération concerne la crèche familiale, « Les Lutins ».

Monsieur Mebarek: Et merci. Madame Gillier, une question Oui.

Mme Gillier : Une question pour cette convention somme toute assez classique, de financement de la Caisse d'allocations familiales, la politique de la petite enfance. On avait eu ce débat là avec Aude Rouffet qui n'est malheureusement pas là ce soir, mais dépendant de cette convention puisqu'il y a un bonus dit mixité sociale qui vise à favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les établissements d'accueil collectifs des jeunes enfants et lever les freins à la socialisation précoce de tous les enfants. On a vu cet échange-là autour du règlement intérieur des crèches de Melun, qui n'intégrait pas une priorisation des familles monoparentales. On avait eu ce débat, j'avais eu pas mal d'échanges aussi avec Madame Rouffet. Je n'ai pas eu de retour pour savoir si cet élément avait été modifié dans le règlement intérieur ou pas.

Mme Dehimi : Qu'est ce qui devait être rectifié ? Quelles parties ?

Mme Gillier : Alors je ne l'ai pas là, mais je peux vous le rechercher. Mais dans le règlement intérieur, on avait eu le débat, il n'y avait pas de priorisation des familles monoparentales dans les règlements intérieurs.

Mme Dehimi : Effectivement, je me rappelle. Il faut que je me renseigne. Normalement, ça a

été rectifié parce qu'il était décidé, justement, que les familles monoparentales, ont la toutes la possibilité et la priorité ne sont pas exclues. D'ailleurs, là, actuellement, on travaille avec les crèches, AVIP, vous savez, c'est pour des personnes..., voilà. Donc on essaie de développer cette activité aussi.

Mme Gillier : Juste pour dire, j'aimerais bien avoir les différents éléments, puisque j'avais commencé, moi à en discuter avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, pour être bien clair. Donc, je les veux bien. Merci beaucoup.

Mr Mellier : Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche familiale « les Lutins », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

27 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION - BONUS HANDICAP - BONUS TERRITOIRE CTG - FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES - BONUS ATTRACTIVITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE -CRECHE COLLECTIVE LA COCCINELLE - ANNEE 2026

Mr Mellier : Angélique. Tu poursuis.

Mme Dehimi : C'est la même convention pour la crèche « La coccinelle ».

Mr Mellier : La 27, on est bien d'accord ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pareil pour unanimité.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « la Coccinelle », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION - BONUS HANDICAP - BONUS TERRITOIRE CTG - FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES - BONUS ATTRACTIVITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - CRECHE COLLECTIVE LES BOUTS D'CHOU - ANNEE 2026

Mr Mellier : Délibération 28, pareil, Angélique.

Mme Dehimi : Il s'agit de la même convention pour la crèche collective « Les Bouts d'Chou ».

Mr Mellier : Pour « Les Bouts d'Choux », même vote ? Vous me dites si je dis une bêtise.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Bouts d'Chou », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

29 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION - BONUS HANDICAP - BONUS TERRITOIRE CTG - FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES - BONUS ATTRACTIVITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - CRECHE COLLECTIVE LES PITCHOUNS - ANNEE 2026

Mme Dehimi : Délibération 29, « Les Pitchouns ».

Mr Mellier : 29 Pour les pitchounes, on est bon. OK. Unanimité.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Pitchouns », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

30 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION - BONUS HANDICAP - BONUS TERRITOIRE CTG - FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES - BONUS ATTRACTIVITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - CRECHE COLLECTIVE LES OURSONS - ANNEE 2026

Mme Dehimi : 30 « Les Oursons ».

Mr Mellier : Les oursons. OK.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOPTE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Oursons », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

31 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION - BONUS HANDICAP - BONUS TERRITOIRE CTG - FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES - BONUS ATTRACTIVITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - CRECHE COLLECTIVE LES BAMBINS - ANNEE 2026

Mr Mellier : 31 pour « Les bambins ». OK.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOPTE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Bambins », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

32 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - BONUS MIXITE SOCIALE - BONUS INCLUSION - BONUS HANDICAP - BONUS TERRITOIRE CTG - FINANCEMENT DES JOURNEES PEDAGOGIQUES - BONUS ATTRACTIVITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - CRECHE COLLECTIVE LES COLIBRIS - ANNEE 2026

Mr Mellier : 32, « Les colibris », c'est donc Woody. OK. Voilà, donc on en a fini. Merci Angélique pour cette délibération qui concerne la petite enfance, qui sont quand même importantes pour les familles.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) - Financement des journées pédagogique – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la crèche collective « les Colibris », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

33 - APPROBATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE MELUN

Mr Mellier : Ensuite la 33, cher Guillaume, c'est à toi. Approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, PVAP dans le cadre de la révision du site patrimonial remarquable. SPR de Melun.

Mr Dezert : Merci Henri. Par délibération en date du 18 décembre 2025 et pour la deuxième fois s'il vous plaît. Le Conseil Municipal a arrêté le projet de plan valorisation de l'architecture et du patrimoine, donc le PVAP dans le cadre de la révision du site Patrimonial Remarquable de Melun, qui a fait suite, donc à une procédure de concertation, d'enquête publique dont le but est de soumettre pour accord au Préfet de Région, avant approbation définitive, l'objet de cette présente délibération. Par courrier en date du 19 décembre 2025, la commune a transmis l'ensemble du dossier au Préfet de Région. On a sollicité via ce courrier son accord préalable avant approbation. Nous avons eu un retour le 13 janvier 2026 de cette année, qui a confirmé son accord pour l'approbation de ce PVAP. Les conditions sont donc ainsi remplies pour finaliser la procédure et approuver le PVAP. Il est donc proposé au Conseil Municipal, de prendre acte de l'accord du Préfet de Région, d'approuver le PVA tel qu'il est annexé à la présente délibération et de dire que le PVAP sera bien sûr annexé en tant que servitudes au PLU au Plan Local d'urbanisme, approuvé en en 2025, et de préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur Dézert, très très bien, très clair. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Tortillon.

Mr Tortillon : J'ai une question pour savoir exactement comment étaient choisis les bâtiments, même si on en a déjà délibéré dans d'autres Conseils, parce que je comprenais pas que, par exemple, le 43 rue de Saint-Etienne ne soit pas concerné par le PVAP alors qu'il a une facette qui est, moi je trouve, très belle, malgré qu'elle soit extrêmement dégradée, ce qui est regrettable parce que je l'ai comparé avec d'autres bâtiments qui sont le quartier, il y avait notamment le 46 avant que ça brûle malheureusement, ou le 56 rue Saint Etienne, il y a aussi le 10, rue Camille Flammarion ou le huit rue Bancel, qui présentent des caractéristiques qui sont somme toute assez similaires. Et du coup je me dis comment se sont véritablement fait ces choix et pourquoi le 43 rue St Etienne en serait exclu.

Mr Dezert : Oui. Alors les choix, d'une part déjà sont menés par les services, le bureau d'études, confirmés par les élus, validés en commission. Peut-être y avez-vous assisté. Ensuite, ce qu'il faut savoir c'est que le SPR, c'est un périmètre. Donc finalement, j'ai envie de dire, il y a des graduations dans les choix patrimoniaux des bâtiments. Néanmoins dans le périmètre qui est quand même assez large pour la ville de Melun, l'ABF a quand même le droit de regard sur l'évolution d'un bâtiment, en gros sa vie, sa mort, sa démolition, sa transformation. Donc soyez rassurés, l'Architecte des bâtiments en France veillent toujours au grain sur l'hypercentre notamment, et une très grande partie de Melun d'ailleurs. Lors des études, on voulait réduire ce périmètre parce qu'effectivement, il est trop important, mais c'était beaucoup trop compliqué. On a plutôt préféré, travailler sur le projet, les légendes et finement sur le terrain. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Bon sinon tous les goûts sont bons. Les goûts sont dans la nature.

Monsieur Mebarek: Dans la réponse « Bof ».

Mr Dezert : Donc voilà. Question réponse un peu plus simpliste, chacun ses goûts.

Monsieur Mebarek : Bon okay. D'autres questions ? Très bien. Allez, Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE de l'accord du Préfet de la Région Ile-de-France, en date du 13 janvier 2026, pour l'approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Melun.

D'APPROUVER le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Melun, tel qu'annexé à la présente délibération.

DE DIRE que le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Melun approuvé sera annexé, en tant que servitude d'utilité publique, au Plan Local d'Urbanisme 2024-2035 de la Commune de Melun.

DE PRECISER que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité conformément aux dispositions de l'article D. 631-11 du Code du Patrimoine.

34 - OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE RESORPTION DE L'HABITAT INDIGNE DU CENTRE-VILLE DE MELUN : RESIDENCE DU PARC - 15, RUE GAILLARDON

AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS), HABITAT 77 ET LA COMMUNE DE MELUN

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Guillaume.

Mr Dezert : Alors l'opération suivante, on l'a amorcée tout à l'heure dans le débat puisque on a accordé une garantie de prêt sur l'opération du quinze Gaillardon qui, vous le savez, s'inscrit dans une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne. Il s'est effectivement passé de nombreuses choses dans ce quinze rue Gaillardon, il est donc temps que ça change. L'ambition est de réaliser sur cette parcelle un projet composé, d'une part de la reconstitution par Habitat 77 du NPNRU, donc de 38 logements sociaux et également d'un local qui sera destiné à une crèche pour accompagner les besoins dont on parlait aussi tout à l'heure. La maîtrise foncière a été assurée dans un premier temps au fil de l'eau, par la ville de Melun et a assuré, dans un second temps, via les EPFIF (l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France) avec qui on a contracté une convention d'intervention foncière tripartite avec la commune de Melun, évidemment et la CAMVS. La commune de Melun a donc pris sa part à travers l'achat de seize lots, le reste a été pris par l'EPFIF, comme je vous l'expliquais. Donc ça, c'est le contexte en termes d'évolution, là, on est sur un avenant au protocole d'achat par Habitat 77 et l'idée de cet avenant, c'est justement de ne pas tenir compte, enfin d'enlever les clauses légitimes d'achat qu'avaient mises Habitat 77 du fait qu'on a pris du retard dans l'acquisition des biens puisque le dernier bien a mis plus d'un an à être acheté et a été acheté via une procédure d'expropriation. Pour accepter d'aller plus vite et pour éviter d'avoir des coûts de portage importants, par l'EPFIF, Habitat 77 a bien voulu accepter d'acheter sans ces clauses légitimes que sont la clause de d'obtention du permis de construire et la clause de d'accréditation de la crèche. Pour le coup, s'ils sont arrangeants. Ça va permettre effectivement de lancer les études et bien sûr, la démolition de ce bâtiment en vue d'une nouvelle construction en cœur de ville qui participera à l'attractivité de notre cœur de ville. Voilà. Donc je demande pardon, excusez-moi, pour finir, d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Monsieur Mebarek : Merci Guillaume. C'est un peu long. Je blague. Des questions ? Oui, Monsieur Tortillon.

Mr Tortillon : Oui, j'avais une petite question. Concrètement, je veux savoir qui qui allait rester propriétaire des locaux, une fois que la crèche sera à l'intérieur, parce que c'est quand même une crèche privée qui va bénéficier de locaux concrètement qui ne sont pas encore construits, mais sur un terrain qui est valorisé par la ville à hauteur de 432 000 €.

Monsieur Mebarek: Oui Guillaume.

Mr Dezert: C'est Habitat sur 77 qui achète. Donc après ils vont louer à un exploitant qui va exploiter une crèche. Donc ça sera un bail.

Monsieur Mebarek : Habitat 77. Très bien, merci. D'autres questions ? Parfait. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au protocole d'accord foncier relatif aux modalités de rachat du terrain situé 15, rue Gaillardon à Melun, à conclure entre l'EPFIF, Habitat 77, la CAMVS et la Commune de Melun, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous documents s'y rapportant.

**35 - OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE RESORPTION DE L'HABITAT INDIGNE DU CENTRE-VILLE DE MELUN : RESIDENCE DU PARC - 15, RUE GAILLARDON
CESSION DES LOTS DE COPROPRIETE APPARTENANT A LA COMMUNE A HABITAT 77**

Mr Dezert : Dernière délibération, la vente, la vente de nos lots puisqu'on a acheté seize lots dans cette copropriété dégradée qu'on va donc vendre, il faut autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. Vous l'avez compris, sera fait à Habitat 77.

Monsieur Mebarek : Merci. Guillaume. Qui s'oppose ? qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de cession auprès d'Habitat 77 des lots de copropriété relatifs au bien cadastré section AR n° 282 sis 15, rue Gaillardon, ci-dessous désignés, au prix d'un euro (1,00 €) symbolique :

Lots appartenant directement à la commune de Melun :

Lots	Désignation	Tantième	SU
11	logement	101 /9015è	15,00
13	logement	109 /9015è	15,00
20	logement	87 /9015è	15,00
21	logement	116 /9015è	15,00
34	logement	116 /9015è	15,00
48	logement	109 /9015è	15,00
56	logement	87 /9015è	11,00
57	logement	116 /9015è	15,00
14	logement	109 /9015è	15,20
31	logement	109 /9015è	14,60
35	logement	101 /9015è	14,10
40	logement	145 /9015è	20,00
47	logement	101 /9015è	14,10
59	logement	101 /9015è	14,10
60	logement	109 /9015è	15,30

63	logement	145 /9015è	20,40
TOTAL		1761 /9015è	

Lots appartenant au syndicat des copropriétaires :

Lots	Désignation	Tantième	SU
7	wc	7 /9015è	2,00
8	wc	7 /9015è	2,00
107	jardin	2 /9015è	
108	jardin	2 /9015è	
109	jardin	2 /9015è	
110	jardin	4 /9015è	
111	parking	7 /9015è	
112	parking	7 /9015è	
113	parking	7 /9015è	
114	parking	7 /9015è	
115	parking	7 /9015è	
116	parking	7 /9015è	
117	parking	7 /9015è	
118	parking	7 /9015è	
TOTAL		80 /9015è	

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun – 36, rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte authentique et de tous documents se rapportant à cette cession.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge d'Habitat 77.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget 2026.

36 - COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Monsieur Mebarek : Les deux délibérations suivantes vont être présentées par Henri Mellier.

Mr Mellier : Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur Mebarek : Et ça ne sera pas ces dernières.

Mr Mellier : Ça sera les derniers de ce mandat. Ce n'est pas une délibération en tant que tel, mais c'est obligatoire après la réunion du CST, de vous communiquer le Rapport Social Unique de la collectivité pour l'année 2024, et je dis bien pour l'année 2024, qu'il n'y est pas d'ambiguïté dans les chiffres que je vais vous donner. On prend acte, il n'y a pas les « pour » et les « contre », et cetera. Vous avez donc tous reçu la synthèse, je la montre pour être sûr que vous avez bien ce même document sur lequel je vais m'exprimer, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Donc vous avez tous reçu la synthèse du Rapport Social Unique de la commune de Melun. Ce rapport est normé. Au 31 décembre 2024, la collectivité comportait 1291 agents, il y en avait

1172 au 31 décembre 2023. Ce qui prouve, si besoin est, qu'on est loin de réduire le service public à Melun, contrairement ce que j'entends parfois.

Monsieur Mebarek : Présente la délibération et c'est tout ! (rires)

Mr Mellier : Non, mais je vais vous expliquer comment ça se passe quand même.

? : Factuel !

Mr Mellier : Non mais là, le Maire est malin. Sauf que moi, je fais le commentaire de ce qui s'est passé en CST. C'est ce qu'on dit les syndicats, et c'est ce que nous avons soutenus, nous les élus, nous avons augmenté les effectifs et notamment pour les animateurs des centres de loisirs... Voilà, il faut quand même m'expliquer pourquoi il y a une augmentation des effectifs. Si ça ne vous intéresse pas, vous me le dites, il faut quand même de temps en temps être un peu logique quand on parle de quelque chose. Il n'y a que cinq agents, sur emplois fonctionnels, je rappelle que ce sont les les hauts cadres de la ville de Melun. Ce qui est intéressant quand même, ce sont les catégories. La catégorie A, c'est à dire l'encadrement supérieur de la ville, ça représente 8 %, les catégories B 19 % et les catégories C, c'est à dire vraiment l'ensemble des bataillons des forces vives, effectivement de tous les agents de la vie, dans tous les domaines, c'est ceux qui font vivre le service public, c'est 73 % des agents. Donc voilà. Tout ça c'est très important, il faut manager toutes ces équipes-là. Quelque chose qui ne va pas vous surprendre parce que c'est une constante, il y a une féminisation écrasante du personnel de la ville de Melun, on le voit très bien, 62 % de femmes, 65 dans les contractuels, contre à peine un peu plus d'un tiers d'hommes. Donc, vraiment, on n'est pas dans la parité, on est dans la supériorité féminine. Ça s'explique très bien aussi par rapport aux tâches qui sont dévolues aux services publics, que ce soient les écoles, les crèches, les centres. Il y a énormément de personnel féminin, il y a énormément de gens qui font ces métiers, donc c'est important de le savoir. Après, nous avons une grande partie, la moyenne d'âge des agents de la ville de Melun, sachez-le, c'est important par rapport aux retraites. La moyenne d'âge est de 46 ans. C'est donc plutôt jeune ! Ce qui est intéressant de savoir c'est ce qui s'appelle « équivalent temps pleins rémunérés », et vous allez me dire que ce n'est pas le même chiffre que celui que vous m'avez donné au départ. Oui, parce qu'on convertit tout ça en temps plein. Il y a 1005 agents en équivalent temps plein rémunérés sur l'année 2024, 713 fonctionnaires, ce qui représente 1 000 830 000 heures travaillées, donc très, très important. Et également, ensuite, vous avez les mouvements qui se sont passés dans l'année, tous ces agents, ils évoluent, il y a des gens qui viennent, il y a des gens qui partent... Et, en 2024, on a eu 88 arrivées d'agents permanents et 132 départs, c'est dû aussi à une certaine pyramide des âges, à des départs pour fin de contrat... Les contractuels ne sont pas dominants, mais ils sont importants. 43 % fins de contrats, 21 % de départs à la retraite, 13 % de mutation, 13 % de démissions des gens qui veulent faire autre chose et 5 % de mise en disponibilité. Concernant les sanctions disciplinaires, parce que je sais que ça intéresse beaucoup les élus, les sanctions, il y en a eu quatre par groupe. Les principaux motifs, et ça ne va pas vous surprendre, il y a eu trois agents qui ont été sanctionnés pour des problèmes qui s'appellent les propos sexistes, les agissements sexistes et les agissements sexistes et sexuelles. Voilà, ça concerne trois agents. Ils ont été durement sanctionnés, ce ne sont pas des exemples à suivre, c'est moins qu'on puisse dire. Ensuite, vous avez un tableau sur les rémunérations. Les charges de personnel, c'est 64 % du budget de la ville de Melun, deux tiers du fonctionnement de la ville passe dans les salaires et les charges de personnel. Alors vous avez le détail..., vous le savez, puisque dans les salaires de la fonction publique, il y a toute une part qui est ce qu'on appelle la part

des primes ou indemnités. Par exemple, l'indemnité forfaitaire pour travaux pour suggestion est de 3 700 000€. Le complément indemnitaire annuel, il est de 438 000 €, les heures supplémentaires, voilà où je voulais en arriver, les heures supplémentaires ou complémentaire, 743 000 €. Donc c'est important, mais c'est indispensable dans une ville, et notamment pour tout ce qui est l'événementiel, on ne peut travailler qu'en heures supplémentaires, on ne peut pas travailler autrement. Ou alors il faudra que vous nous expliquiez quelle organisation vous voulez. Mais s'il faut travailler le soir, la nuit, quand il y a des manifestations... La part des primes et indemnités pour les agents, représente 12 %, il y a eu 47 691 heures supplémentaires effectuées en 2024. C'est comme si on avait embauché 29 agents. Donc, ça veut dire que, quand on fait faire des heures supplémentaires, on les fait faire parce que c'est nécessaire, mais c'est l'équivalent de 29 agents à temps complet. Et, sincèrement, les heures supplémentaires pour les personnels communaux, et notamment les personnels de catégorie C, c'est très important pour la fin du mois. C'est très important pour la fin du mois de faire des heures supplémentaires parce que les salaires sont normés. Les heures supplémentaires permettent effectivement d'améliorer l'ordinaire. Donc on le fait bien volontiers. Après, on a tous les problèmes des accidents du travail, il y a eu 74 accidents du travail, c'est quatre de plus qu'en 2023. Ce n'est pas l'idéal, mais c'est lié, je ne veux pas que vous rigoliez, mais c'est vrai, hein, c'est lié à une augmentation des entorses à cause de paires de chaussures qui n'étaient pas idéales. On a donc changé complètement toutes les chaussures d'un certain nombre de personnel qui se faisaient des entorses, notamment des femmes de service. Depuis ça a baissé ce type d'accident, mais il y en a eu beaucoup. Quelque chose dont on est plutôt fier à la ville de Melun, c'est le nombre de travailleurs handicapés, en situation de handicap. On dépasse, la norme. On est aujourd'hui à 7,6 %. Donc, je pense que la ville de Melun ne rechigne pas à prendre du personnel en situation de handicap. Et c'est tout un honneur pour nous et de de le faire. Il y a 78 travailleurs handicapés, employés sur emplois permanents. Quelque chose dont la ville peut être fière, j'en suis très fier en tant que Président des instances paritaires, c'est toute la formation du personnel. Je veux saluer Monsieur le Maire, et Sylvie est derrière, et cetera. Je veux saluer tous les efforts qui sont faits à la RH, par part une part des personnels qui suivent spécifiquement les formations. Il y a un plan formation qui est très, très important. Il y a eu 2000 jours de formation suivi par les agents en 2024, bien réparti dans les catégories A, B et C. C'est près 400 000 € qui sont qui sont consacrés à cette formation, beaucoup par le CNFPT, la formation des apprentis, parce qu'on a des apprentis à la ville de Melun et on essaye de les conserver ensuite, 8 %. Il y a eu 275 jours de grève à la ville de Melun en 2024, c'est moins qu'en 2023, beaucoup moins d'ailleurs. Et puis le fonctionnement des instances paritaires, il y a eu 7 réunions du Comité Social Territorial, alors que sur un plan réglementaire, il faudrait en faire que trois ou quatre. On en a fait 7, ce qui veut dire qu'il y a eu besoin de discuter et dialoguer, et 3 réunions de la formation spécialisée sur la santé et les conditions de travail. Voilà ce que je peux dire sur ce rapport social qui a été approuvé à l'unanimité du CST, c'est à dire les deux formations.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Henri Merci beaucoup, c'était complet. Merci beaucoup. Henri Merci beaucoup. Honneur aux femmes. Question s'il y en a. Céline Gillier. C'est un peu sexiste. J'ai dit honneur aux femmes, c'est sexiste, c'est vrai. Bon, la parole à Éric Tortillon.

Mr Tortillon : Merci. Oui, vous dressez un portrait relativement flatteur de comment ça se passe à Melun. Oui, il y a des choses positives, l'augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses en situation de handicap. Ça, c'est une très bonne chose. Oui, l'augmentation des dépenses pour la prévention, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Mais en

même temps, il y a quand même 16 000 heures de travail en moins par rapport à l'année dernière. Donc, concernant le service public, y a quand même une diminution. On leur demande d'en faire plus, avec moins de moyens visiblement. Alors, ce rapport social, témoigne quand même d'une gestion des ressources qui semble assez peu respectueuse des salariés. Quand on observe l'évolution du nombre d'employés qui augmentent année après année, on constate que le nombre de fonctionnaires et le nombre de contractuels permanents diminue, alors qu'inversement le nombre de contractuels non permanents, donc les emplois les plus précaires, c'est une évolution qui est incroyable. De 136 en 2023, il passe à 332, donc ça fait beaucoup de précaires. Alors oui, sur la présentation, vous pouvez aussi indiquer que 7 % des contractuels permanents sont en CDI alors qu'il n'y en avait que 6 % l'année passée. Mais l'évolution, là, c'est des pourcentages. Donc si on rapporte ça aux vrais chiffres, en fait c'est lié à la diminution générale du nombre total de contractuels permanents. Donc il y en a pas plus. Ce que l'on observe, c'est que le résultat de votre politique, qui est bien de droite, c'est peut être pour ça que vous vous associez aussi avec une représentante des Républicains ayant Retailleau à la tête du parti, ce que l'on obtient, c'est que les salariés de la ville, celles et ceux qui font la richesse de nos services publics, que ce soit pour l'entretien de la ville, les activités sportives ou encore l'offre culturelle, sont malmenées. Vous contribuez ainsi à l'effondrement du statut de fonctionnaire. Vous laissez exploser la précarité par le recrutement de contractuels non permanents. Et qui plus est, avec des temps non complets. Ça aussi, on le retrouve dans les documents. Donc, il y a des choses qui m'interrogent aussi, vous avez essayé d'y répondre avec des paires de chaussures inadaptées, mais il y a quand même 12,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2022, par agent contractuel permanent 14,3 en 2023, 14,9 en 2024. Ça fait quand même plusieurs années que ça augmente et ça augmente et ça augmente. Donc là, comment vous justifiez cette augmentation? Je ne pense pas que ça soit juste des paires de chaussures. Et qu'est ce que vous faites vraiment pour améliorer cette situation ? Comment se fait il aussi que dans les mouvements d'agents, on passe d'un effectif physique, théorique qui change ; ça c'est quelque chose que je n'ai vraiment pas compris ; par exemple, au 31/12/2022, dans le rapport 2022, on nous indique 947 effectif physique théorique alors qu'ils passent à la même date, mais dans le rapport 2023 à 1081 et pour et au 31/12/ 2022, ça passe de 996 dans le rapport 2023 à 1003 dans le rapport 2024. Là, je sais pas quel chiffre il faut prendre en compte, c'est très sincèrement, j'ai pas compris, c'est oui, vous m'expliquerez. Également, je voulais savoir comment vous expliquez la répartition de l'indemnité fonction suggestion et expertise, ce qui est appelé IFSE ? Parce que si on regarde l'augmentation par catégorie et par genre, on voit que l'IFSE a augmenté de 805 € pour les femmes quand elle augmentait de 3 748 € pour les hommes en catégorie A ; il y a quand même une petite disparité, 495 € pour les femmes et 173 € pour les hommes en catégorie B, là, l'écart se resserre et 219 € pour les femmes contre 467 € pour les hommes en catégorie C. Pourtant, il me semblait que les effectifs de femmes étaient bien supérieurs. Donc on va donc clairement qu'il y a des écarts salariaux femmes hommes qui s'aggravent avec le système de primes. Est ce que ça vous satisfait ? J'espère que non. Et qu'est ce que vous faites pour y remédier ? Enfin, ce qu'on voit dans le procès-verbal des séances du Comité Social Territorial, il est fait état d'une entrave délibérée à l'exercice du droit syndical et d'inquiétude sur l'état de santé du représentant du personnel visé par des attaques et pressions subies par sa hiérarchie. Je pense que ça, c'est un sujet très important. Il faut saluer ici la responsabilité des syndicats, évidemment, qui montrent une fois encore l'intérêt d'être syndiqué et savent se montrer solidaires face aux risques psychosociaux qui peuvent être générés par la hiérarchie elle même. D'autant plus que la situation semble durer depuis plus de six mois. C'est ce qui est indiqué. Cela interroge sur l'inaction de la municipalité, puisque ça a conduit également les représentants du personnel à faire grève du débat. Aussi, Monsieur le Maire, il semble que vous ayez confirmé que l'agent

retrouverait son poste. Mais dès lors, quelles mesures disciplinaires et qui est le recadrage a été signifiée aux auteurs des écrits portant atteinte au droit syndical ? Merci pour vos réponses d'avance.

Mr Mellier : Déjà sur le problème des contractuels et puisque ça vous obsède depuis des années, mais toutes les collectivités locales de France et de Navarre ont la même évolution, quelle que soit la couleur politique de leur Maire, pour une raison toute simple, Monsieur Tortillon, une raison toute simple qui est liée déjà à la formation de base pour recruter des gens aujourd'hui selon des qualités professionnelles, avec des compétences, etc. C'est des équivalents. C'est pas parce qu'ils sont contractuels qu'ils ont moins le sens du service public que des fonctionnaires. Moi j'ai géré cette ville pendant 38 ans avec les deux, et je peux vous dire, je n'ai jamais fait de différence pour la qualité du service rendu entre des agents contractuels et des agents fonctionnaires. Ça, c'est une obsession. C'est vraiment quelque chose qui est très idéologique. Je vous le reproche pas, mais sincèrement, je trouve que c'est pas bien effectivement de faire cette différence là. Les contractuels, à temps non complet, vous avez dit ça a beaucoup augmenté, mais je vous explique pourquoi. Ce n'est pas des emplois précaires, Monsieur Tortillon, c'est des emplois, effectivement, notamment, le socle des animateurs de centre de loisirs, tous ces gens-là, ce n'est pas leur carrière, ils ont des BAFA, ils ont des BPJEPS, etc. Mais ils ont pas pour objectif d'être animateurs toute leur vie. Donc il faut comprendre qu'on en a besoin ; il y a d'autres systèmes d'animation, il faut des animateurs permanents, mais là, l'augmentation phénoménale des contractuels, elle est liée à l'augmentation du nombre d'enfants dans les centres de loisirs. Ce n'est pas du tout une volonté de la ville de dire on va recruter des contractuels. Bien sûr, on ne peut recruter que des contractuels pour ça. On a des animateurs qui sont sur des emplois permanents, qui sont dans l'encadrement, effectivement, tous ces gens là. Donc, n'ayez pas de crainte, on n'est pas dans une dérive, aujourd'hui, de contractualiser et de faire baisser... je trouve que ce n'est pas ce n'est pas bien de dire ça. Je pense que ça n'impacte pas la qualité du service public de faire une différence entre les agents qui sont contractuels et ceux qui sont fonctionnaires, je trouve que c'est discriminant, cher Monsieur Tortillon. Je vous le dis très sincèrement, je ne trouve pas que ça soit la bonne formule. Donc encore une fois. Du temps où j'ai exercé, j'ai exercé sous des gouvernements de gauche qui ont commencé effectivement à introduire la contractualisation dans les collectivités locales. C'est donc pas une idée de la droite, pas du tout, même pas du tout. Donc, ça, il faut que vous le sachiez. Deuxièmement, en ce qui concerne les écarts de salaires sur les primes, c'est dû aux postes sur l'encadrement « A », essentiellement parce qu'il y a plus d'hommes qui sont en situation d'encadrement que de femmes. C'est une des rares catégories où les femmes ne sont pas majoritaires. En l'espèce, vous avez plus d'hommes effectivement que les femmes. En ce qui concerne les accidents, vous l'avez dit, la prévention au travail, c'est un point très important, et je pense qu'il y a énormément de visites qui sont faites par les syndicats pour souligner tous les problèmes qui peuvent se poser sur les conditions de travail. Et je pense qu'on a fait des améliorations importantes. Il y a d'autres choses à faire. Il y a tout un tas de problèmes, par exemple, sur tout le matériel qu'on fournit pour tous les gens notamment qui sont statiques, le mal de dos, le problème des écrans, ... Ce sont des vrais problèmes aujourd'hui des conditions de travail, du personnel qui ont évolué. Donc ça c'est important. Et qu'est ce que c'est le dernier point ? Alors, le problème syndical, je n'évoquerai pas ici devant le Conseil. Le Maire donc a été saisi du problème, le chef de service concerné a fait ce qu'il fallait faire pour s'expliquer. Donc il s'est expliqué sur ça. Je pense qu'il y a beaucoup de malentendu. Il est lui même syndiqué, alors je ne pense pas qu'il ait une idée de combattre les syndicats. Je pense que c'était plus un problème de compréhension de mots employés qui n'auraient pas dû être employés. On est

bien d'accord là dessus. Le Maire a confirmé que l'agent retrouverait son poste. Donc le Maire c'est le chef du personnel communal. C'est le seul effectivement qui peut ou sanctionner ou effectivement dire voilà, « vous ne ferez plus partie de la collectivité », ce n'est ni un adjoint, ni un chef de service qui peut le faire. Donc ça, c'est très clair. Donc, moi, j'ai la parole du Maire, pour moi, ça vaut de l'or. Pour le reste, le dialogue social dans la ville de Melun, je pense que ces six dernières années, on l'a quand même plutôt amélioré. C'est pas parfait, je vous le concède. Les syndicats, il faut les respecter, ça fait partie de notre Constitution. Il faut savoir qu'ils ne sont pas là pour embêter les gens, ils sont là pour faire progresser un certain nombre de droits. Nous les élus, on est à leur écoute et on essaye effectivement de le faire. Je rappelle que si on a par exemple, créer, des vacations de psychologues pour les personnels, c'est grâce effectivement à la proposition que que j'ai faite et qui a été retenu par les syndicats, on a créé une ligne avec un crédit de 10 000 € par an pour des vacations, pour des agents qui seraient mal dans leur peau. Ça n'existait pas il y a quelques années. Voilà, c'est ce que je voulais vous dire. Tout n'est pas parfait Monsieur Tortillon, mais je pense qu'on va plutôt dans un sens de progression plutôt que dans un sens de régression.

Monsieur Mebarek: Merci. Henri. Merci beaucoup. Céline Gillier.

Mme Gillier : Oui. Juste une précision, je ne veux pas repréciser quand même ce qu'a dit Monsieur Tortillon, mais sur la question du statut, ce n'est pas une histoire d'aller dire qu'il y en aurait qui seraient des moins bons dans le service public que les autres. C'est la même chose que dans le privé, c'est des batailles entre CDI et CDD, c'est une histoire de statut, c'est une histoire de pérennisation de l'emploi et c'est ça qui est important aussi. L'idée ce n'est pas de dire que tout le monde bascule en étant titulaire, mais à regarder vraiment au cas par cas, et je vais rentrer dedans. Vous avez dit qu'il y avait eu une constante qui était finalement le nombre de femmes aujourd'hui qui travaillait, à la Mairie. Moi, je vous dirais que la constante, malheureusement, depuis ces six dernières années que je rentre chaque année dans le bilan social, qui, en tant que syndicaliste, j'ai passé ma vie, moi, à défendre les travailleurs dans le privé. Donc j'apprends aussi, j'ai beaucoup appris sur les six dernières années, sur comment ça se gère dans une collectivité. La constante, c'est les décalages de rémunération entre les femmes et les hommes. Chaque année, c'est la même chose, chaque année, c'est la même chose. Là, vous avez parlé des augmentations, mais quand on va bien regarder sur le régime indemnitaire qui vient, en plus des femmes et des hommes, on a un décalage extrêmement important. Je regardais sur les catégories A. Les hommes sont à 18 000 quand les femmes sont à 9900, catégorie B 5004 pour les femmes, 7198 pour les hommes. Catégorie C 2877, 3516. Ces chiffres là sont identiques à chaque fois. Et quand on va gratter. Alors pour les informations qu'on a parce qu'on ne les a pas toutes, on voit que c'est sur quatre promotions qu'il y a eu, il y a eu 25 %, c'est à dire une sur quatre pour des femmes, alors que vous même vous nous avez présenté en expliquant à quel point les métiers étaient féminisés au sein de la municipalité. Et d'avoir chaque année ce constat ce n'est pas pour, entre guillemets, désobligeantes vis à vis de vis à vis de vous Monsieur Mellier, ou de la gestion du Maire, mais comment est-il possible que chaque année on en fasse le constat et que les choses ne bougent pas ? Donc ça c'est pour en tout cas, une attention très particulière quand on a une ambition de... Il y avait quand même la cause des femmes comme étant une grande cause, c'est comment on l'applique à soi même quand on est gestionnaire du personnel. Et c'est déjà le premier des éléments sur lequel je regarde une politique, c'est quand je suis en position de le gérer. Qu'est ce que je mets en place pour réduire les inégalités ? Et là pour le coup, on n'y est toujours pas. Et ça, vraiment, ça me désole de devoir le faire encore une fois en Conseil Municipal. On voit donc il y a une baisse quand même légère de la masse salariale ou en tout

cas, il y a une évolution qui se fait puisqu'on a plus de départs que d'arrivées. Il y a une inquiétude quand même sur le niveau d'absentéisme extrêmement élevé au niveau de la Mairie de Melun, parce que, au nombre de jours en moyenne, donc là, absentéisme global, donc toute absence, on ne va pas refaire les débats en disant ce n'est pas tout à fait euh c'est comme ça que ça sort et ce n'est pas tout à fait clair. En taux d'absentéisme global pour les fonctionnaires, on est à 11,10 %. L'ensemble des agents, on est presque à 10 %. C'est un taux extrêmement élevé l'absentéisme. L'absentéisme est toujours considéré alors pour les salariés du privé ; si on prend les grandes lignes, préconisées pour le coup par la la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ou la CARSAT sur une zone plutôt considérée comme dangereuse, la moyenne, en France, on est plutôt à 5 ou 6 %. Comment est-il possible, enfin, c'est des questions qu'on peut se poser, qu'on soit au double d'absentéisme que les salariés français. Alors vous me répondez après Monsieur Mellier. Et derrière la question de l'absentéisme, il y a la question du bien être au travail. Il y a la question de comment est ce qu'on arrive à mettre en place la formation des parcours, de comment est ce qu'on associe aussi les travailleurs de la municipalité qui sont au contact du public pour qu'ils soient bien dans leur job? J'ai compris aussi que vous y mettiez donc de l'argent pour la formation des agents. Se pose la question quelle typologie de formation, sur quel métier ? Est-ce que c'est visé sur des mobilités fonctionnelles en interne, sur des déroulements de carrière ? Pourquoi on forme des agents ? Et sur les montants, on est à peu près à 0,82 % de la masse salariale, bon, je vous avoue que j'aurais bien aimé qu'on arrive au 1 %, ce qui est à peu près la moyenne de formation plutôt un peu attendu pour assurer un renouvellement. Parce qu'avoir une formation, par exemple, sécurité qui va durer une journée, oui c'est important, mais est ce qu'une journée de formation sécurité va changer le déroulement de carrière d'un agent de la ville de Melun ? Je ne crois pas. On est juste sur. On maintient à niveau les compétences des agents euh qu'on a autour de nous. Donc comment est ce qu'on arrive à donner des perspectives ? Vous a donné. Vous avez donné une explication, sur les accidents du travail liés à des chaussures qui étaient inadaptées. Bon, on va espérer que ça baisse aussi parce que c'est pareil, des accidents du travail, ça dépend du niveau de gravité aussi, mais des accidents du travail qui peuvent être plus ou moins graves, avec des séquelles et avec des difficultés, parfois un petit peu plus important. Ce que je voulais finalement en finir et je descends un petit peu sur les éléments et sur la question des relations sociales et de l'intérêt d'avoir une représentation syndicale et des difficultés auxquelles on accède puisqu'on a finalement le procès-verbal partiel des échanges qu'on a pu avoir. La place des organisations syndicales représentatives des agents et de comment on manie un dialogue social. Voilà. Est ce qu'on le fait uniquement dans les instances ? Comment est ce qu'on associe aussi les agents à leur propre devenir ? Et derrière, surtout ceux dont vous nous dites que, ils ne feront peut-être pas finalement de l'animation toute leur vie, mais moi je n'en sais rien. Peut être en fait que c'est aussi une possibilité d'avoir un déroulement de carrière. Et quand on rentre d'ailleurs sur les agents contractuels qui s'occupent de nos enfants, j'en profite, je vais faire une petite parenthèse, mais c'est intéressant d'avoir vraiment cette réponse. Est ce qu'il y a une vérification des casiers judiciaires de ceux qui sont en lien avec nos enfants et derrière, est ce qu'il est prévu aussi de former les agents de cantine, mais pas que, à les amener vers un BAFA et pour derrière avoir une continuité aussi on va dire avec la continuité avec euh, avec l'école et le périscolaire parce que ça demande de la compétence et qu'on a des gens qui passent, même si ce n'est pas très longtemps, comme vacataire à la Mairie de Melun. Il y a aussi la responsabilité sociale qui est la nôtre pour derrière rebondir, retrouver un emploi parce qu'une partie des emplois qu'on a sont des emplois extrêmement précaires. Donc, derrière un bilan social et quelques chiffres sur lequel encore heureux qu'il y a peut être des choses sur lesquelles vous êtes content. On voit aussi qu'il y a des éléments de grande fragilité dans le collectif des travailleurs de la ville de Melun,

et qui méritent une attention particulière.

Mr Mellier : La première explication, c'est sur le différentiel de la rémunération. Je ne comprends pas que vous n'intégriez pas que tous ces gens là sont pas recrutés le même jour, à la même heure, en même temps. Etc. Et effectivement, aujourd'hui, on recrute différemment. Donc on recrute, par exemple, pour un premier poste, c'est normalement complètement équivalent. Un homme et une femme. Donc c'est le premier échelon, etc. Mais ensuite, effectivement, selon la vacance du poste, et bien ça peut être une mutation de quelqu'un qui est au quatrième ou cinquième échelon, qui est masculin, pendant que si c'est une femme, elle sera simplement au deuxième échelon. Donc c'est vrai que toute sa vie il y aura un différentiel. Il faut quand même comprendre ça, quoi. Je ne comprends pas qu'on ne le comprend pas, c'est que c'est comme ça que ça se passe dans la vraie vie.

Mme Gillier : Comment on explique le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes ?

Mr Mellier : Mais c'est la vraie vie, ça, Madame Gillier.

Monsieur Mebarek : Madame Gillier, Henry vous a proposé de vous revoir après.

Mr Mellier : Mais sincèrement, la base, ce n'est pas une volonté de la ville de Melun de moins payer effectivement les femmes que les hommes. C'est simplement que la fonction publique, elle est quand même comme ça. Il y a moins de souplesse que dans le privé. Donc, quand vous êtes à tel échelon et que vous avez ceci avec cela, vous ne pouvez pas d'un seul coup, effectivement dire ah ben parce que c'est une femme, je la mets et je veux la mettre au même échelon qu'un collègue masculin, etc. Un Directeur Général ne peut pas faire ça et un Maire ne peut pas faire ça. Si vous étiez Maire, Madame, et bien vous ne le feriez pas parce que vous seriez sanctionné immédiatement. Donc voilà, ça c'est le premier point. Deuxième point sur les contractuels, je le répète, il y a deux choses, et vous l'avez très bien dit, il y a des emplois précaires dans les contractuels, ils sont essentiellement sur la restauration scolaire. On a 170 personnes qui font la restauration scolaire. Et si vous saviez le turn-over et le mal qu'a, la direction des affaires scolaires, à fidéliser ne serait ce que 20 ou 30 % de ces personnes. Pourquoi ? Pourquoi ? C'est parce qu'effectivement, c'est des emplois, c'est des personnes, c'est souvent des femmes, pardonnez-moi, effectivement, mais qui ont vraiment besoin de ce travail, effectivement. Mais si elles trouvent tout de suite autre chose qui est rémunéré mieux que la grille qu'on a, on a une grille pour les rémunérer. Moi, j'aimerais mieux leur donner plus, mais sauf que c'est comme ça, c'est encadré et tout. Donc là, la précarité, elle existe vraiment. Par contre, le contrôle dont vous avez parlé sur le plan de la justice, oui, on contrôle absolument tous les casiers judiciaires possibles et inimaginables, On essaye de pas avoir des brebis galeuses dans tout cas. Donc jusqu'à maintenant, touchons du bois. Maintenant les comportements des gens, on ne fait pas une analyse psychologique de la manière dont certains se soumettent.

Monsieur Mebarek: Merci beaucoup Henri. Allez, on peut délibérer ?

Mr Mellier : On prend acte.

Monsieur Mebarek: On prend acte. Parfait. On prend acte donc de la présentation de ce rapport. Et en quinze secondes...

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du Rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2024.

37 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET PREVOYANCE)

Mr Mellier : Oui, quinze secondes.

Monsieur Mebarek : Il y a beaucoup de questions après, en quinze secondes...

Mr Mellier : Mais ça va être très clair. Alors là, il s'agit de quelque chose, un avis formel du CST à recueillir un avis favorable du CST pour ce qu'on appelle la prise en charge par l'employeur d'une partie du coût de la mutuelle complémentaire santé à partir du 1^{er} janvier 2026. Donc ça sera 15 € par agent 180 € par an. C'est le problème de la labellisation. C'est quelque chose d'intermédiaire entre la possibilité actuelle et ensuite ce qui sera obligatoire à partir de 2029. Donc là, on est dans quelque chose qui est proposé aux agents. Il y a à peu près 200 agents de la ville de Melun qui vont en bénéficier. Il y a eu un questionnaire qui a été donné parce que ce n'est pas forcément bénéfique pour tout le monde. Donc il y a ceux qui n'ont rien, et puis il y en a qui ont déjà effectivement des complémentaires santé ailleurs. Donc, ce qui vous est proposé pour l'instant, c'est 15 € par agent, soit 200 agents. Ça fait un budget à peu près de 34 35 000 €. J'ai indiqué au Directeur Général que ça pouvait peut-être augmenter un peu parce qu'il y a des agents qui vont se réveiller. Mais c'est une avancée et c'est quelque chose qui devrait nous permettre dans les années... Et là il va falloir qu'on y passe... Je suis favorable, personnellement, je le dis à la mutualisation de tout ça au niveau de la communauté d'agglomération, et d'avoir un contrat groupe peut être effectivement, avec le centre de gestion pour essayer d'avoir des coûts qui soient vraiment concurrentiels.

Monsieur Mebarek : Merci. Merci, Henri. Parfait. Madame Gillier. Oui.

Mme Gillier : Je suis d'accord avec Monsieur Mellier. Je pense que le bon lieu, c'est au niveau de l'agglomération et c'est une très bonne initiative de couvrir les agents.

Monsieur Mebarek: Je pense qu'on le fera au prochain mandat. On peut.

Mr Mellier : On peut, là-dessus, Facilement se retrouver.

Monsieur Mebarek : Où vous, le « on », il était général. Très bien. Donc qui s'oppose? Il faut voter oui. Qui s'abstient ? Parfait. Merci pour les agents. Merci beaucoup. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le recours au dispositif de labellisation pour la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) des agents de la Ville et de fixer la participation mensuelle de l'employeur à 7 euros au titre de la couverture prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, et à 15 euros au titre de la complémentaire santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

DIT que cette prise en charge financière est conditionnée à la production d'un justificatif de l'organisme d'assurance attestant de la labellisation du contrat individuel choisi.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

QUESTIONS ORALES

Monsieur Mebarek : On a un certain nombre de questions. Je vais vous poser la question, et vous me dites. On lit les questions et les réponses également ? Oui ? Ou vous les adresse ? On le fait ? Ok. Et bien on va poser des questions. On va commencer par Fatiya Mothay. Non ? Et par contre, elles sont hyper longues, si vous pouvez peut-être... parce que la question est très, très, très, très étirée. Si vous pouviez aller en synthèse peut-être. Allez-y, Madame Mothay.

Madame Mothay : Dans notre groupe, il y a deux questions en fait. Il y a la question de Madame Prim et...

Monsieur Mebarek : Oui, oui, oui tout à fait. C'est votre groupe en fait, ce que je voulais dire.

Madame Mothay : Ok. Bien moi, c'est par rapport aux signalements concernant l'association Le Sentier.

Monsieur Mebarek : Oui.

Madame Mothay : Et bien donc voilà, il y a eu plusieurs signalements graves qui ont été portés à notre connaissance, par un collectif qui s'appelle Le Sentier, d'ailleurs, composé d'anciens salariés et d'anciens résidents. Et donc il y a eu plusieurs alertes. Il y a eu un décès, des situations où des risques médicaux auraient été insuffisamment pris en compte, des pressions liées à des fins de prise en charge, des difficultés d'accompagnement social. Et donc je voulais savoir – parce que si vous ne voulez pas que je dise tout mon... Donc voilà, l'association est aujourd'hui placée sous surveillance. Une surveillance qui n'est pas forcément une réponse. Ce n'est pas une protection suffisante pour les publics aussi vulnérables. Donc, il y a une question aussi qui s'est posée de l'ancien directeur de l'association, qui a été écarté, qui faisait partie de votre Majorité. Il y a eu une pétition qui a été signée par plusieurs résidents qui avaient demandé son retour et donc ce n'est pas allé dans ce sens-là. Donc, quand des alertes nombreuses, recoupées et argumentées ne produisent aucun changement structurel, on ne peut plus parler d'aveuglement. Donc, on voulait savoir si la Ville avait été officiellement informée de ces signalements. Si oui, des vérifications ont-elles été demandées ou réalisées ? Je ne sais pas, du coup, s'il y a eu une subvention municipale qui a été conditionnée au Sentier, parce que j'ai beau cherché, en fait, dans toutes les délibérations, je n'ai pas vu de subvention municipale.

Monsieur Mebarek : On ne subventionne pas Le Sentier.

Madame Mothay : Voilà, j'ai posé la question.

Monsieur Mebarek : C'est l'Agglomération.

Madame Mothay : C'est l'Agglomération. J'ai vu effectivement 225 000 €. Mais comme Melun fait partie de l'Agglomération, de la CAMVS, je me suis dit... Et donc, envisagez-vous de saisir les autorités compétentes afin qu'une évaluation indépendante puisse être menée ? Et voilà. Donc je voulais savoir si...

Monsieur Mebarek : Ok. Très bien. Merci beaucoup. Oui, merci pour la question. Je vais passer la parole à Monique.

Madame Cellier : Je vais essayer de le faire calmement. Donc bon, comme l'a dit Monsieur le Maire. Donc Le Sentier, il n'y a pas de subventions de la Ville de Melun. Donc il est vrai que le regard qu'on peut avoir sur cette structure n'est pas le même que les structures que nous finançons, où là il y a un rapport d'activité qui est donné, etc. Mais malgré tout, on est très au courant de ce qui se passe au Sentier. On a été alertés, comme vous, des dysfonctionnements qui étaient repérés, et tout de suite, donc, Monsieur le Maire a eu un échange avec les services de l'Etat et avec la Communauté. Donc dès le départ, les problèmes ont été étudiés et l'Etat a nommé un président qui actuellement, donc, assume cette responsabilité. En attendant donc que ce soit confirmé par l'Assemblée générale qui devrait avoir lieu bientôt. Et donc, ce président a réorganisé un peu les services. Il n'y a plus de directeur général pour le moment. Il y a des responsables par thématiques. Et, bon, il est chargé de redresser un peu les choses. Et donc la Ville, bien sûr, reste attentive, mais elle ne peut pas avoir d'action directe. C'est l'Etat. C'est sous contrôle de l'Etat actuellement. Alors je ne sais pas si je peux en dire plus ou si...

Monsieur Mebarek : Alors, non mais c'est clair. Mais effectivement, et l'Agglomération, d'ailleurs, je ne sais pas si tu l'as dit, mais l'Agglomération elle-même a reçu ou a été en contact avec le l'encadrement du Sentier pour poser les problématiques et comme l'Agglo est financeur, elle ne versera pas de subvention dans une association dont les problèmes ne sont pas réglés. Mais là encore, tout ça, c'est assez extérieur à la Ville, même si évidemment le Sentier est une association et un outil extraordinaire de soutien aux personnes les plus précaires. Et on est bien content de l'avoir chez nous. Maintenant, on n'est ni autorité de tutelle, ni financeur. On a été alerté comme vous et on a relayé. Voilà.

Madame Cellier : Peut-être, Monsieur le Maire, qu'il faut rajouter que par contre, on participe pleinement puisqu'on met à disposition, donc, un gymnase.

Monsieur Mebarek : Oui pour le plan grand froid.

Madame Cellier : Pour le plan grand froid. Donc bon, on travaille en partenariat avec eux parce que c'est eux qui sont gestionnaires de ce dispositif.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Monique. Oui.

Madame Mothay : Si jamais vous avez un retour, vous pouvez aussi nous contacter pour nous faire remonter. Parce que moi, ce qui m'avait surtout gêné, c'étaient les descriptions. En fait, ce n'est même plus du dysfonctionnement ce qui se passe là-bas. Nous, en tout cas, nous avons rencontré, nous, des résidents qui nous ont témoigné en fait ce qui se passait aussi et c'est catastrophique.

Monsieur Mebarek : Ok. Voilà, écoutez, les autorités de tutelle, je crois qu'il y a un examen de la situation, donc. On n'a vraiment ni les infos plus précises, ni la capacité à faire changer les

choses, fondamentalement, je vous le dis. Donc, ok. Mais si par contre, compte-tenu des alertes qui ont été faites, on a des infos de l'Agglomération ou, surtout, de la DDETS, c'est ça ? Oui, on relaiera. On relaiera.

Madame Cellierier : J'ajoute que nous, on n'a pas de levier non plus puisque toutes les personnes sont orientées par le 115. Donc quand vous parlez de la prise en charge, qui pouvait être arrêtée... On n'a pas de levier là-dessus parce que toutes... Voilà, voilà.

Monsieur Mebarek : Oui. Merci beaucoup, Monique. Merci beaucoup.

Madame Mothay : Je passe la parole à Cécile.

Monsieur Mebarek : Oui. Alors attendez. Cécile, c'était sur les PFAs ?

Madame Prim : Les PFAs.

Monsieur Mebarek : Les PFAS. Voilà. Allez-y.

Madame Prim : Les PFAs dans l'Almont. Oui, le 06 avril 2023, nous vous posions pour la première fois la question de la contamination potentielle aux PFAs, donc polluants, éternels, dans l'Almont, ses sources et l'eau d'irrigation des jardins ouvriers des Carmes et des riverains. En octobre 2024, suite à une nouvelle relance, vous nous répondiez que la Mairie de Melun avait elle-même interrogé les services de l'Etat, la DDT, l'ARS, les DRIAT et l'Agence de l'eau, recevant de la DDT la réponse suivante : « aucune analyse PFAs spécifique sur l'Almont, pas d'actions de suivi par les services de l'Etat en Seine et Marne et attente d'une traduction réglementaire du plan national. » L'hypothèse d'analyse par l'Agence de l'eau n'a pas été confirmée. Le cadre réglementaire a évolué depuis le 27 février 2025. Donc là, dans courrier, je vous citais quelques villes qui n'ont pas attendu ces évolutions pour pouvoir réagir et faire elles-mêmes ces analyses, sachant que des gens mangent, se nourrissent grâce à leurs cultures dans les jardins des Carmes. Donc, il nous semble important de rappeler qu'une information précise, à ces consommateurs, à ces riverains, doit être fournie ; que des études doivent être faites pour les rassurer. Et nous vous demandons donc où en êtes-vous ? Est-ce que vous attendez toujours ? Est-ce que vous attendez toujours ou est-ce que vous avez mis en place des détections ou des rapprochements avec les services compétents ?

Madame Grange : Merci. C'est moi qui vais vous répondre, donc pour la Municipalité et pour le Maire. Donc, je vais vous rappeler tout d'abord un principe fondamental, c'est que le contrôle sanitaire des PFAs dans l'eau, destinée à la consommation humaine, relève de la compétence de l'Etat sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé Ile de France et dans le cadre fixé par la directive européenne 2020-2184 transposée en droit français et renforcée par la loi numéro 2025-588 du 27 février 2025, ainsi que par les décrets entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2026. La norme actuellement applicable fixe une limite de qualité à 0.1 microgramme par litre pour la somme des 20 PFAs dans l'eau distribuée au robinet. Donc 0.1 microgramme. Pour répondre ensuite sur ce que vous avez demandé. Donc sur les analyses réalisées. Les résultats publics disponibles pour Melun sont consultables en fait sur le site de l'ARS et via la plateforme nationale d'information du public. Et ces résultats indiquent des valeurs conformes au seuil réglementaire. Donc 0.1, toujours le 0.1, et c'est toujours inférieur de toute façon. Je vais vous donner donc, un exemple de la dernière analyse disponible en date du 16 octobre 2025, qui fait apparaître pour la concentration des 20 PFAs, la somme des 20 PFAs, 0.019

microgrammes par litre, et pour la somme des quatre PFAs 0.006 microgrammes par litre. Donc on est en-dessous du 0.1 microgramme par litre, on en est bien au-dessous. Donc ces valeurs sont donc nettement inférieures au seuil réglementaire de 0.1 microgramme par litre. Et à ce stade, aucune non-conformité n'a été signalée concernant l'eau distribuée aux habitants de Melun. Maintenant, s'agissant de l'Almont, le suivi des eaux de surface relève du programme national de surveillance environnementale. Les données de celle-ci sont accessibles via les bases publiques, notamment celles pilotées par le BRGM – alors c'est le Bureau des Recherches Géologiques et Minières – et la base nationale Naïade. A ce jour, aucun signalement officiel de dépassement réglementaire n'a été notifié à la Ville par les services de l'Etat. Sur l'information des jardiniers des Carmes et des riverains, maintenant. Vous avez posé une question. Donc, la Ville n'a pas vocation à se substituer aux autorités sanitaires, ni à créer un dispositif spécifique en l'absence d'alertes ou de non-conformité, ce qui est tout à fait le cas. A ce jour, les données officielles sont publiques et accessibles à tous. Si la situation évoluait, bien sûr, nous agirions immédiatement en lien avec l'Etat. Maintenant, sur l'organisation d'une réunion publique, la Municipalité n'est nullement opposée à un temps d'échange, bien au contraire. Mais ce temps d'échange doit se faire avec les autorités compétentes, notamment l'ARS, la DDT, seule habilitée à commenter scientifiquement les données et à évaluer les risques sanitaires. Donc, si un tel besoin était confirmé, la Ville faciliterait cette rencontre, bien sûr. Et enfin, sur d'éventuelles analyses complémentaires, la surveillance des eaux de surface est encadrée nationalement. Une commune ne peut ni se substituer à l'expertise sanitaire de l'Etat, ni créer seule des seuils d'interprétation. Cela étant, si les services de l'Etat estimaient qu'un suivi complémentaire ciblé sur un usage spécifique, notamment l'irrigation, est pertinent, la Ville étudierait les modalités d'un accompagnement adapté. Donc nous resterons vigilants. Et si les données évoluent, par exemple, nous agirons immédiatement. Voilà.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Merci beaucoup. C'était la dernière intervention de Marie-Hélène Grange qu'on peut également remercier.

Madame Grange : Je vais me permettre deux mots. Vous avez peut-être remarqué, je n'aime pas trop parler. En fait, je suis plutôt timide. Un peu. Mais je voudrais en tout cas remercier Kadir de m'avoir permis de présenter cette dernière réponse. Enfin pour moi en tout cas, dernier Conseil Municipal. Je voudrais également vous remercier, enfin remercier Kadir, et puis bien sûr Gérard Millet, Louis Vogel, qui m'ont fait confiance, en tout cas, pendant toutes ces années, parce que je viens d'un autre temps. D'un autre siècle. D'un autre domaine aussi. Et puis en fait, bon, juste dire que c'est un grand honneur, ça a été un grand honneur, un grand plaisir en tout cas de travailler pour la cause qui me tient particulièrement à cœur, que j'ai essayé de faire évoluer grâce à l'aide aussi, bien sûr, de vous tous et de votre prise de conscience en tout cas. Et puis les services, bien sûr. J'ai eu la chance de créer un service. Et donc c'était vraiment quelque chose de très, très intéressant et de très fort pour moi. Voilà. Merci.

Madame Mothay : Excusez-moi. Merci Marie-Hélène. Est-ce qu'on pourrait avoir la réponse par écrit aussi ? Merci.

Monsieur Mebarek : Aude Luquet. C'est une ou plusieurs questions ? Je sais plus. C'est plusieurs questions. C'est une, deux...

Madame Luquet : Il y a trois courtes questions.

Monsieur Mebarek : Allez-y. Oui, allez-y.

Madame Luquet : Moi, je vais poser la première. Je laisserai la parole à Charles puisque les deux suivantes, ce sont les siennes. La première donc, c'est sur l'application de la loi d'orientation des mobilités. Donc c'est une loi qui a été votée en 2019. Et dans son article 52, cette loi impose d'ici fin 2026, la suppression des places de stationnement situées à moins de cinq mètres en amont et en aval des passages piétons, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des traversées. Donc, comme je n'ai eu aucune information depuis, sur un recensement éventuel des places concernées à Melun... si tel est le cas, quels en sont les résultats ? Quel est le calendrier prévisionnel de mise en conformité ? Et enfin, si vous envisagez d'accompagner ces suppressions – enfin... comme ça n'a pas commencé, je ne sais pas qui envisagera d'accompagner ces suppressions – par des aménagements sécurisés, c'est à dire élargissement de trottoirs, végétalisation, arceaux de vélos. Il faut savoir que dans les collectivités qui nous entourent, Fontainebleau a commencé à supprimer le stationnement. Ils ont supprimé 80 places de stationnement et ils vont finir d'ici la fin de l'année. Voilà. Merci.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup pour la question. Effectivement, c'est un sujet qui est passé assez inaperçu, qui est réglementaire et qui est un enjeu de sécurité pour les piétons en particulier. Je vais répondre en lisant le texte : l'article L.118-51 du Code de la Voirie, issu de la loi d'orientation des mobilités, impose effectivement la suppression des stationnements situés à moins de cinq mètres en amont des passages piétons, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des traversées. Cette mise en conformité doit intervenir au plus tard avant le 31 décembre 2026. Un recensement des places concernées a été réalisé par les services. Cette obligation a déjà été intégrée depuis plusieurs années dans les opérations de travaux de voirie neufs et de requalification conduites par la Ville. Donc, ça s'est fait aussi au fil de l'eau, à chaque fois qu'on a pu requalifier des voiries. À ce jour, il demeure environ une centaine de places concernées, au droit de passages piétons sur un total de 4 500 places de stationnement sur voirie. La situation correspond finalement à un ajustement assez ciblé. La mise en conformité de ces 100 places sera finalisée au cours de l'année 2026, conformément aux délais réglementaires. Ces suppressions interviendront soit dans le cadre d'opérations de voirie programmées, soit par des interventions spécifiques planifiées par les services en fonction des contraintes techniques et des priorités d'intervention. Enfin, ces suppressions ne se limiteront pas à une simple neutralisation des emplacements. Des aménagements seront réalisés en substitution : des minéralisations avec plantations de vivaces, installation d'arceaux de vélos, mise en place de mobiliers de protection ou marquage adapté, voire élargissement ponctuel des trottoirs lorsque cela est techniquement possible. La Ville poursuit ainsi une mise en conformité progressive et maîtrisée, avec pour priorité d'améliorer concrètement la visibilité et la sécurité des piétons. Voilà pour la question sur les places.

Madame Luquet : Si je peux me permettre, pour compléter, par rapport à ce que vous venez d'indiquer. Bon, il s'avère que je vais prendre un endroit qui est à côté de chez moi, entre la rue du Docteur Pouillot et la rue de l'Écluse. Il y a eu des aménagements, Et en fait, il n'y a absolument pas les cinq mètres qui ont été respectés, par exemple. Voilà. Et on ne voit rien, côté droit, lorsqu'on sort de la rue de l'Écluse. Voilà.

Monsieur Mebarek : Bien écoutez.

Monsieur Olzier (DGST) : Ca fait partie du système.

Madame Luquet : Il y a des aménagements. Non, mais dans ce qu'on nous dit, c'est que les aménagements qui avaient été créés, prenaient en compte cette loi et les aménagements des cinq mètres – je ne vois pas, Monsieur Olzier, mais ce n'est pas le cas en fait, puisque l'aménagement qui a été fait sur ce croisement est très récent.

Monsieur Mebarek : D'accord.

Madame Luquet : Donc on va re-péter un truc qui vient d'être fait.

Monsieur Mebarek : Ok. Bon. Merci pour l'alerte, Madame Luquet. Questions... Donc c'est Charles Humblot sur les deux suivantes ?

Madame Luquet : Oui.

Monsieur Humblot : Oui, merci Monsieur le Maire. Je ne veux pas vous relire la question que tous les conseillers municipaux ont eue, simplement vous poser la question par rapport à la mise en place de panneaux indiquant de la vidéoverbalisation. Et que, je n'ai pas trouvé tellement d'informations sur le sujet et je souhaitais donc obtenir quelques précisions et notamment le périmètre poursuivi par la vidéoverbalisation. Combien de caméras sont utilisées pour ce service ? Le nombre d'infractions ayant fait l'objet d'une vidéoverbalisation. Et un bilan des infractions est-il réalisé ? Peut-il être communiqué aux élus ? Et dernier point : l'information des usagers. La loi est très claire et très précise à cet égard, c'est que les panneaux doivent indiquer un certain nombre de choses, notamment le dessin d'une caméra, le responsable du système, les infractions poursuivies et les voies de recours. Je vous invite à regarder les panneaux qui ont été apposés en ville. Ils n'ont rien de cela. Voilà.

Monsieur Mebarek : La réglementation, elle est quand même bizarrement faite. Parce que si sur un panneau il faut indiquer la liste des infractions, les moyens de recours ce n'est plus un panneau, c'est une Bible.

Monsieur Humblot : Monsieur le Maire, je suis désolé, c'est la loi.

Monsieur Mebarek : Oui, oui. Non, je sais bien. Je n'ai pas dit que vous posiez mauvaise question. J'ai dit que la loi est parfois mal fichue.

Monsieur Humblot : Alors attendez, il y a plein de panneaux comme ça. En matière de vidéoprotection, tous les bâtiments qui sont vidéo protégés doivent aussi procéder à un affichage avec exactement les mêmes principes. Mais on peut faire des choses. Alors la différence entre un panneau dans un bâtiment et un panneau de voirie, c'est que le bâtiment, l'utilisateur le voit directement. Ça n'a pas besoin de faire trois mètres de haut. En revanche, pour un panneau de voirie, c'est plus compliqué, c'est plus délicat, je suis d'accord. Mais je tenais quand même à attirer l'attention sur le fait que là, et que la loi est assez précise, c'est que le PV, si l'information est mal faite, le PV tombe. Voilà.

Monsieur Mebarek : Là vous venez de donner un bon tuyau, là. Non mais évidemment, il faudra voir cette histoire. Moi, je ne sais pas. Je ne savais même pas ça. Le panneau, la caméra, la loi, oui. Mais le fait d'avoir la liste des infractions. Je ne savais même pas. Bon ok. Alors du coup, sur la question. Donc depuis plusieurs mois, effectivement, des panneaux ont été installés. Alors, le périmètre poursuivi, il a été défini dans la délibération qui a été adoptée

ici le 27 juin 2024, où on a listé les secteurs de la commune qui étaient concernés. Les caméras sont donc déployées – évidemment, vous aurez la réponse écrite – au centre-ville 10 caméras ; à l'Almont 11 caméras ; Montaigu, 17 ; Mézereaux 2 ; gare 7 ; sur l'île Saint-Étienne 4 caméras ; et Ribot 1 caméra. Soit un total de 52 caméras utilisées pour la vidéoverbalisation. Concernant les infractions sanctionnées. Alors je précise tout de suite que le port de la ceinture ou l'usage du téléphone au volant ne sont pas visés dans la délibération dont je faisais état. Je vous rappelle que l'objectif de la délibération était surtout pour assurer la fluidité, éviter les stationnements gênants et puis la sécurité sur ... quoique le téléphone, on aurait pu l'insérer en vrai en réalité, mais bon, en tout cas ça n'en fait pas partie. Pas de téléphone et pas de ceinture. Les infractions concernées sont les suivantes donc : le non-respect de la signalisation imposant l'arrêt ; le non-respect de l'arrêt aux feux tricolores ; la circulation en sens interdit ; l'usage de voies réservées à des catégories de véhicules ; le non-respect de l'engagement des SAS vélo devant les feux tricolores ; le non-respect de la priorité de passage pour les piétons ; les infractions au stationnement, notamment les stationnements dangereux. Il ne s'agit surtout pas, je le dis pour les quelques Melunais qui doivent encore nous écouter, il ne s'agit pas de vidéoverbaliser les personnes qui ne payent pas leur ... ce n'est pas du tout ça. C'est vraiment le stationnement qui est gênant, sur la voirie ou sur les trottoirs. Et enfin les dépôts sauvages effectués au moyen d'un véhicule. Voilà les infractions qui sont considérées. Depuis le 09 septembre 2025, 159 infractions ont fait l'objet d'une vidéoverbalisation. Un bilan est constitué chaque année. Il est transmis au Procureur, au Préfet, au Commissaire divisionnaire, au Département et au Directeur de la sécurité interdépartementale de la police nationale, pardon. Concernant la conformité. Donc les panneaux d'information sont conformes aux exigences de la CNIL. Ils précisent notamment l'existence du dispositif, l'objectif poursuivi, l'identité du responsable et les modalités d'exercice des droits des personnes concernées. D'accord. Donc c'est ce panneau-là. Et on n'a pas, du coup, comme vous le disiez, Charles, la nécessité d'indiquer toutes les infractions concernées. Voilà. Parce que c'est vrai que ça aurait fait quand même un inventaire à la Prévert. Mais par contre, le panneau indique bien où s'adresser, les dispositions du Code de la sécurité routière, etc.

Monsieur Humblot : Le numéro de téléphone pour tout renseignement est celui de la police municipale.

Monsieur Mebarek : Oui.

Monsieur Humblot : Et bien, ce n'est pas le responsable du système, Monsieur le Maire.

Monsieur Mebarek : Et bien si. C'est qui ?

Monsieur Humblot : Inaudible.

Monsieur Mebarek : Et bien c'est moi qui décrocherais. Ils diront... Le monsieur ou la dame qui va décrocher, dira « oui, je vous passe Monsieur le Maire. » Non mais ok. Mais bon, moi je veux bien qu'on mette mon nom sur les panneaux de la Ville. Voilà. Mais non, mais j'entends, Charles. Et voilà. Alors donc ça, c'était la question sur la vidéoverbalisation. Et l'Ad'AP.

Madame Luquet : Moi j'avais juste un complément concernant cette vidéoverbalisation. Je pense qu'on circule, enfin, pas mal dans Melun, on s'aperçoit que ça bouchonne beaucoup.

Moi j'aimerais bien qu'il y ait en fait une vidéoverbalisation, je ne sais pas si elle existe, au niveau du Quai Pasteur et de la rue Saint Aspais, parce que, lorsqu'on veut... voilà. Parce que ceux qui viennent du quai Pasteur et qui tournent à droite obligatoirement, grillent le feu systématiquement, et notamment les bus.

Monsieur Mebarek : Oui.

Madame Luquet : Et il y a un vrai problème de bus dans la ville de Melun.

Monsieur Mebarek : Oui.

Madame Luquet : En termes de respect de la sécurité routière, ça c'est insupportable.

Monsieur Mebarek : Je confirme.

Madame Luquet : Donc il faudrait peut-être remonter à Transdev, mais c'est insupportable. Il n'y a aucun respect de la sécurité routière. Et sur ce carrefour là, ce qui fait que ça bouchoffe, qu'on nous bloque. On est rue Général de Gaulle parce qu'il y a des mecs qui sont en train de griller le feu un peu plus bas. Donc comme c'est déjà très compliqué, moi j'aimerais bien qu'on verbalise.

Monsieur Mebarek : Alors, sur déjà la question de Transdev, moi je confirme qu'effectivement il y a un vrai sujet de vitesse. J'ai convoqué ici les responsables de Transdev. La personne en charge de tout ce qui est sécurité. Et puis le responsable du site précisément sur cette question-là, précisément sur cette question de la vitesse, et au-delà de la vitesse, des comportements inadaptés où tu as eu un feu. Le feu est orange ou vert, mais en face c'est bouché, mais tu traverses quand même, du coup tu bloques le carrefour. Le respect des sas vélo, et parce qu'il y a aussi un enjeu de sécurité pour les vélos. Et j'ai même proposé à ce qu'il y ait un diagnostic en roulant, c'est à dire qu'on demande à des chauffeurs volontaires de Transdev avec l'association Melun Agglo à vélo et puis la Ville, de monter sur un vélo – des chauffeurs – de monter sur un vélo, de sillonner la ville notamment là où on a des passages de bus pour se rendre compte. Ça, j'ai demandé ça à Transdev. On devait le faire en lien avec Melun Agglo à vélo. Bon, ça ne s'est toujours pas calé, mais je suis d'accord. C'est un vrai problème. Et partout. Au quai Pasteur. Mais alors, je vais vous donner un exemple hallucinant, c'est rue de l'Abreuvoir en plein marché. En ce moment, on se retrouve tous là-bas. Et là, ils tracent. Donc on va réitérer cette... Maintenant sur les infractions. Au quai Pasteur, on a des caméras là-bas ? Donc il y a peut-être eu des verbalisations. Ca, il faudrait. Il y en a eu ? D'accord, voilà. Mais je pense que ça passe surtout par une sensibilisation de Transdev à nouveau. L'Ad'AP.

Monsieur Humblot : Alors oui, merci, Monsieur le Maire. Oui. Donc ma question porte sur l'Agenda d'Accessibilité. Bon, je vous la fais assez court. Il y avait un programme, un plan, un calendrier, pardon, un calendrier quand même, qui s'est étalé sur une dizaine d'années. La Mairie a demandé une prolongation de deux ans et obtenu une prolongation de deux ans. On arrive bientôt au terme des deux ans et je souhaitais avoir des précisions sur l'état d'avancement. Sur les 30 et quelques bâtiments qui n'étaient pas conformes, combien le sont aujourd'hui ? Quels sont les moyens qui ont été consacrés et surtout ce qu'il resterait – vous voyez, j'emploie le conditionnel – ce qu'il resterait à faire, sachant que la deadline, c'est à la fin de l'année ? Voilà.

Monsieur Mebarek : Effectivement. Alors donc entre 2023 et 2025, plusieurs équipements majeurs ont été mis en accessibilité pour un montant total de 5 millions d'euros. Alors, sont notamment concernés l'Hôtel de Ville, les deux écoles maternelles des Mézereaux, les Capucins, les sanitaires de Pasteur, la crèche Les Dauphins, le cimetière nord, le gymnase, etc. Donc je ne vais pas tous les citer, mais il y a beaucoup d'écoles là-dedans. Ces opérations traduisent une montée en puissance des réalisations. A ce jour, sur les 76 bâtiments inscrits dans l'agenda, il en reste une quinzaine à traiter. L'année 2026 concentrera en particulier un volume significatif de travaux sur l'école Decourbe puisqu'elle est en reconstruction, l'Espace Saint Jean, le centre social Picot, l'école élémentaire des Capucins, la maternelle de Montaigu, l'école élémentaire des Mézereaux, le stade Jean Bonis. Les montants ont été inscrits dès le Budget Primitif 2025, à hauteur de 2,3 millions d'euros. Mais il restera un solde. C'est vrai qu'à l'issue de l'année 2026, il restera un solde d'équipements qui n'auront pas été traités puisque j'indique que, à ce stade, il reste 15 structures, lorsque l'on enlève celles que je viens d'évoquer qui seront traitées en 2026. Le programme devra encore être terminé en 2027, en ce qui concerne le service jeunesse de l'Almont, le cercle nautique, le club de voile. Sachant que ce n'est pas forcément des travaux, notamment pour le cercle nautique. Un exemple : le cercle nautique, aujourd'hui, il n'est pas en accessibilité parce qu'il y a des salles à l'étage. Le club tient ses assemblées à l'étage, c'est ça, Noël ? L'usage du cercle de voile, il est tout à fait possible, y compris pour des personnes à mobilité réduite en rez de chaussée, enfin en premier niveau par le rez de chaussée. Par contre les salles lors de leur AG, ce n'est pas accessible. Donc l'idée peut-être serait de dire « toutes les réunions d'AG, etc., se feront à Marinelli », et puis du coup, on aurait réglé le problème. Mais, néanmoins il y aura sans doute quand même quelques travaux d'adaptation. Oui, mettre un ascenseur. On poursuit. Donc en 2027, j'indiquais l'espace jeunes l'Almont, le Cercle Nautique, le club de joutes et de voile, le groupe scolaire Montaigu, le musée et l'UIA. A côté de ça, il y a des programmes très structurants de réhabilitation et d'extension sur les groupes Ferry et Bonis, qui comme vous le savez, dans le cadre du Renouveau Urbain, vont faire l'objet de lourdes restructurations. Et c'est dans le cadre de ces travaux que l'accessibilité sera réalisée. Malheureusement, on ne peut pas les faire avant, compte-tenu du fait que ces travaux ne sont pas programmés sur 2026. Voilà, et puis c'est tout. Merci beaucoup. Il y a encore une question. On va vous envoyer tout ça par écrit aussi, Charles. Je crois que c'est terminé en fait. Non, non, il y a Madame Gillier. Comment ? C'est Jason. D'accord.

Monsieur Devoghelaere : Tout à fait. Nous nous joignons à la CGT de Seine-et-Marne pour porter cette question. Depuis le 03 décembre 2025, il n'est plus possible d'acheter de billets grandes lignes à la gare de Melun. Comment est-il possible que notre gare, qui a près de 50 000 voyageurs par jour, soit deux fois plus que la gare de Marseille Saint-Charles, subisse une nouvelle fois une dégradation de la qualité de service public pour les habitants de Melun et de l'agglomération ? Tout comme pour le départ de bureau de la Poste de Melun, nous ne comprenons pas l'inaction municipale qui conduit à la disparition de services publics dans notre ville, pourtant Préfecture de la Seine et Marne. Avez-vous prévu d'arrêter de regarder passer les trains et d'agir enfin pour défendre les services publics de proximité et répondre ainsi aux aspirations des habitants de notre belle ville ?

Monsieur Mebarek : Merci. Alors moi je ne les regarde pas passer, je les prends les trains, y compris à la gare de Melun. Mais alors cette question. Alors moi je partage votre vigilance sur la qualité des services publics qui sont rendus dans notre ville, en particulier lorsqu'il s'agit d'un équipement aussi structurant et stratégique que la gare de Melun. Premier enjeu majeur de la gare de Melun, on en parlait juste avant, c'était l'enjeu d'accessibilité. Il a fallu attendre

30 ans pour que cette question soit traitée, et elle l'est enfin, même si ça prend encore un peu de temps. S'agissant de la vente de billets. Alors, pour que ce soit clair, là, il n'y a plus de vente aux guichets depuis 2017, c'est à dire qu'il n'est plus, depuis très longtemps maintenant, possible d'acheter aux guichets des billets grandes lignes. Ça avait déjà en son temps fait l'objet de beaucoup de débats. On s'y était à l'époque... on s'était manifesté. Mais ça s'est fait aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que la SNCF disait à l'époque qu'il fallait privilégier les ventes en ligne et les automates. Donc on y arrive aux automates où effectivement, on a aussi découvert qu'un automate qui permettait d'acheter des billets a été supprimé. Alors, moi, ce que je tiens à dire, c'est que l'organisation de la vente, qu'elle soit physique ou dématérialisée, relève évidemment de la compétence exclusive de la SNCF et de sa propre politique commerciale nationale. Le Maire n'a pas l'autorité, évidemment, si ce n'est de formuler des alertes. Ce que je vais faire. Suite à votre question, je vais le formuler, même si, élément très important, la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, la FNAUT qui est l'association, on va dire, relais ressources sur les usagers du train, elle-même constate que le maintien systématique des guichets dans leur format historique n'apparaît plus toujours être la solution crédible au regard de l'évolution des usages et désormais de la part très majoritaire de la vente des billets en ligne. Bon, la FNAUT le dit. Moi, en tant que Maire, on va écrire à la SNCF en leur demandant mais pourquoi donc ce guichet a été supprimé et leur demander de le réinstaller. Mais bon, vous imaginez bien qu'à la fin, on n'a pas la capacité de l'imposer. Mais on va profiter de votre question pour leur demander.

Madame Gillier : Peut-être un petit complément quand même, parce qu'on n'a pas voulu être trop long, mais la part de l'électronisme, c'est à dire l'accès finalement à l'achat des billets en ligne, ce n'est pas pour toute la population. Et donc, derrière la FNAUT, il faut quand même prendre en considération toute la population melunaise, et de l'agglomération, et une partie ne va pas jusque-là. Donc c'est important, vraiment là-dessus.

Monsieur Mebarek : Je consens, je concède Très bien, merci beaucoup.
Écoutez, on en termine donc avec notre dernier Conseil du mandat. Je remercie les quelques élus que je n'ai pas cités tout à l'heure, de la Majorité. Je remercie tout le monde, évidemment. Mais mon équipe, je n'ai pas cité Semra tout à l'heure qui ne repart pas ; je n'ai pas cité Olivier que je salue également chaleureusement ; je n'ai pas cité Rachel Rakotomanana et sa comparse, Amelia, qu'on ne retrouvera plus non plus. Donc je vous salue très, très, très, très, très amicalement, très chaleureusement. Je vous dis un grand merci pour toutes ces années. Parce que toi, Rachel, Rachel et Amelia, ça fait au moins depuis 2008 que je vous pratique, et très heureux. Et par ailleurs, pour l'ensemble du Conseil et l'Opposition, merci pour nos échanges du mandat, de nos débats parfois houleux mais toujours passionnés, parce que nous sommes passionnés par le sort des Melunais et l'intérêt général. Donc merci de ces débats. Et des Melunaises. Merci de nos échanges. Des fois on a pu s'énerver. Moi-même. Dommage que Madame Monville soit partie, on aurait pu aussi avoir le mot doux de la fin. Mais vous lui transmettez. Je vous souhaite, pour ceux qui sont candidats, une belle campagne. Encore quelques semaines. Merci. Et on se donne rendez-vous ici. De quel côté ? Je ne sais pas. Les Melunais décideront.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h50.